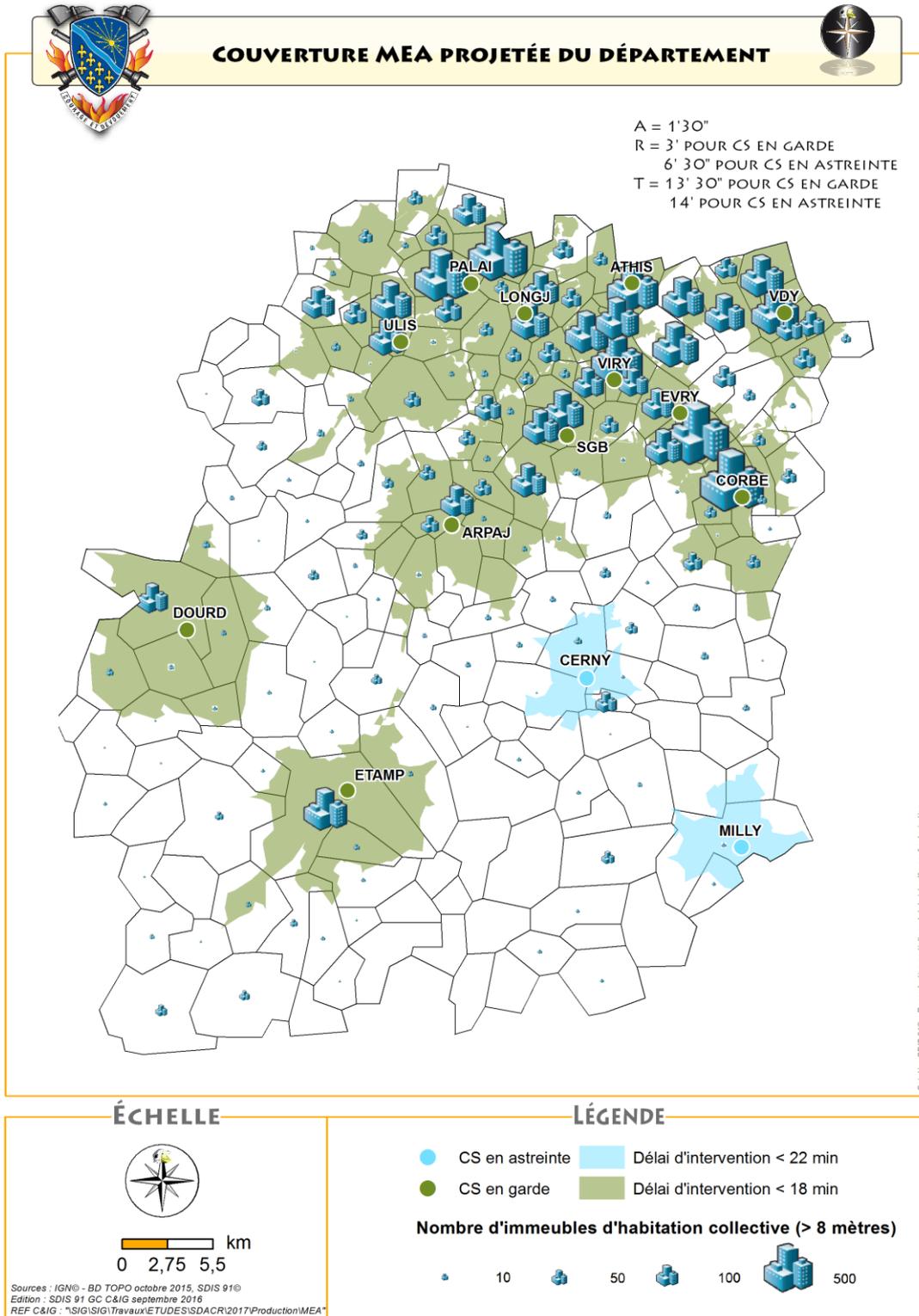


1.13. **COUVERTURE EN MOYENS AERIENS**



La répartition de la couverture en moyens aériens a été optimisée au regard de densité de l'habitat collectif. Il a été maintenu 14 moyens élévateurs aériens couvrant de manière cohérente l'ensemble du territoire.

2. PRECONISATION POUR LE RISQUE COURANT

2.1. RECENTER L'ACTIVITE DES SAPEURS-POMPIERS SUR LES MISSIONS D'URGENCE

L'augmentation continue de l'activité de secours à personnes (+12% entre 2010 et 2015) entraîne une sur-sollicitation des personnels d'autant plus mal supportée qu'une part croissante de cette activité concernait des interventions ne relevant pas de l'urgence.

Après une étude complète en 2014/2015 par un groupe de travail, une démarche projet est engagée sur un objectif de diminution de la sollicitation opérationnelle. Elle est réalisée en collaboration avec l'ARS et le SAMU.

Ces actions visent notamment à mettre en place une « coordination SDIS » au CTA, le renforcement de la participation des ambulanciers privés à l'aide médicale urgente afin de diminuer le nombre de carences et la renégociation des conventions de mise à disposition des VSAV aux SMUR pour effectuer les transports médicalisés.

Le renforcement de la gouvernance du Secours d'Urgence à Personnes (SUAP) et la mise en place des tableaux de bord et indicateurs permettront d'évaluer les résultats des actions mises en œuvre.



2011 : 67624 interventions
2012 : 69518 interventions
2013 : 70626 interventions
2014 : 70611 interventions
2015 : 72726 interventions

2.2. FAIRE EVOLUER LE MAILLAGE OPERATIONNEL TERRITORIAL

Le renforcement de la couverture préconisé dans le SDACR de 2012 n'a pas été réalisé car les éléments de prospective urbaine ont fait évoluer les préconisations.

La construction d'un CIS mixte sur la commune de Tigery, pour défendre le secteur rive droite de la Seine impacté par le développement de l'agglomération de Sénart, demeure comme une priorité bien que cette zone ne se densifie pas comme les perspectives l'annonçaient.

Si un terrain a bien été proposé par l'EPA de Sénart, ce projet est néanmoins toujours d'actualité mais son échéance avait été repoussée dans l'attente d'éléments probants sur le développement de la ville de Melun-Sénart

Cet objectif est désormais supplanté par le projet ambitieux du développement du plateau de Saclay fait l'objet de l'Opération d'Intérêt National (O.I.N.), avec l'installation de nombreuses structures (laboratoires, industries de pointes, écoles, campus universitaires...). Cette recrudescence d'activités anthropiques fait émerger de nouveaux risques sur ce territoire. Une analyse de l'évolution urbaine sur ce secteur et des environs aboutit à la conclusion sur la nécessaire création d'un centre de secours sur ce secteur.

Les zones de couverture de Longjumeau et Savigny/Orge nécessitent un redécoupage qui aboutit à l'abandon du projet de fusion Longjumeau avec Chilly-Mazarin. L'analyse opérationnelle permet de redéfinir deux nouvelles zones de couvertures l'une de Longjumeau/Ballainvilliers/Epina y sur Orge l'autre de Savigny sur Orge/ Chilly-Mazarin.

Par ailleurs, une vigilance doit être observée sur les communes autour de Bondoufle dans la mesure où l'augmentation de la population impactera l'activité de CIS fortement sollicités.

2.3. OPTIMISER LES DELAIS D'INTERVENTION

Bien que les objectifs de couverture aient été revus, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils restent ambitieux. Pour atteindre cette performance, les objectifs du SDACR amènent à agir sur deux éléments : le délai de rassemblement des personnels en CIS et le délai de prise d'alerte au CTA, nouveau critère pris en compte dans la définition des délais d'intervention.

Par ailleurs, pour atteindre cet objectif, le maintien des gardes postées en période d'activité soutenue s'impose dans les centres de secours volontaires permettant de garantir la disponibilité d'un VSAV et limitant les délais d'intervention pour les secours d'urgence.

Les délais d'intervention des engins-pompe perfectibles seront quant à eux surveillés.



2.4. ADAPTER LE POJ A L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

La parution de nouvelles directives européennes se sont imposées au Sdis en décembre 2013. De nouvelles dispositions ont été adoptées pour faciliter la réalisation d'un POJ de jour différent du POJ de nuit (fractionnement des gardes de 24h en gardes de 12h).

Toutefois, le différentiel jour/nuit a été régulé pour répondre tant au besoin opérationnel qu'à la disponibilité des ressources humaines SPP et SPV. Une nouvelle notion de période de faible activité entre 23h30 et 7h30 doit permettre d'adapter encore plus précisément les POJ. Une étude particulière de la simultanéité des interventions dans le cadre de la révision du SDACR 2017 permet d'identifier les besoins réels. Le maintien d'un POJ d'activité soutenue de fin de journée entre 19h et 23h30 se heurte toutefois au régime de service des SPP et à la disponibilité des SPV sur une période de courte durée.



2.5. AMELIORER LA DISPONIBILITE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE DES SP

VOLONTAIRES.

Le SDIS a engagé une politique dynamique de développement du volontariat, ressource indispensable à la satisfaction des besoins de couverture des risques du département. Cette politique se heurte à la disponibilité réelle des SPV d'une part et à leur localisation géographique d'autre part.

Pour atteindre l'objectif d'efficacité opérationnelle, au-delà du principe de disponibilité qui devra être suivi pour être conforme au « socle » minimal d'engagement que doit avoir tout SPV, cela nécessitera un effort de recrutement proche des CIS. L'affectation à un CIS devra désormais être mieux maîtrisée par une vérification des lieux de résidence des SPV.

2.6. OPTIMISER LA COUVERTURE DES ENGIN D'APPUI MEA/SR

La définition de délais de couverture pour les engins d'appui Moyens Elévateurs Aériens (MEA) et Secours Routier (SR) permet de quantifier et de mesurer le besoin en couverture opérationnelle dans ces domaines. Le respect des objectifs de couverture nous amène à revoir l'affectation de ces engins tout en maintenant dans des délais raisonnables leur fonction d'appui.



2.7. ASSURER LA SECURITE DES INTERVENTIONS SUR ROUTE

L'optimisation du parc de véhicules de secours routiers qui n'assure que 2% d'opération de désincarcération nous amène à envisager l'acquisition de véhicules de balisage dont le concept et la mise en œuvre opérationnelle restent à définir. Ils entreront notamment dans le dispositif défini par le protocole interservices de balisage mis en œuvre depuis 2012.



2.8. REDIMENSIONNER LE PARC DES VEHICULES EN PRIVILEGIANT LE CHOIX

D'ENGINS POLYVALENTS

Le SDIS91 dispose désormais de 4 FPTSR, de 6 CCRM et de 10 FPTL. Cette stratégie, qui intègre de la polyvalence dans les missions, doit être poursuivie.



2.9. EVALUATION DU SDACR ET DE SES OBJECTIFS

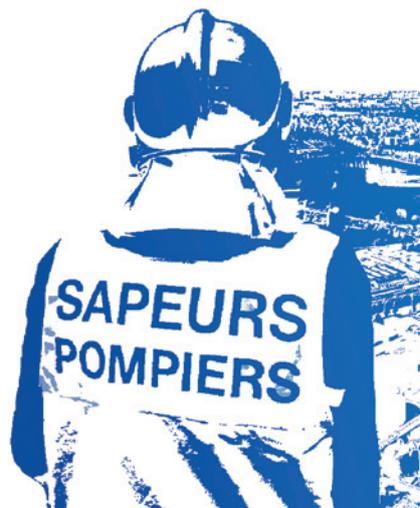
La définition et l'atteinte d'objectifs n'ont de sens que s'ils peuvent s'inscrire dans un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la performance et la qualité pendant la durée pour laquelle ce document est établi (2017-2021). Ainsi, le SDIS doit organiser les conditions d'évaluation du présent SDACR par la mise en place de tableaux de bord comportant les indicateurs et en rendra compte à ses autorités.

On s'appuiera sur des indicateurs de pilotage qui permettront de suivre un système en évolution et de conduire le changement.

Ainsi les indicateurs seront observés dans les domaines suivants :

- La sollicitation et réponse opérationnelle
- La couverture opérationnelle
- La gestion des ressources humaines
- L'évolution de la prospective urbaine





SDACR

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES

5

**Zones
de couverture**



GUIDE DE LECTURE DES FICHES ZONES DE COUVERTURE

A chaque CS ou CSP correspond une zone de couverture. Les 34 zones de couverture sont détaillées ci-après. L'ensemble des fiches zones de couverture contiennent les mêmes indicateurs. Les indicateurs relatifs à la sollicitation et la réponse opérationnelle sont issus du logiciel Artémis, Système de Gestion Opérationnelle (SGO). Les éléments concernant la simultanéité sont extraits du logiciel « ETL-infocentre », outil d'aide à la décision permettant une analyse fine et rapide.

Les indicateurs retenus permettent d'établir des préconisations pour la zone de couverture. Ils figurent à la fin de chaque fiche et sont les suivants :

- la cartographie de la zone de couverture de 1^{er} appel.

Cette zone correspond aux communes qui sont couvertes par le CS ou CSP concerné et le(s) éventuel(s) CIS associé(s). Les communes appartenant à la zone de 1^{er} appel sont listées dans le tableau de la réponse opérationnelle. Il est relativement fréquent que certaines communes appartiennent à plusieurs zones de couverture. Dans ce cas, leur rattachement tient compte de l'engagement opérationnel des CIS.

- un diagramme de la répartition des interventions sur la zone de couverture concernée.

Ce diagramme permet d'identifier les CIS intervenants sur la zone de couverture.

Prenons exemple sur le graphique ci-après :



Le centre identifié « Centre 1 » intervient à 60% sur les communes appartenant à la zone de couverture présentée.

- un tableau de réponse opérationnelle des CIS de la zone

Ce tableau affiche le nombre de sorties 2015 de centres appartenant à la zone de couverture, engagés pour les secours. Ces centres peuvent être amenés à intervenir sur des communes situées hors de la zone, voire hors du département.

- un tableau de sollicitation opérationnelle de la zone de couverture

Il s'agit d'un indicateur dénombrant les interventions pour lesquelles un ou plusieurs centres sont engagés sur les communes appartenant à la zone de couverture. La répartition de la sollicitation opérationnelle est découpée en famille de sinistre : le secours à personne, les accidents, les incendies urbains, les incendies de végétation et les opérations diverses.

- un tableau de réponse opérationnelle de la zone de couverture

Pour chaque commune de la zone, le nombre d'interventions réalisées ainsi que le nombre d'habitants sont affichés. En outre, les deux indicateurs proposés permettent d'observer l'atteinte ou non des objectifs de qualité fixés dans le SDACR 2012. Les délais moyens « SAP/AVP » (secours à personne et accidents routiers), « INC urbain » (incendies urbains intégrant les risques technologiques), calculés sur 3 années, prennent en compte le délai de rassemblement des personnels et le délai de trajet.

Le code couleur utilisé permet d'identifier rapidement l'atteinte des objectifs : en vert sont représentés les délais mesurés conformes à l'objectif, en orange clair les délais mesurés non conformes à l'objectif dans la limite de 20% et en orange foncé les délais mesurés non conformes à l'objectif pour plus de 20%.

Les communes appartenant à plusieurs zones de couverture sont identifiées grâce à un astérisque (cas de la commune de Gometz-La-Ville, défendue par les CS de Limours, Gif sur Yvette et Les Ulis).

- deux tableaux de simultanéité des engins sortis sur la zone de couverture pour la période 2014-2015

Les deux tableaux présentent les indicateurs de simultanéité pour la période d'activité soutenue, cette dernière s'étendant de 07H30 à 23H30, pour la période de faible activité (23H30 à 07H30) et sur la période de 24H. Le premier tableau cible les VSAV uniquement, le second les engins pompe urbains (CCRM, FPT, FPTHR, FPTL, FTSR, VPI, VPIHR).

Illustrons le tableau par un cas concret :

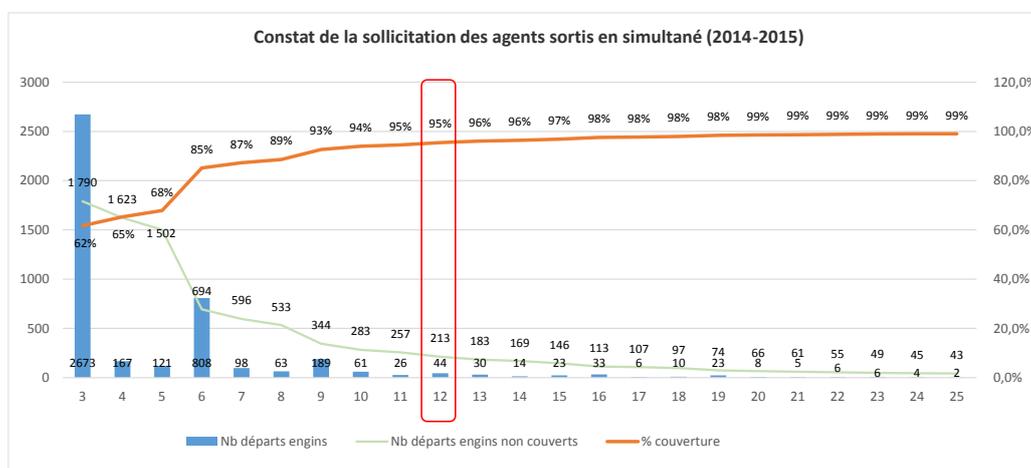
Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	83,10%	98,00%	99,30%	100,00%
Faible activité	84,60%	97,40%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	83,40%	97,90%	99,50%	100,00%

La colonne surlignée en jaune est à interpréter de la façon suivante :

Avec deux engins pompe urbains sur la zone de couverture, 98% des sorties de secours auraient été couvertes en période d'activité soutenue, 97,40% des sorties de secours auraient été couvertes en période de faible activité et 97,90% des sorties de secours auraient été couvertes qu'elle que soit la période d'activité.

- un diagramme de la sollicitation des agents sortis en simultanément pour la période de 2014 - 2015

Illustrons le graphique par un cas concret :



La forme rouge montre qu'avec 12 agents affectés à la zone, 95% des interventions auraient été couvertes. 213 départs d'engins n'auraient pas été réalisés sur la période de deux ans par les centres appartenant à la zone de couverture mais par les CIS limitrophes.

- Cartographie des délais de route – Notion de recouvrement

Cette carte permet notamment d'apprécier la qualité de recouvrement des centres présents sur la zone de couverture.

Les délais de route sont représentés en vert pour les engins du secours à personne (8 minutes) et en bleu pour les engins pompe urbains (11 minutes). Les points rouges représentent les centres de secours.

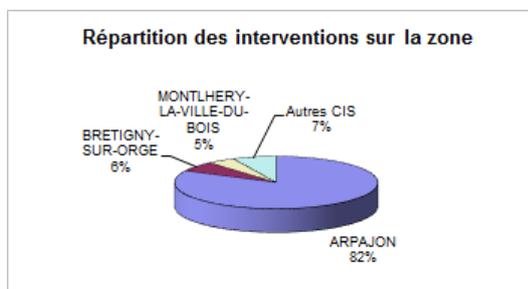
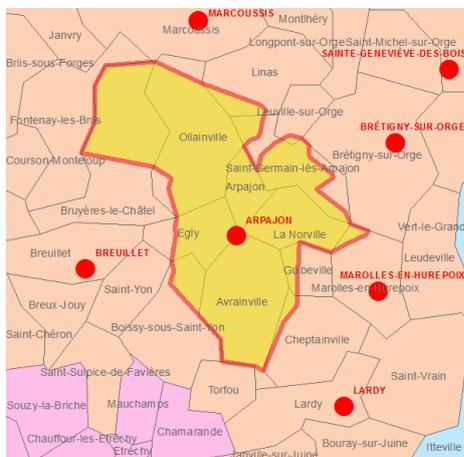


SDACR

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

**Zones de couverture
groupement Centre**



GROUPEMENT CENTRE**Zone de couverture D'ARPAJON****Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Arpajon	3 354
-------------	-------

(Les sorties du centre de Bruyères ont été intégrées à celles d'Arpajon)

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	2 307	168	215	11	137	2 838

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Arpajon	774	10 966	6 min 33	8 min 12
Avrainville	105	853	7 min 55	9 min 55
Boissy-Sous-Saint-Yon	169	3 743	9 min 29	11 min 37
Bruyères-le-Châtel	182	3 564	11 min 55	12 min 13
Égly	285	5 482	6 min 36	8 min 24
Guibeville	13	715	8 min 26	8 min 28
La Norville	249	4 175	7 min 43	9 min 20
Leuville-sur-orge*	228	4 128	9 min 57	12 min 46
Ollainville	223	4 694	9 min 24	9 min 37
Saint-Germain-Les-Arpajon	597	9 543	8 min 54	10 min 33
Torfou	13	274	10 min 50	14 min 29
Total	2 838	48 137		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

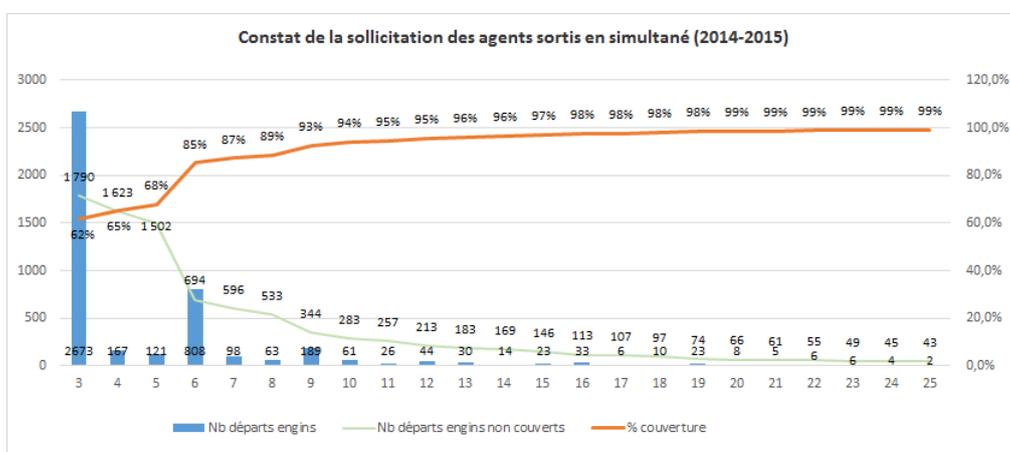
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	78,48%	96,65%	99,26%	99,76%	99,93%	100,00%
Faible activité	88,80%	99,00%	99,80%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	80,20%	97,04%	99,35%	99,80%	99,94%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	83,10%	98,50%	99,60%	100,00%
Faible activité	84,16%	98,02%	99,01%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	83,40%	98,40%	99,50%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

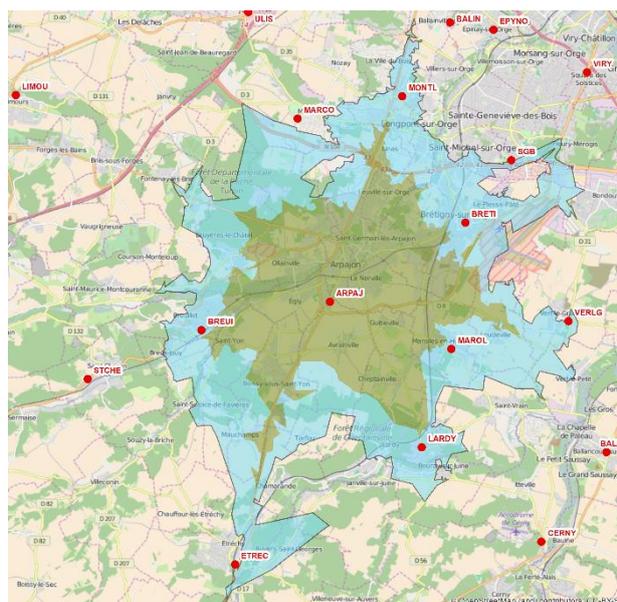
Ce secteur urbanisé et semi rural présente une couverture opérationnelle satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel permet de constater une bonne recouvrement avec les CIS Brétigny et Monthéry.

Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **12 SP** au CIS Arpajon considérant les engins d'appui affectés.

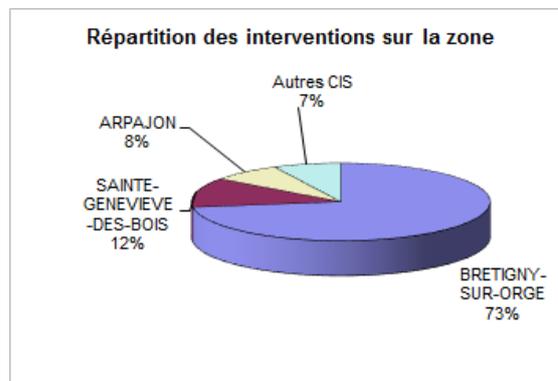
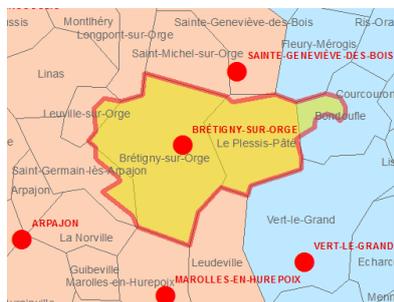
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de BRETAGNY SUR ORGE



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Bretagny sur Orge	2 900
-----------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	2 471	156	233	31	129	3 020

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Bretigny-sur-Orge	2 052	25 703	6 min 49	9 min 13
Bondoufle*	537	9 267	9 min 50	11 min 21
Le Plessis-Pâté	203	4 157	7 min 39	8 min 55
Leuville-sur-orge*	228	4 128	9 min 57	12 min 46
Total	3 020	43 255		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

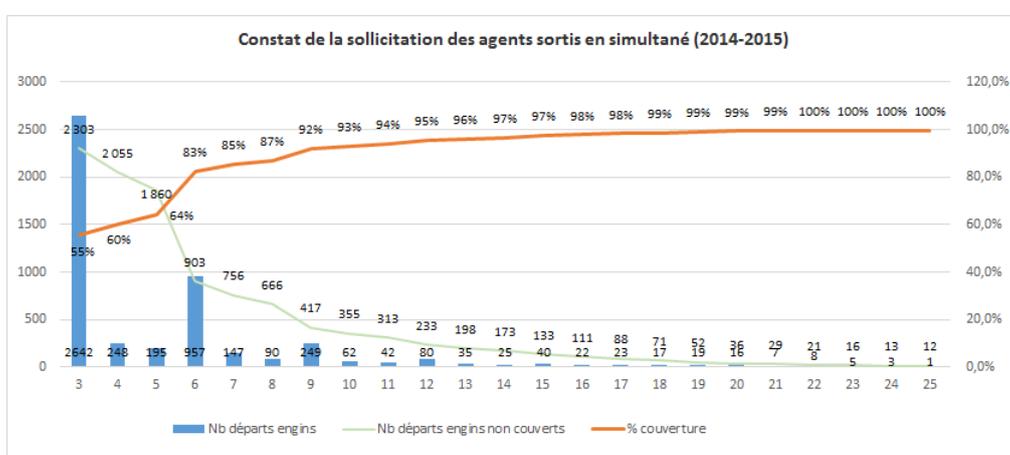
Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	70,39%	94,40%	99,46%	99,94%	100,00%
Faible activité	87,40%	98,90%	99,70%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	73,11%	95,12%	99,50%	99,95%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	83,70%	99,30%	100,00%
Faible activité	77,70%	99,10%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	82,20%	99,30%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

Ce secteur urbain présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel permet de constater une bonne recouverture avec les CIS Arpajon et Sainte Geneviève des Bois.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **9 SP**.

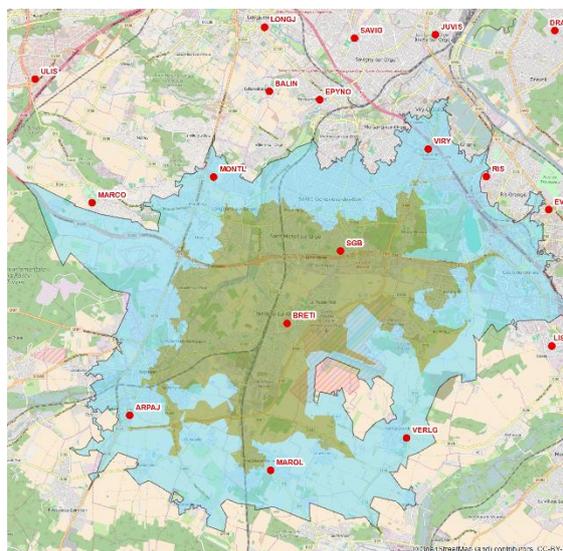
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

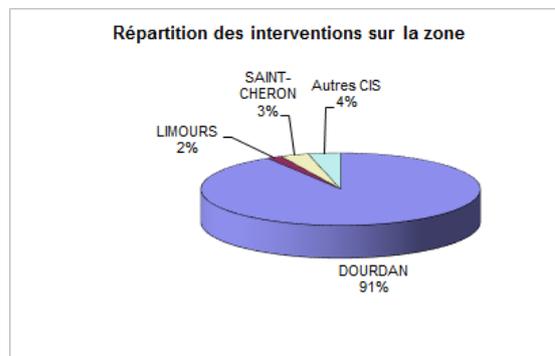
Délai de route

SAP 8'

INC 11'



Zone de couverture de DOURDAN



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Dourdan	1 566
-------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 118	63	76	16	85	1 358

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Authon-la-Plaine	20	372	14 min 42	17 min 29
Boissy-le-Sec	28	702	13 min 13	18 min 51
Chatignonville*	2	54	17 min 46	18 min 28
Corbreuse	82	1 766	9 min 18	12 min 29
Dourdan	972	10 342	6 min 54	8 min 47
La Forêt-le-Roi	19	504	10 min 33	11 min 54
Les Granges-le-Roi	40	1 135	7 min 48	7 min 40
Richarville*	18	416	11 min 42	18 min 17
Roinville-sous-Dourdan	88	1 275	7 min 30	11 min 15
Saint-Cyr-sous-Dourdan	89	1 026	11 min 35	13 min 58
Total	1 358	17 592		

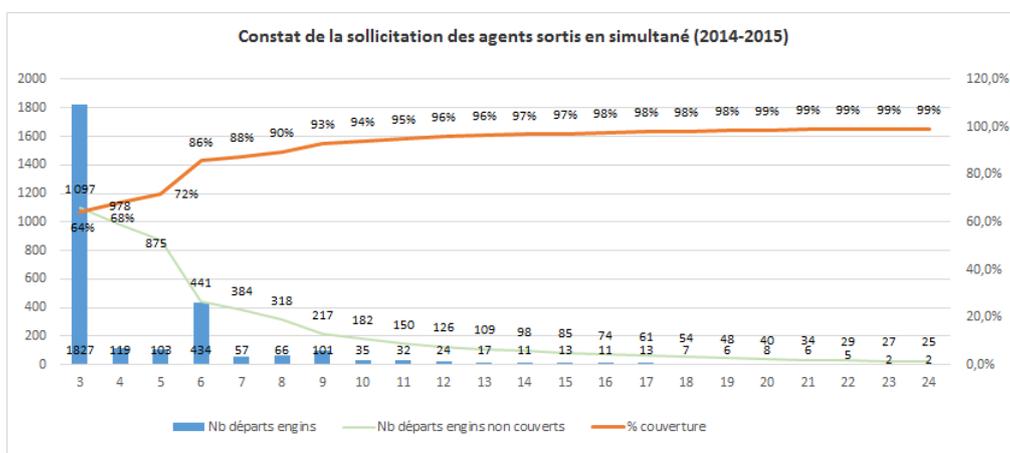
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	81,57%	97,46%	99,79%	100,00%
Faible activité	92,80%	99,70%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	83,46%	97,85%	99,83%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	83,10%	98,00%	99,30%	100,00%
Faible activité	84,60%	97,40%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	83,40%	97,90%	99,50%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

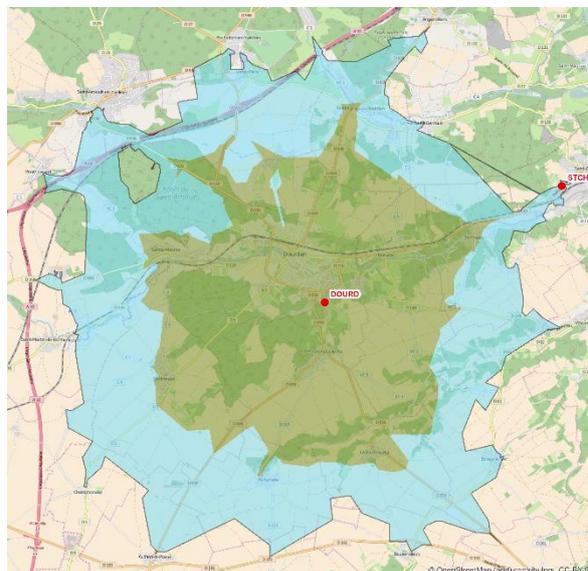
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie excepté pour des communes à très faible sollicitation opérationnelle. Une étude du bassin opérationnel montre que ce CIS est relativement isolé. De plus, il dispose de moyens d'appui tels qu'MEA et un SR.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **9 SP**.

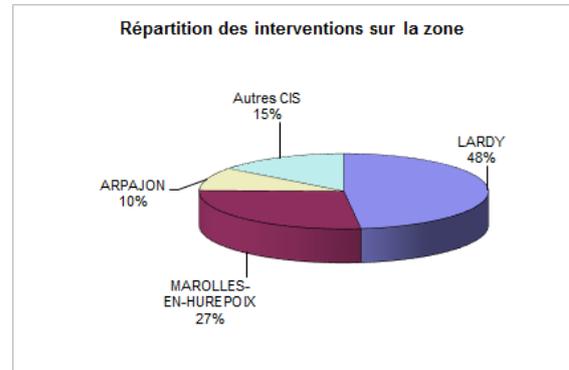
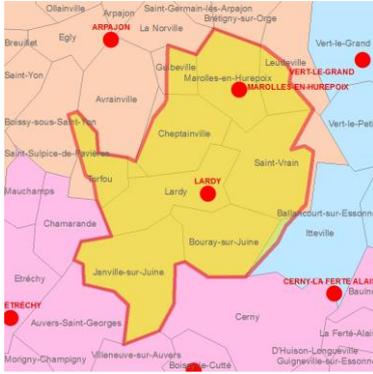
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de LARDY – MAROLLES EN HUREPOIX



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Lardy	723
CIS Marolles en Hurepoix	412

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 010	39	74	14	53	1 190

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Bouray-sur-Juine	132	2 088	9 min 42	15 min 1
Cheptainville	93	1 913	9 min 18	10 min 52
Janville-sur-Juine	98	1 995	10 min 41	15 min 22
Lardy	305	5 650	10 min 25	14 min 47
Marolles-en-Hurepoix	296	4 985	9 min 41	11 min 1
Saint-Vrain*	266	2 965	10 min 31	13 min 52
Total	1 190	19 596		

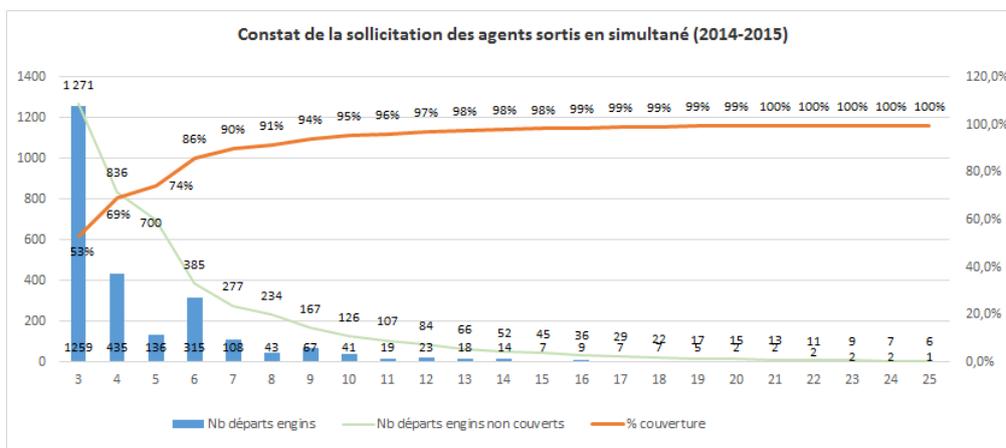
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	80,71%	97,75%	99,76%	100,00%
Faible activité	86,60%	98,80%	99,40%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	81,70%	97,93%	99,70%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	77,30%	96,30%	99,40%	100,00%
Faible activité	82,90%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	78,40%	97,10%	99,50%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

Ce secteur rural présente une couverture opérationnelle satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel permet de constater que ces CIS SPV reçoivent, de manière significative, le renfort des CIS environnants. Néanmoins, afin que la réponse opérationnelle soit la plus appropriée il convient qu'un effectif minimum soit assuré.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **13 SP** dont 7 SP au CIS Lardy et 6 SP au Cis Marolles.

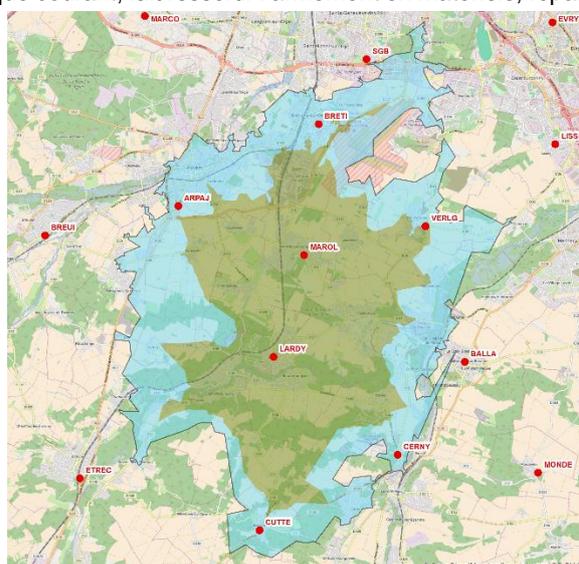
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

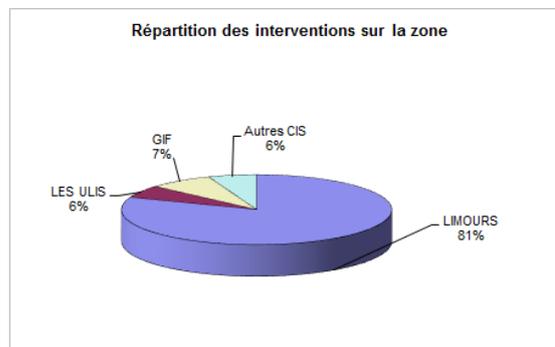
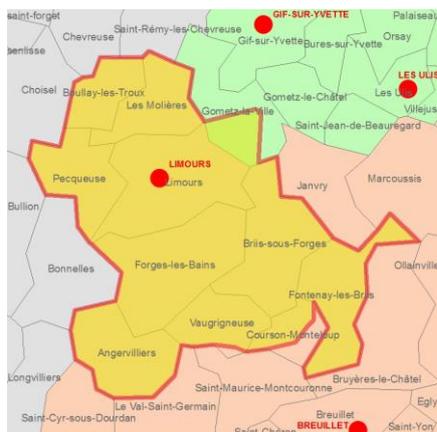
Délai de route

SAP 8'

INC 11'



Zone de couverture de LIMOURS



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Limours	1 416
-------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 145	157	103	13	78	1 496

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Angervilliers	101	1 660	11 min 16	15 min 11
Boullay-les-Troux	28	654	9 min 43	13 min 7
Briis-sous-Forges	239	3 609	10 min 47	14 min 50
Courson-Monteloup*	35	625	12 min 10	14 min 4
Fontenay-les-Briis	131	1 918	12 min 40	16 min 49
Forges-les-Bains	167	3 826	10 min 4	13 min 39
Gometz-la-Ville*	67	1 416	10 min 14	14 min 12
Janvry*	71	613	10 min 42	14 min 28
Les Molières	107	2 035	8 min 22	11 min 10
Limours	424	6 713	6 min 57	8 min 26
Pecqueuse	36	642	7 min 38	10 min 32
Vaugrigneuse	90	1 318	11 min 39	18 min 19
Total	1 496	25 029		

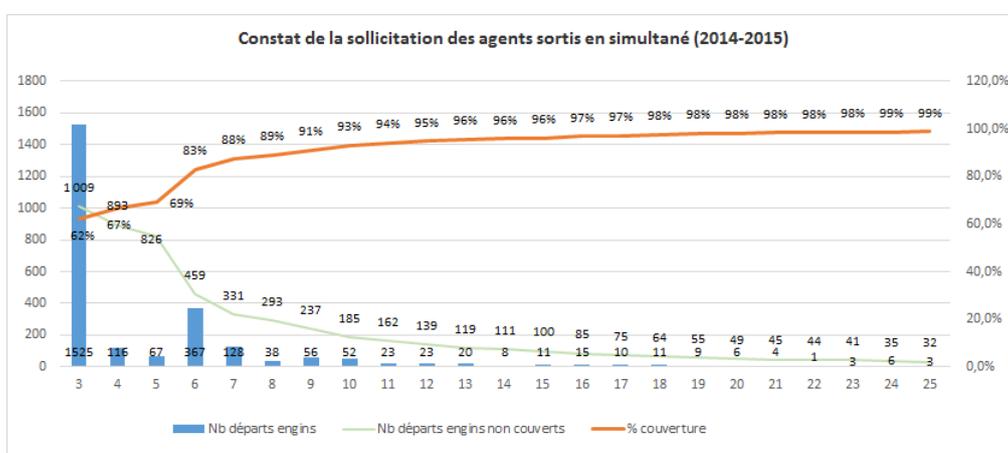
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	80,85%	97,72%	99,82%	100,00%
Faible activité	90,40%	99,70%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	82,47%	98,06%	99,85%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	88,60%	98,70%	100,00%
Faible activité	91,50%	97,90%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	89,00%	98,60%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

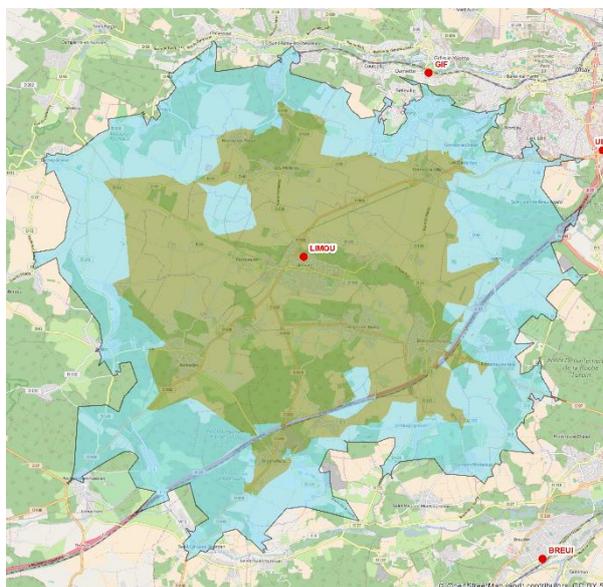
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre que ce CIS est relativement isolé.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **7 SP**

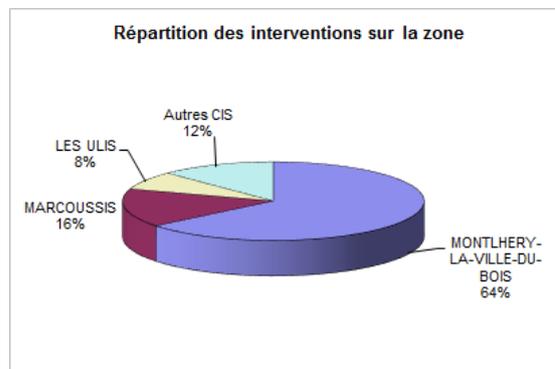
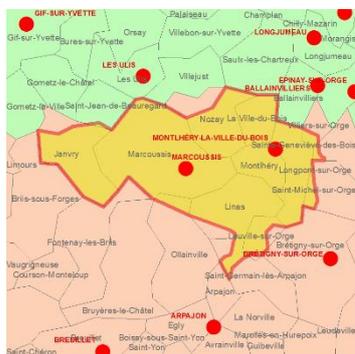
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de MONTHERY / LA VILLE DU BOIS- MARCOUSSIS



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Montlhéry-La Ville du Bois	2 846
CIS Marcoussis	462

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 971	197	234	16	95	2 513

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
La Ville-du-Bois	437	7 273	7 min 53	10 min 25
Linass	432	6 721	8 min 50	11 min 12
Longpont-sur-Orge	379	6 676	6 min 52	9 min 2
Marcoussis	598	8 178	10 min 38	11 min 41
Montlhéry	478	7 464	6 min 49	9 min 59
Nozay*	189	4 833	8 min 51	11 min 15
Total	2 513	41 145		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

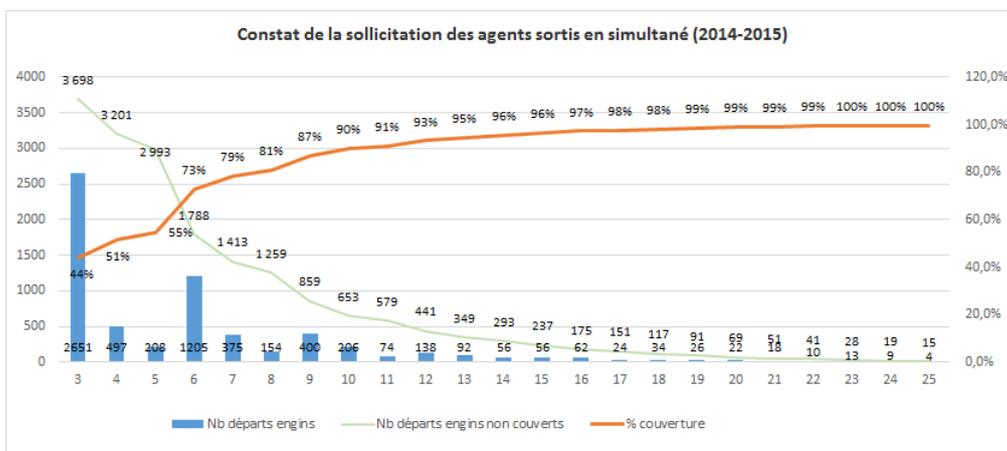
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	60,95%	89,43%	97,91%	99,54%	99,95%	100,00%
Faible activité	81,50%	98,00%	99,90%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	64,42%	90,87%	98,25%	99,62%	99,96%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	81,40%	97,30%	99,60%	100,00%
Faible activité	86,30%	99,40%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	82,60%	97,80%	99,90%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

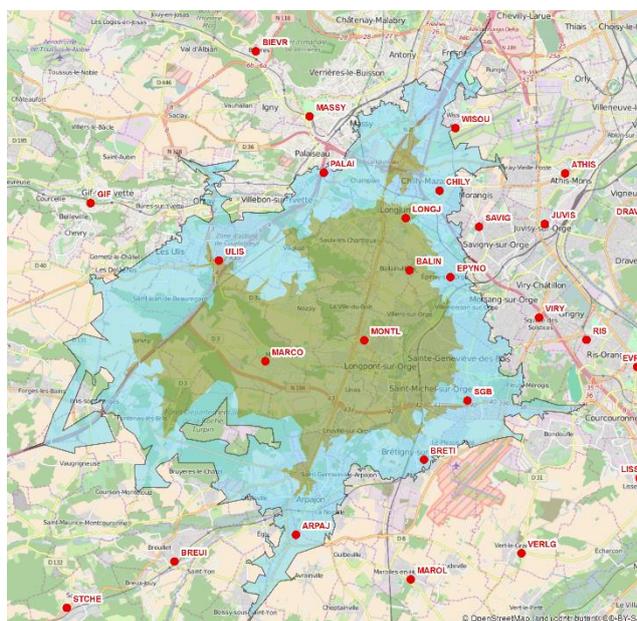
Ce secteur urbain présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre une bonne capacité de recouverture avec les CIS limitrophes.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **13 SP** dont 9 SP au CIS Monthléry.

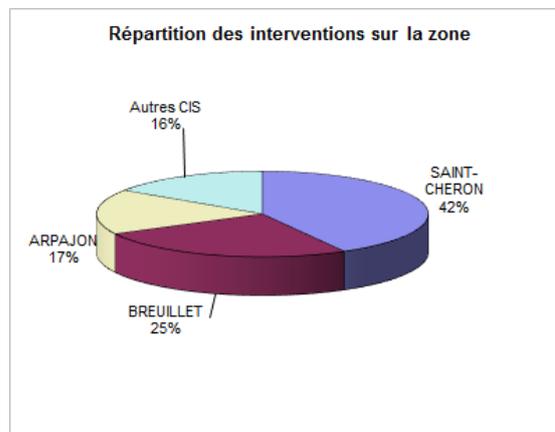
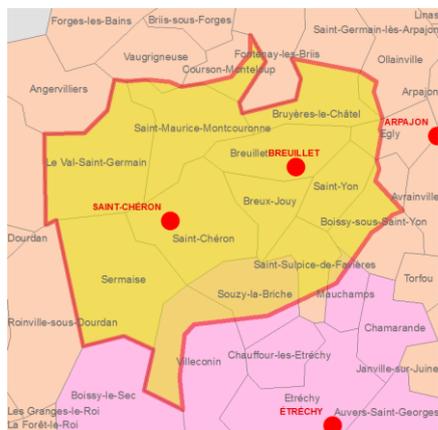
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de ST CHERON - BREUILLET



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Saint-Chéron	658
CIS Breuillet	365

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	926	43	80	10	86	1 145

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Breuillet	434	8 558	10 min 13	13 min 24
Breux-Jouy	76	1 249	10 min 59	14 min 44
Courson-Monteloup*	35	625	12 min 10	14 min 4
Le Val-Saint-Germain	57	1 469	13 min 42	19 min 20
Saint-Chéron	307	4 911	10 min 1	13 min 20
Saint-Maurice-Montcouronne	71	1 643	12 min 57	17 min 25
Saint-Sulpice-de-Favières	17	333	12 min 0	16 min 25
Saint-Yon	39	899	10 min 55	12 min 41
Sermaise	90	1 697	10 min 44	13 min 35
Souzy-la-Briche*	19	405	13 min 50	17 min 56
Total	1 145	21 789		

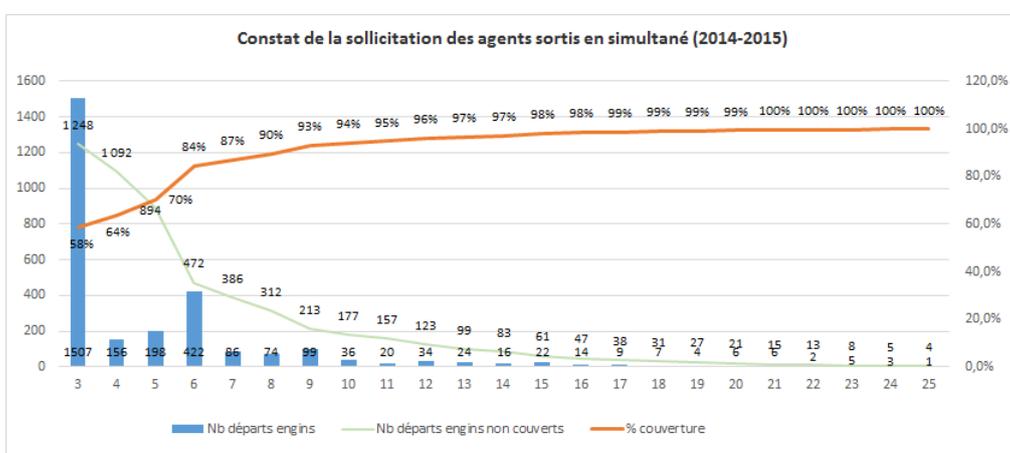
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	76,77%	96,63%	99,78%	99,94%	100,00%
Faible activité	81,30%	98,30%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	96,90%	99,80%	100,00%	100,00%	

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	80,00%	98,50%	100,00%
Faible activité	81,00%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	80,20%	98,90%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre que ces CIS assurent les 2/3 de la sollicitation opérationnelle. Le CIS Arpajon assure une bonne partie de la recouvrement. Néanmoins, afin que la réponse opérationnelle soit la plus appropriée, il convient qu'un effectif minimum soit assuré.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **11 SP** dont 7 SP au CIS St Chéron.

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, repartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

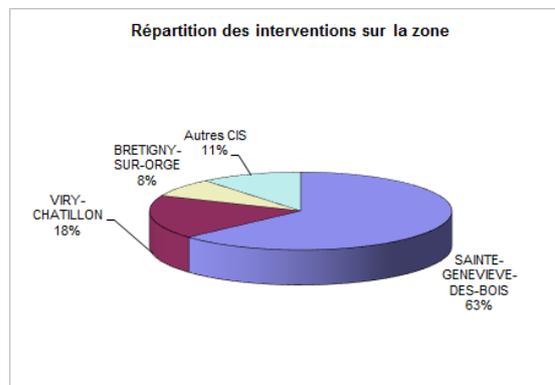
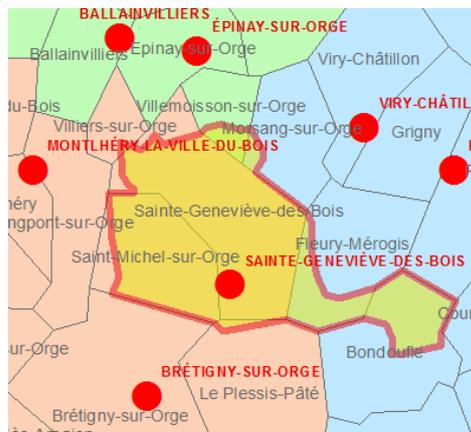
Délai de route

SAP 8'

INC 11'



Zone de couverture de STE GENEVIEVE DES BOIS



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Sainte Geneviève des bois	4 358
-------------------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	4 477	287	389	14	199	5 366

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Bondoufle*	537	9 267	9 min 50	11 min 21
Fleury-Mérogis*	807	9 196	7 min 15	7 min 58
Sainte-Geneviève-des-Bois	2 661	35 395	7 min 6	7 min 58
Saint-Michel-sur-Orge	1 361	20 425	7 min 22	8 min 15
Total	5 366	74 283		

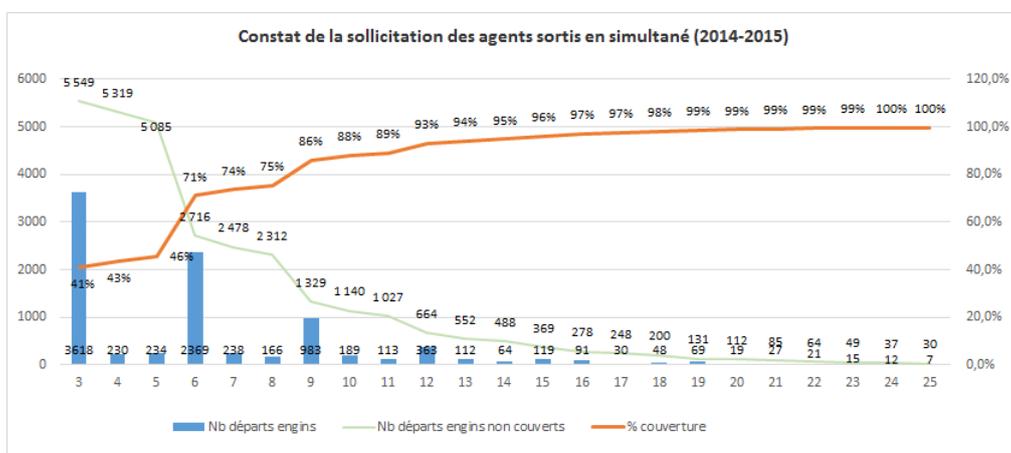
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7
Activité soutenue	49,72%	82,97%	95,59%	99,18%	99,89%	99,95%	100,00%
Faible activité	75,80%	96,80%	99,60%	100,00%			
Activité soutenue et faible activité	54,10%	85,30%	96,30%	99,30%	99,90%	100,00%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	81,20%	98,80%	100,00%
Faible activité	82,50%	98,60%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	81,60%	98,70%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie hormis pour la commune de Bondoufle. Une étude du bassin opérationnel montre une bonne capacité de recouverture avec les CIS Viry-Chatillon et Brétigny sur Orge.

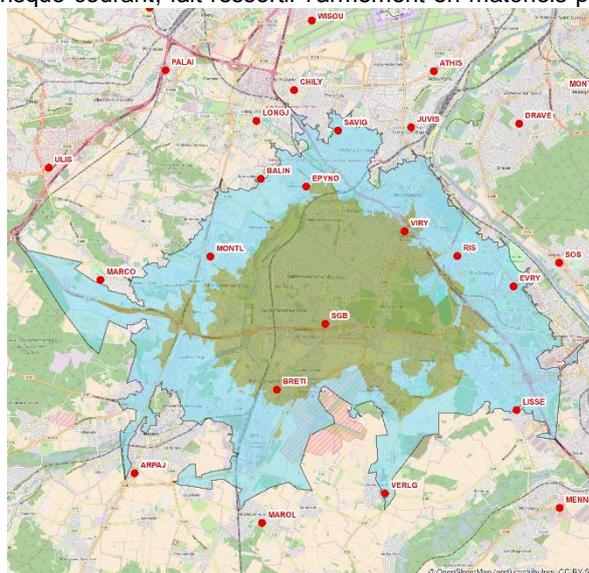
Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **12 SP**.

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route

SAP 8'
INC 11'





SDACR

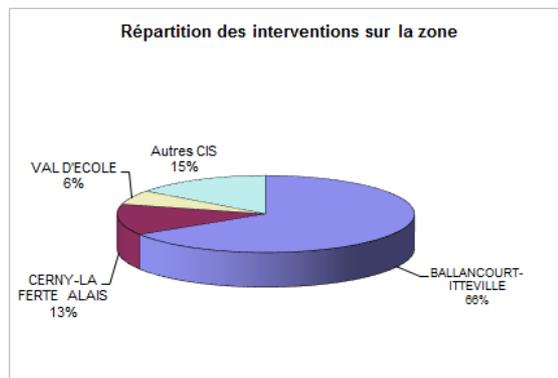
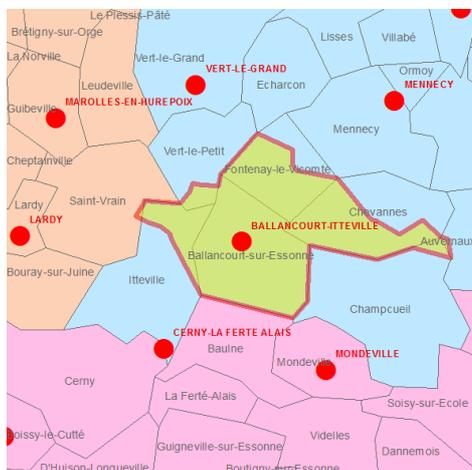
**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

**Zones de couverture
groupement Est**



GROUPEMENT EST

Zone de couverture BALLANCOURT – ITTEVILLE



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Ballancourt - Itteville	1 299
-----------------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total	
Nombre d'interventions	1 149	71		92	17	94	1 423

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Ballancourt-sur-Essonne	577	7 533	6 min 41	9 min 57
Champcueil*	172	2 903	11 min 5	14 min 56
Chevannes*	78	1 752	9 min 26	14 min 4
Fontenay-le-Vicomte	85	1 296	8 min 27	11 min 25
Itteville*	367	6 697	9 min 38	13 min 28
Vert-le-Petit*	144	2 807	9 min 46	15 min 21
Total	1 423	22 988		

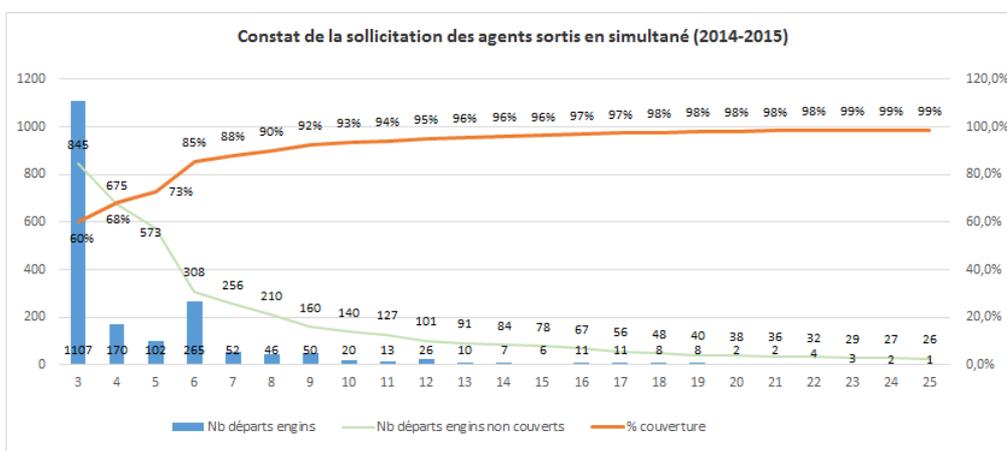
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	82,78%	98,42%	99,68%	99,92%	100,00%
Faible activité	87,20%	97,40%	99,60%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	83,54%	98,24%	99,67%	99,93%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	77,80%	96,30%	100,00%
Faible activité	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	81,80%	97,00%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

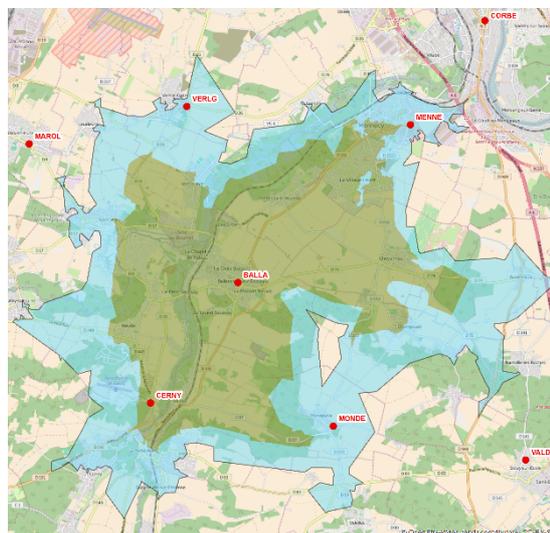
Ce secteur semi-rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre une bonne capacité de recouvrement avec les CIS Cerny La Ferté Alais et Mennecy.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **10 SP**.

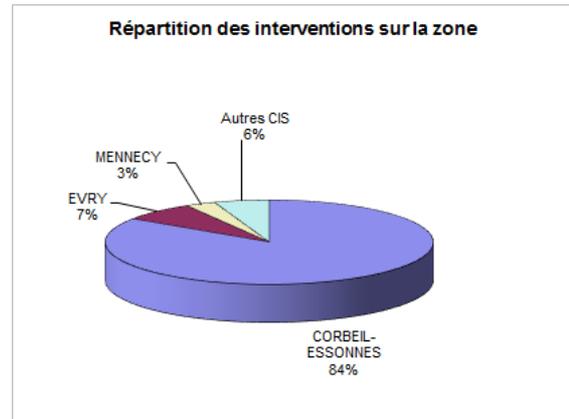
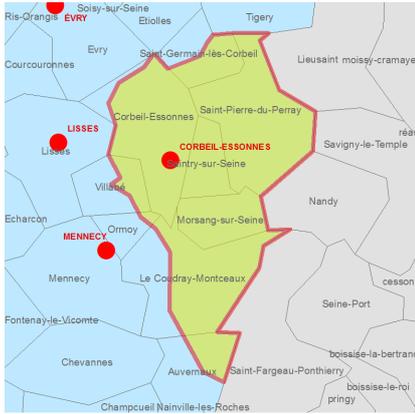
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture CORBEIL-ESSONNES



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Corbeil-Essonnes	6 480
----------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	5 487	366	433	16	370	6 672

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Corbeil-Essonnes	4 494	46 710	7 min 21	9 min 6
Le Coudray-Montceaux*	346	4 784	8 min 41	12 min 47
Morsang-sur-Seine*	28	574	14 min 5	18 min 39
Ormoys*	119	1 943	7 min 56	8 min 40
Saint-Germain-les-Corbeil*	437	7 453	10 min 22	12 min 25
Saint-Pierre-du-Perray*	575	9 456	10 min 54	13 min 11
Saintry-sur-Seine*	291	5 262	10 min 43	12 min 51
Villabé*	382	5 242	9 min 14	11 min 57
Total	6 672	81 424		

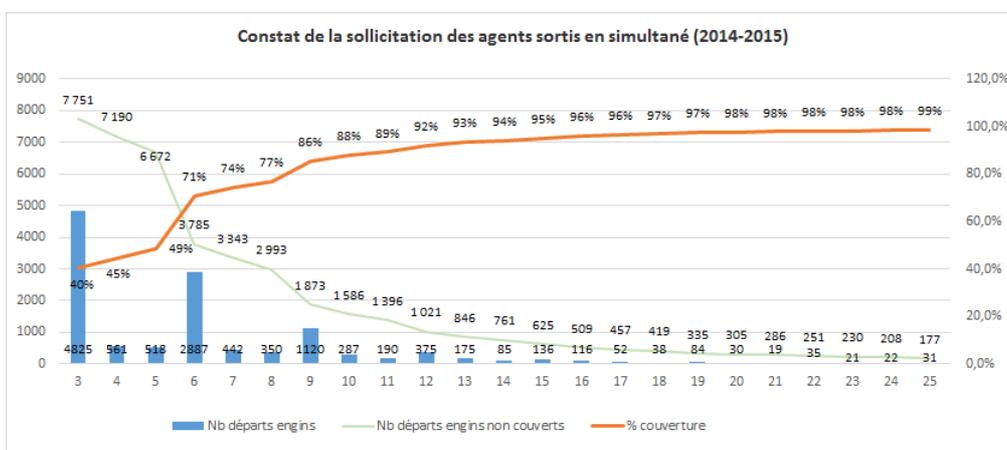
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activité soutenue	52,7%	85,5%	96,1%	99,2%	99,8%	99,8%	99,9%	99,9%	99,9%	100,0%
Faible activité	74,4%	94,9%	99,4%	100,0%						
Activité soutenue et faible activité	56,9%	87,3%	96,7%	99,3%	99,8%	99,9%	99,9%	99,9%	100,0%	100,0%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	81,90%	88,00%	99,70%	100,00%		
Faible activité	80,50%	98,30%	99,00%	99,30%	99,70%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	81,60%	98,10%	99,50%	99,80%	99,90%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

Ce secteur fortement urbanisé, à la sollicitation opérationnelle importante, présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie notamment pour les communes situées sur la rive droite de la Seine. Une étude de cette zone confirme l'objectif de maintenir le projet d'un CIS sur la rive droite de la Seine. L'essentiel des interventions est assuré par le CIS Corbeil-Essonnes. Les possibilités de recouvrement sont faibles du fait de la forte sollicitation du CIS Evry et des CIS SPV limitrophes.

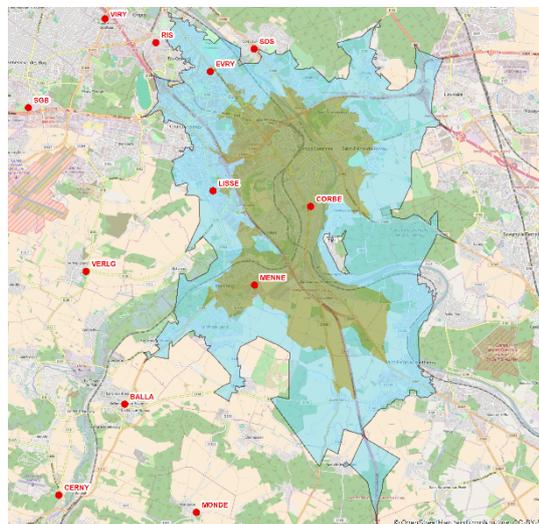
Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **16 SP** (dont un stationnaire)

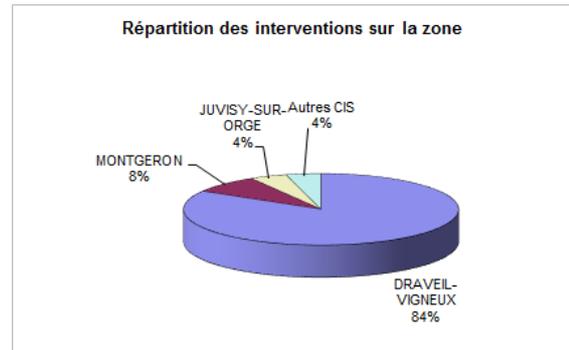
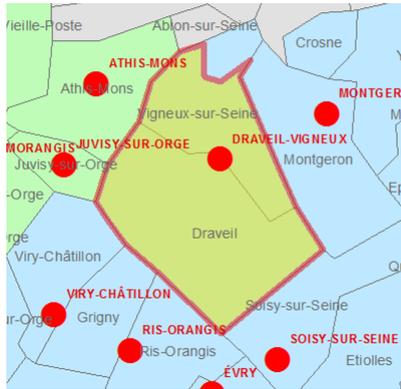
L'analyse de la sollicitation opérationnelle au regard du risque courant fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Le POJ du futur CIS de la zone de couverture Seine-Rive droite est susceptible d'être renforcé, pour partie, par des effectifs du CIS Corbeil, Evry et Soisy sur Seine.

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture DRAVEIL – VIGNEUX**Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Draveil	4 452
-------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	3 587	159	266	12	177	4 201

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

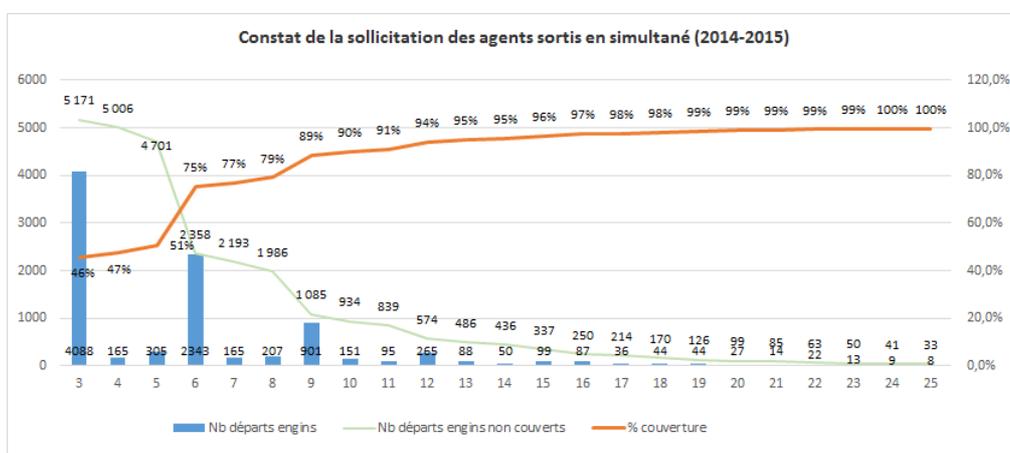
Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Draveil	2 060	29 382	6 min 58	7 min 23
Vigneux-sur-Seine	2 141	30 185	6 min 56	8 min 10
Total	4 201	59 567		

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7
Activité soutenue	53,62%	86,27%	96,92%	99,32%	99,87%	99,97%	100,00%
Faible activité	79,00%	96,80%	99,50%	99,90%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	58,10%	88,13%	97,37%	99,42%	99,90%	99,97%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	79,70%	99,10%	100,00%	
Faible activité	83,80%	97,50%	99,40%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	80,50%	98,80%	99,90%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

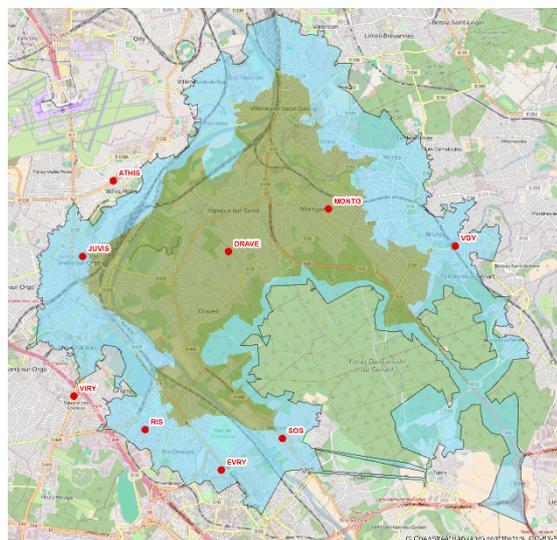
Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et pour l'incendie en termes de délais d'intervention. Une étude du bassin opérationnel permet de constater une bonne recouverture avec le CIS Montgeron.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **12 SP**

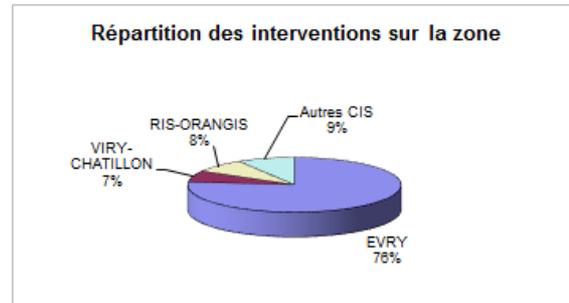
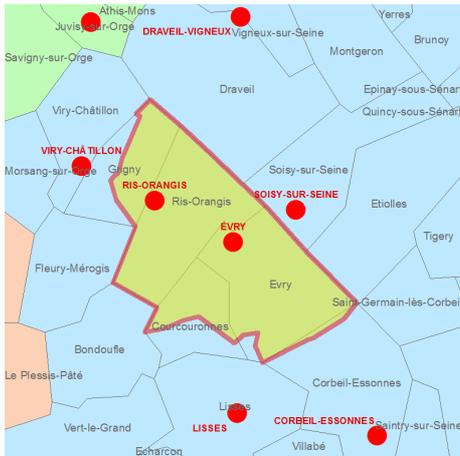
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture EVRY – RIS-ORANGIS



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Evry	7 446
CIS Ris Orangis	1 118

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	6 366	335	514	7	505	7 727

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Courcouronnes	954	13 782	8 min 8	9 min 35
Evry	4 432	53 221	6 min 54	8 min 30
Ris-Orangis	2 341	27 070	7 min 45	9 min 15
Total	7 727	94 073		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

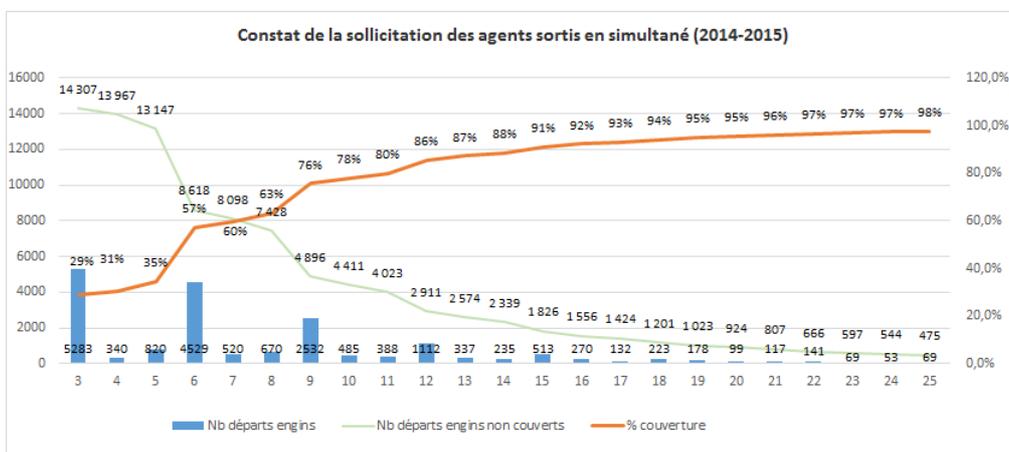
Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activité soutenue	36,0%	71,4%	89,9%	96,7%	99,0%	99,7%	99,9%	99,9%	100,0%	100,0%
Faible activité	65,4%	91,9%	98,5%	99,7%	99,9%	100,0%				
Activité soutenue et faible activité	41,1%	75,0%	91,4%	97,2%	99,1%	99,7%	99,9%	100,0%	100,0%	100,0%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5
Activité soutenue	74,0%	95,6%	98,5%	99,5%	100,0%
Faible activité	68,4%	92,9%	98,7%	100,0%	
Activité soutenue et faible activité	72,7%	94,9%	98,6%	99,6%	100,0%



Préconisation pour la zone de couverture

Ce secteur fortement urbanisé à la sollicitation opérationnelle importante présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre une faible capacité de recouvrement des CIS limitrophes fortement sollicités.

Au vu de ces éléments, il est préconisé pour cette zone un POJ à **22 SP** dont 8 SP au CIS Evry (*dont un stationnaire*)

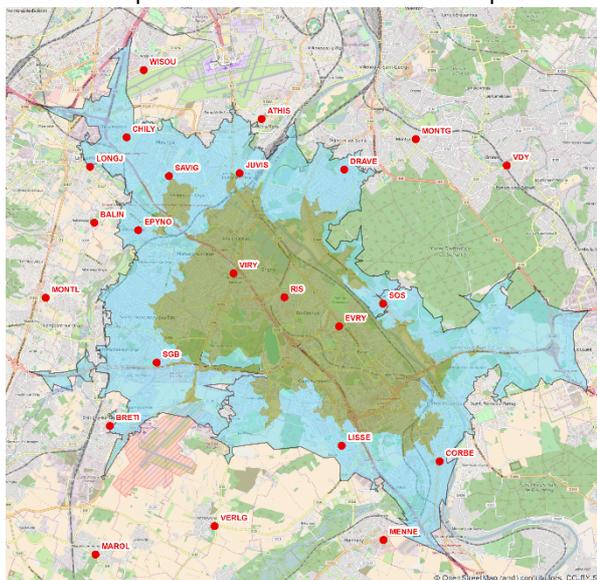
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 4 missions pour secours à personnes,
- 3 missions pour feux urbains,

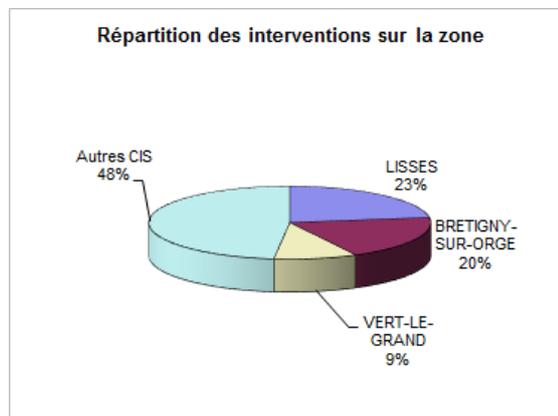
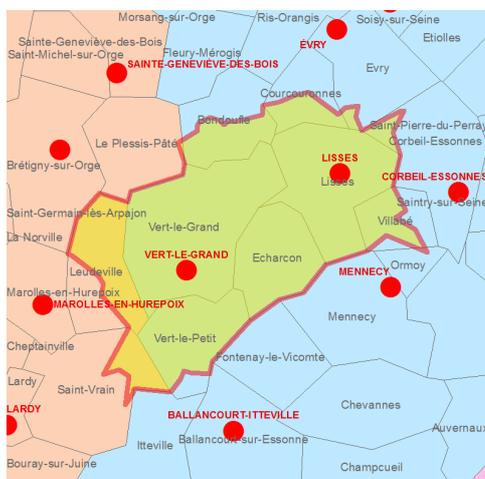
Le POJ du futur CIS de la zone de couverture Seine-Rive droite est susceptible d'être renforcé, pour partie, par des effectifs du CIS Corbeil, Evry et Soisy sur Seine.

Délai de route

SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture LISSES – VERT LE GRAND



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Lisses	901
CIS Vert Le Grand	309

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 514	183	148	9	92	1 946

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Bondoufle*	537	9 267	9 min 50	11 min 21
Echarcon	22	796	9 min 38	12 min 41
Leudeville	92	1 437	10 min 14	12 min 52
Lisses	596	7 567	8 min 49	11 min 48
Vert-le-Grand	173	2 432	9 min 57	13 min 18
Vert-le-Petit*	144	2 807	9 min 46	15 min 21
Villabé*	382	5 242	9 min 14	11 min 57
Total	1 946	29 548		

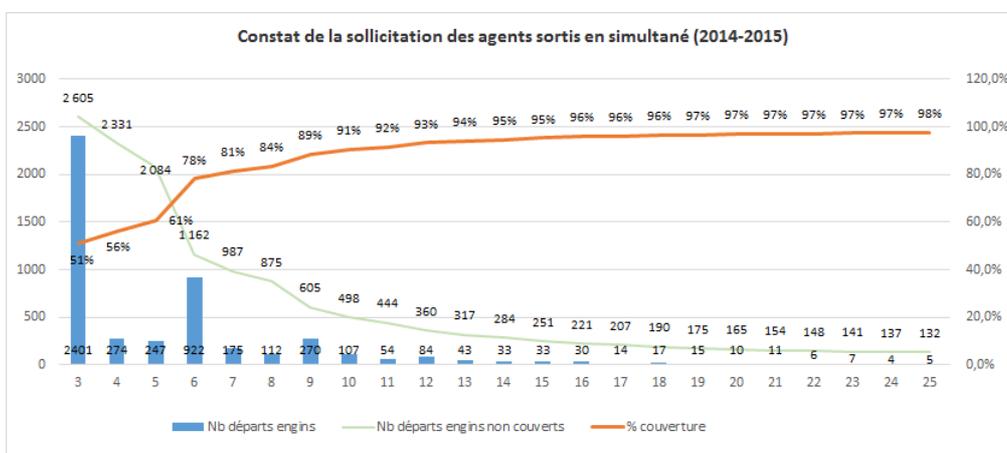
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	69,20%	93,40%	98,80%	99,80%	99,97%	100,00%
Faible activité	82,90%	97,30%	99,70%	99,80%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	71,40%	94,00%	98,90%	99,80%	100,00%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	75,20%	94,20%	97,60%	99,00%	99,70%	100,00%
Faible activité	80,80%	92,90%	97,00%	98,00%	99,00%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	76,60%	93,90%	97,50%	98,70%	99,50%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

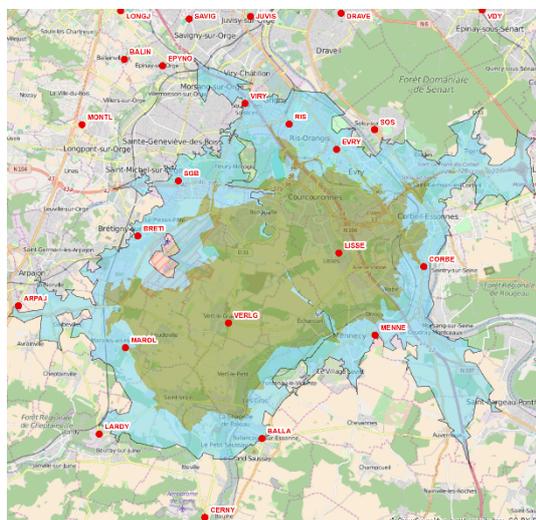
Ce secteur urbain et semi-rurale présente une couverture opérationnelle satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel permet de constater que ces CIS SPV reçoivent, de manière significative, le renfort des CIS environnants. Néanmoins, afin que la réponse opérationnelle soit la plus appropriée, il convient qu'un effectif minimum soit assuré.

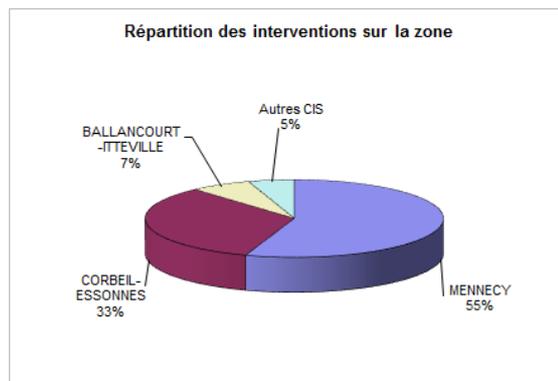
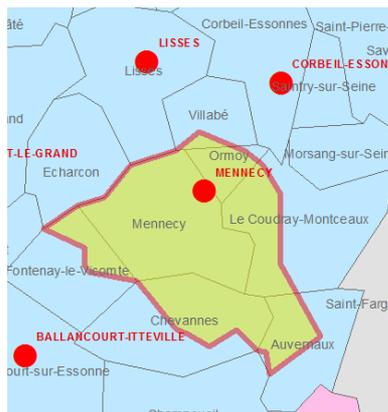
Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **11 SP** dont 6 SP au CIS Lisses et 5 au CIS VLG. (2SP pour VS/O)

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture MENECY**Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Menecy	1 092
------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 213	95	85	10	55	1 458

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Auvernaux*	16	353	11 min 40	13 min 41
Chevannes*	78	1 752	9 min 26	14 min 4
Le Coudray-Montceaux*	346	4 784	8 min 41	12 min 47
Menecy	899	13 489	9 min 1	12 min 10
Ormoy*	119	1 943	7 min 56	8 min 40
Total	1 458	22 321		

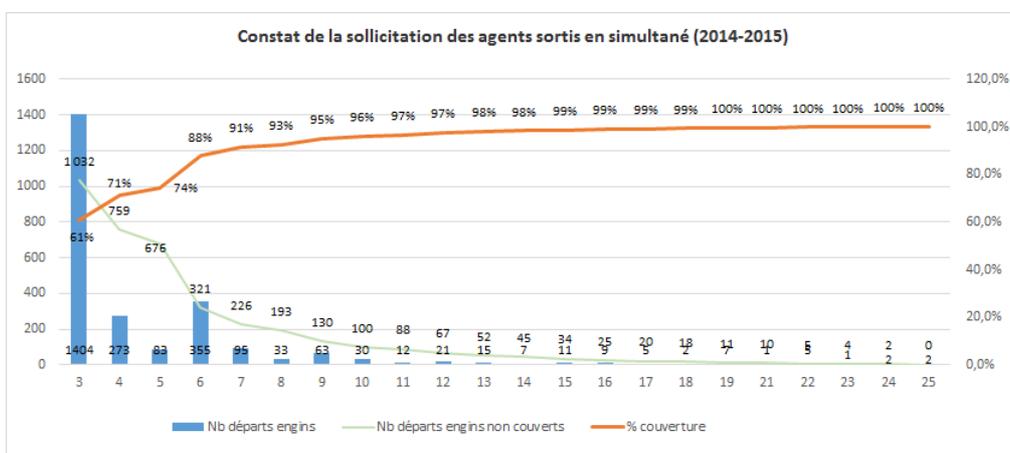
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	81,70%	98,20%	99,80%	100,00%
Faible activité	92,50%	99,70%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	83,50%	98,50%	99,80%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	77,40%	97,10%	100,00%
Faible activité	83,80%	97,30%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	78,70%	97,10%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

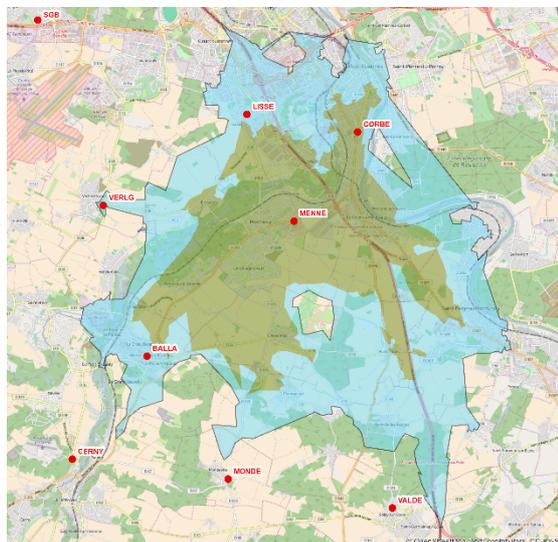
Ce secteur urbain et semi-rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre qu'il bénéficie d'une bonne recouvrement des CIS de Corbeil-Essonnes et de Ballancourt.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **9 SP**

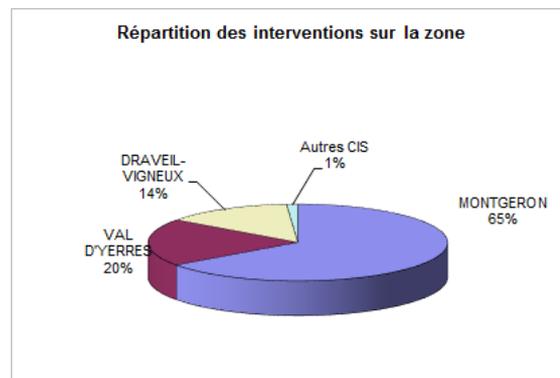
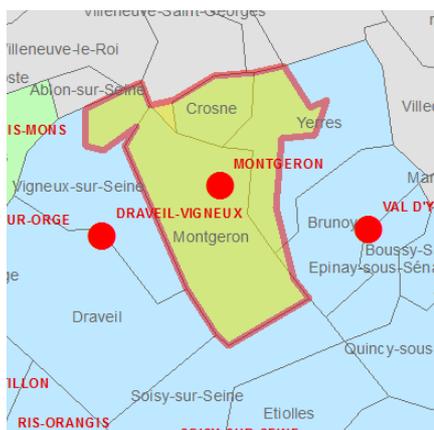
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture MONTGERON



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Montgeron	3 245
---------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	3 165	167	241	12	155	3 740

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

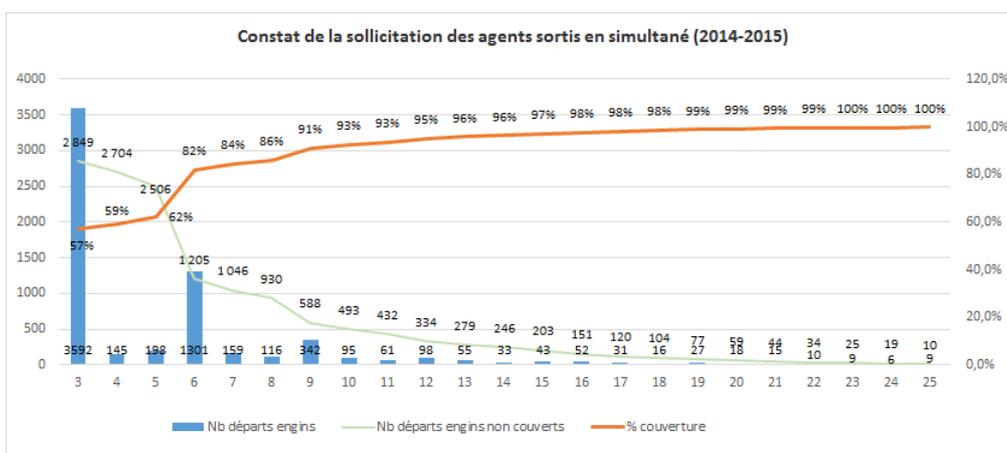
Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Crosne	427	9 271	7 min 56	10 min 39
Montgeron	1 806	23 516	6 min 20	8 min 18
Yerres*	1 507	29 154	7 min 41	9 min 57
Total	3 740	61 941		

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7	8
Activité soutenue	68,23%	92,81%	98,75%	99,76%	99,93%	99,96%	99,98%	100,00%
Faible activité	83,90%	97,30%	99,70%	100,00%				
Activité soutenue et faible activité	70,86%	93,57%	98,91%	99,80%	99,94%	99,96%	99,98%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	79,70%	98,50%	100,00%
Faible activité	84,30%	99,20%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	80,80%	98,60%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

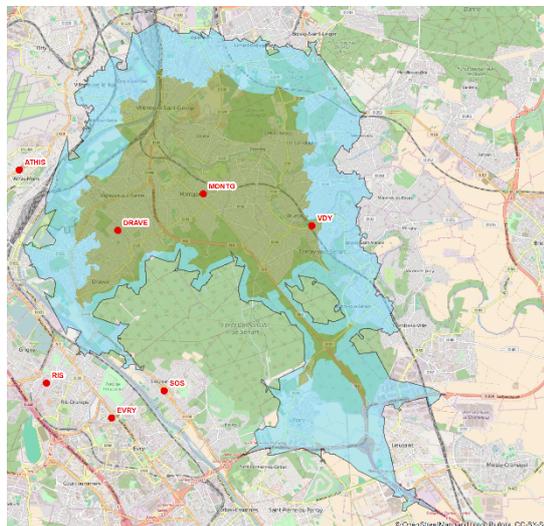
Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie en termes de délais d'intervention. Une étude du bassin opérationnel sur lequel peut intervenir ce centre de secours montre que ce CIS dispose d'une bonne capacité de recouvrement pour les CIS Draveil et Val d'Yerres, d'autant qu'il ne dispose pas d'engins d'appui.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **9 SP**

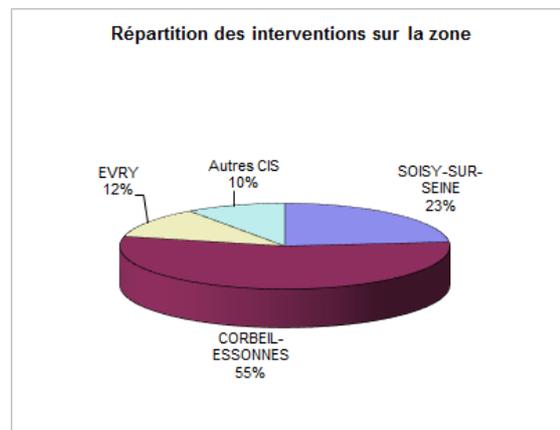
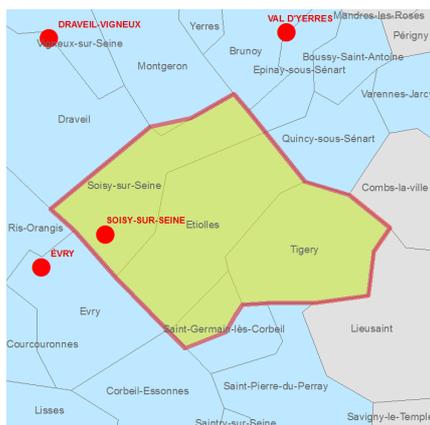
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture SOISY SUR SEINE (SEINE RIVE DROITE)



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Soisy sur seine	699
---------------------	-----

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 837	126	120	8	89	2 180

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Etiolles	175	3 284	9 min 13	12 min 26
Morsang-sur-Seine*	28	574	14 min 5	18 min 39
Saint-Germain-lès-Corbeil*	437	7 453	10 min 22	12 min 25
Saint-Pierre-du-Perray*	575	9 456	10 min 54	13 min 11
Saintry-sur-Seine*	291	5 262	10 min 43	12 min 51
Soisy-sur-Seine	473	6 955	8 min 52	12 min 3
Tigery*	201	3 227	11 min 50	13 min 59
Total	2 180	36 211		

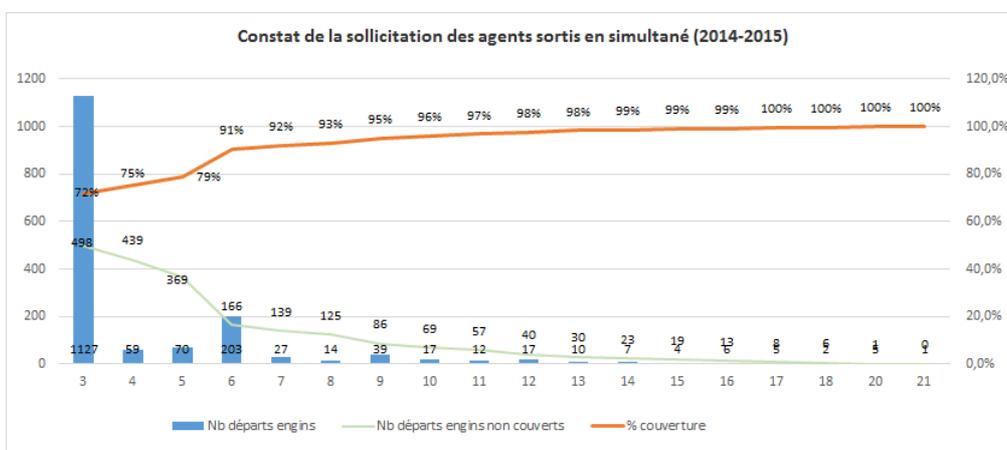
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3
Activité soutenue	88,10%	99,00%	100,00%
Faible activité	87,00%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	87,90%	99,20%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2
Activité soutenue	82,70%	100,00%
Faible activité	84,00%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	83,00%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

Ce secteur urbain qui intègre le périmètre du futur CIS Rive Droite présente une couverture parfaite pour le secours à personne et pour l'incendie. Ce bassin opérationnel montre que le CIS Corbeil-Essonnes assure la majorité des interventions. Une étude de cette zone confirme l'objectif de maintenir le projet d'un CIS sur la rive droite de la Seine.

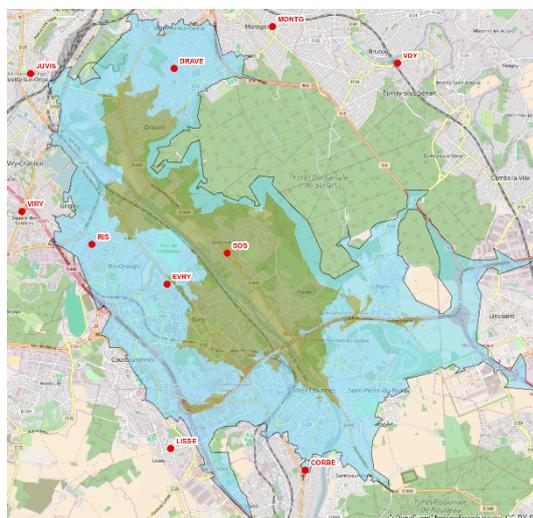
Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **4 SP**

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

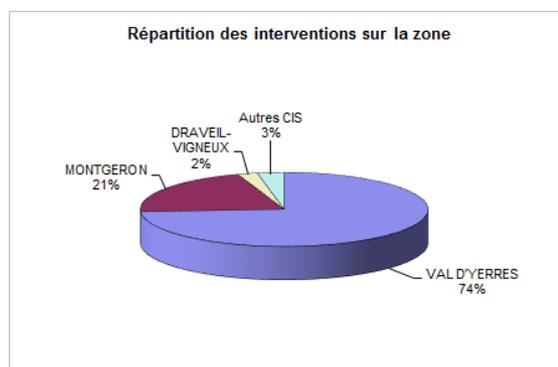
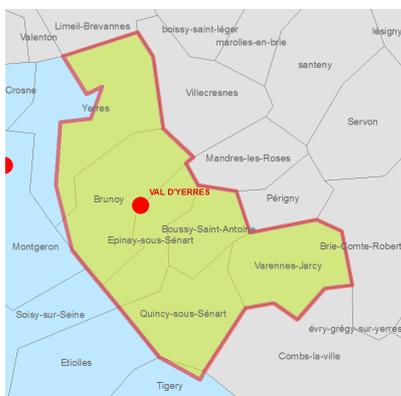
- 1 mission pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Le POJ sur cette zone de couverture est susceptible d'évoluer à 7SP dans la perspective d'un futur CIS armé, pour partie, par des effectifs du CIS Corbeil, Evry et Soisy sur Seine.

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture VAL D'YERRES



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Val d'Yerres	4 235
------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	4 476	196	369	7	247	5 295

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Boussy-Saint-Antoine	529	6 551	7 min 56	9 min 43
Brunoy	1 615	26 177	7 min 5	9 min 27
Epinay-sous-Sénart	814	12 518	6 min 8	7 min 48
Quincy-sous-Sénart	553	8 383	8 min 48	11 min 43
Tigery*	201	3 227	11 min 50	13 min 59
Varennes-Jarcy	76	2 382	13 min 2	17 min 5
Yerres*	1 507	29 154	7 min 41	9 min 57
Total	5 295	88 392		

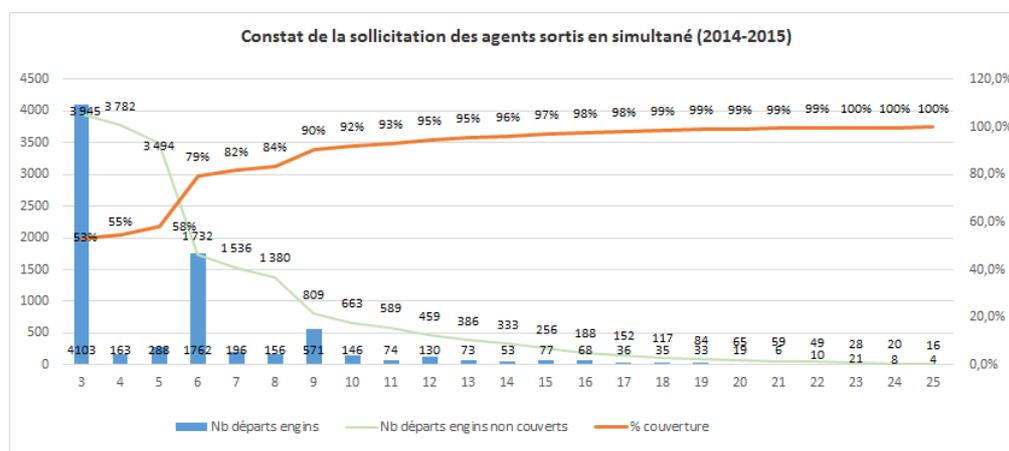
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	64,35%	91,70%	98,52%	99,81%	100,00%
Faible activité	81,40%	97,60%	99,80%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	67,49%	92,79%	98,75%	99,85%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	79,70%	97,90%	100,00%	
Faible activité	86,20%	98,90%	99,40%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	81,40%	98,10%	99,90%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

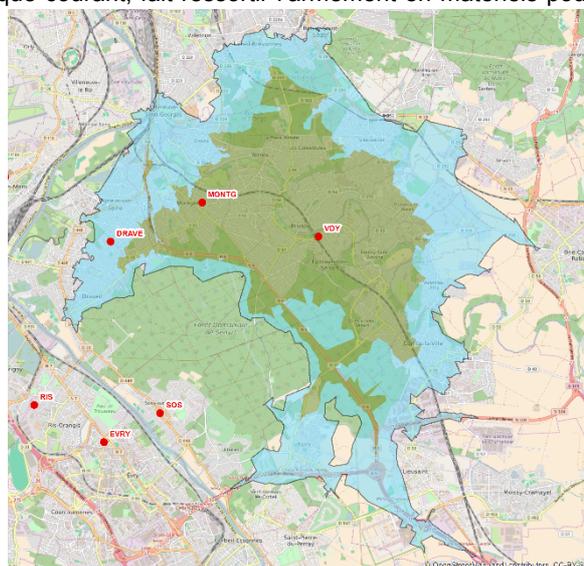
Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie hormis pour la commune de Varennes-Jarcy. Une étude du bassin opérationnel permet de constater une bonne recouverture avec le CIS Montgeron.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **12 SP**

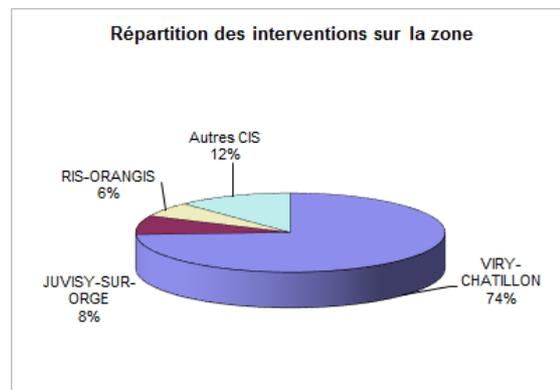
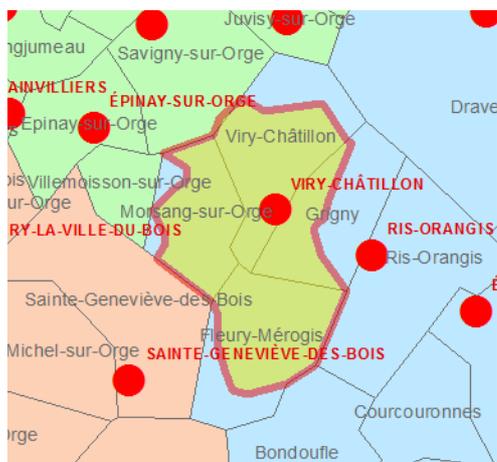
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture VIRY CHATILLON



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Viry Chatillon	6 809
--------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	5 582	323	505	14	356	6 780

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Fleury-Mérogis*	807	9 196	7 min 15	7 min 58
Grigny	2 387	27 924	6 min 43	7 min 23
Morsang-sur-Orge	1 212	21 616	7 min 52	8 min 36
Viry-Châtillon	2 374	31 579	6 min 35	7 min 36
Total	6 780	90 315		

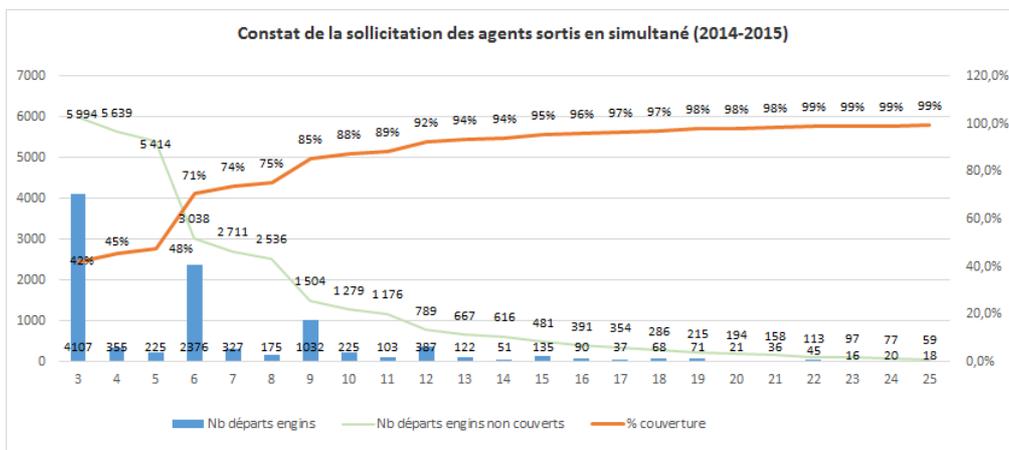
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7	8
Activité soutenue	52,58%	84,89%	96,04%	99,18%	99,79%	99,96%	99,99%	100,00%
Faible activité	77,90%	95,90%	99,10%	99,90%	100,00%			
Activité soutenue et faible activité	57,01%	86,82%	96,57%	99,30%	99,83%	99,96%	99,99%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	78,40%	98,40%	99,70%	100,00%
Faible activité	80,30%	98,30%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	78,80%	98,40%	99,80%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

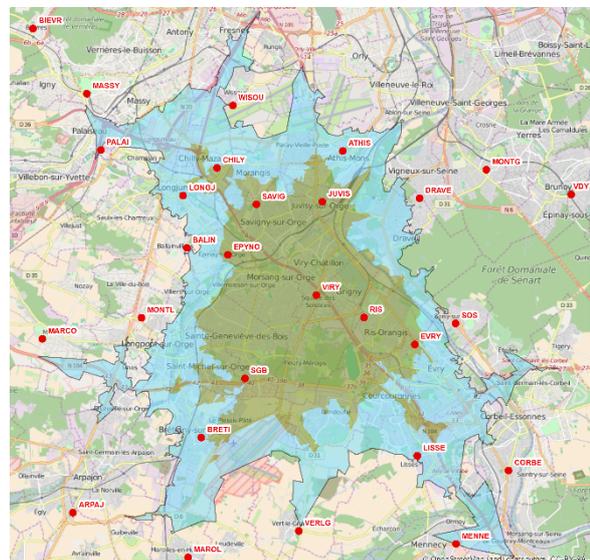
Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie. Bien que ce CIS assure l'essentiel de son importante sollicitation, une étude du bassin opérationnel permet de constater une bonne recouverture avec des CIS limitrophes qui sont néanmoins fortement sollicités.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **16 SP (dont un stationnaire)**

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



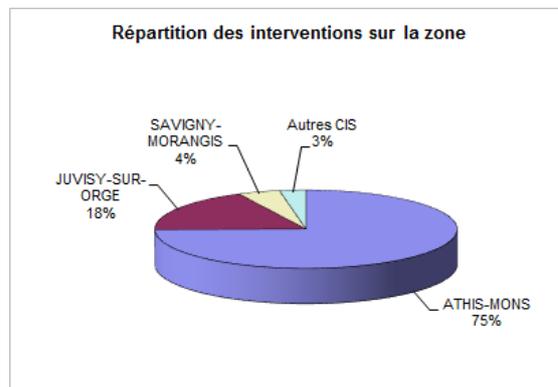
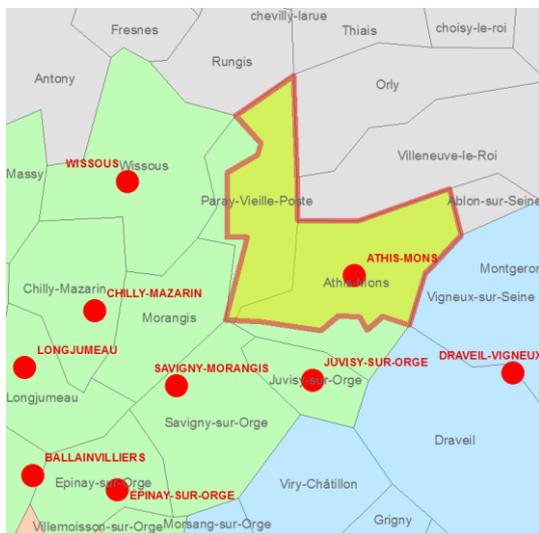


SDACR

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

**Zones de couverture
groupement Nord**



GROUPEMENT NORD**Zone de couverture ATHIS-MONS****Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Athis-Mons	2 649
----------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	2 547	158	245	2	120	3 072

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Athis-Mons	2 564	29 954	6 min 18	7 min 54
Paray-Vieille-Poste	508	7 281	7 min 12	8 min 37
Total	3 072	37 235		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

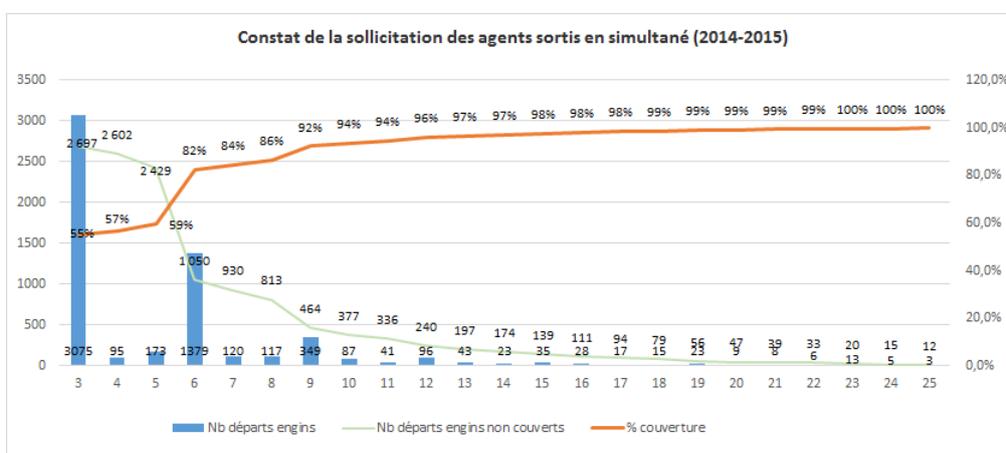
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	66,02%	92,73%	98,80%	99,87%	100,00%
Faible activité	84,20%	98,50%	99,90%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	69,20%	93,70%	99,00%	99,90%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	82,60%	99,70%	100,00%
Faible activité	83,10%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	82,80%	99,80%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

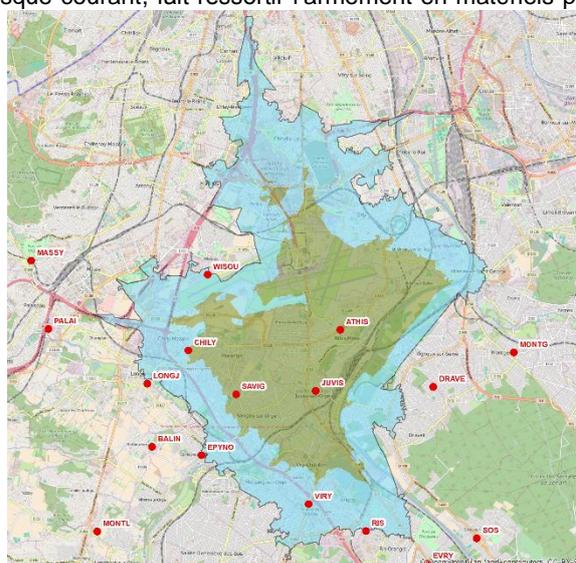
Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie en termes de délais d'intervention. Une étude du bassin opérationnel montre une bonne capacité de recouvrement avec les CIS Juvisy sur Orge et Savigny sur Orge

Au vu de ces éléments le POJ préconisé pour ce CIS est de **9 SP**.

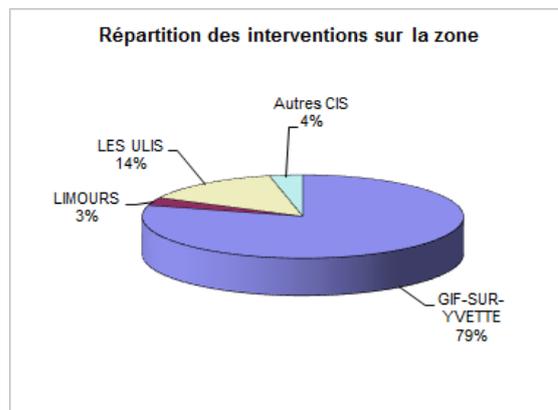
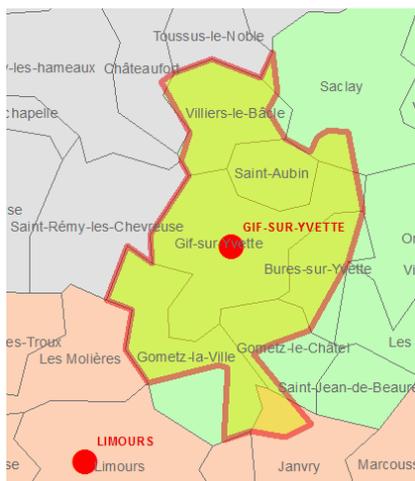
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture GIF SUR YVETTE



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Gif sur Yvette	1 974
--------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 581	109	105	5	106	1 906

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Bures-sur-Yvette*	472	9 957	8 min 47	11 min 4
Gif-sur-Yvette	1 069	21 032	7 min 41	9 min 54
Gometz-la-Ville*	67	1 416	10 min 14	14 min 12
Gometz-le-Châtel	116	2 651	9 min 51	11 min 43
Janvry*	71	613	10 min 42	14 min 28
Saint-Aubin	41	719	9 min 26	12 min 33
Villiers-le-Bâcle	70	1 269	10 min 21	12 min 12
Total	1 906	37 657		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

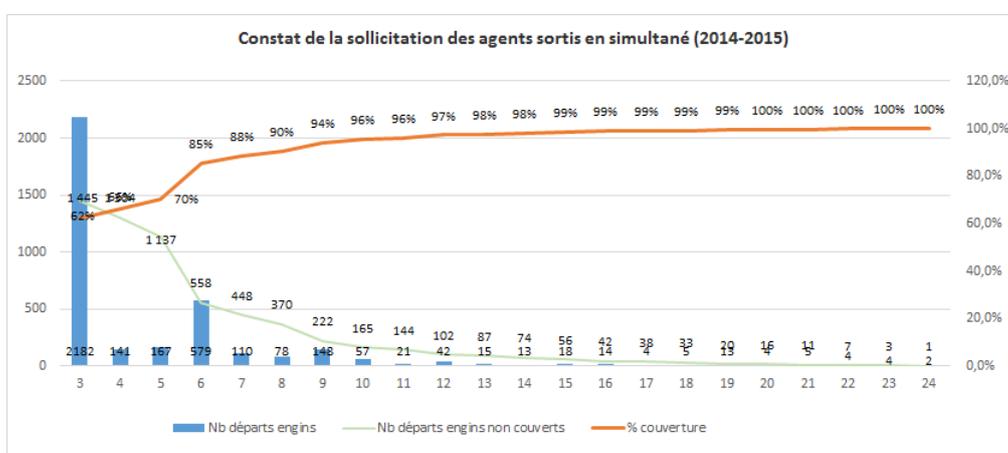
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	77,00%	96,56%	99,56%	99,96%	100,00%
Faible activité	91,80%	98,70%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	79,35%	96,90%	99,63%	99,97%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2
Activité soutenue	87,40%	100,00%
Faible activité	91,50%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	88,10%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

Ce secteur urbain présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie bien que légèrement supérieur aux préconisations, pour les communes de Bures sur Yvette et Gometz le Chatel.

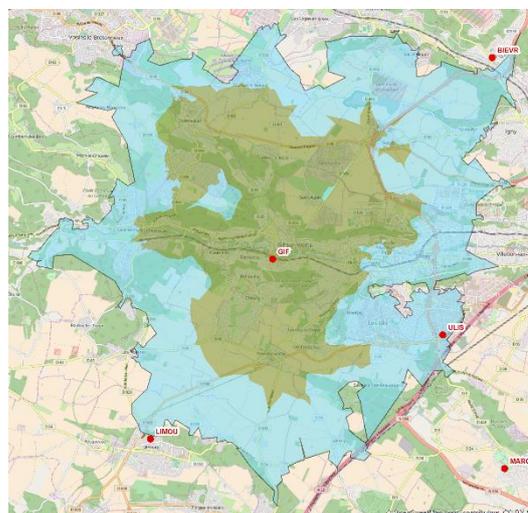
Le CIS Gif sur Yvette, relativement isolé, doit conserver une capacité opérationnelle minimale.

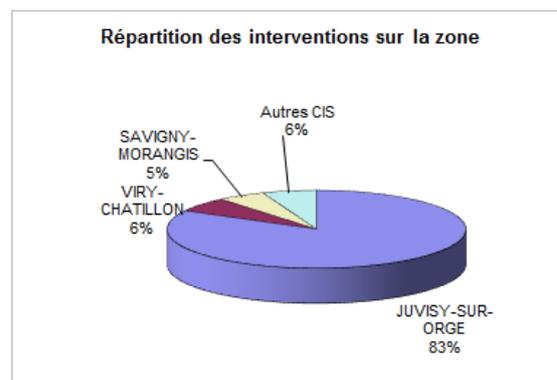
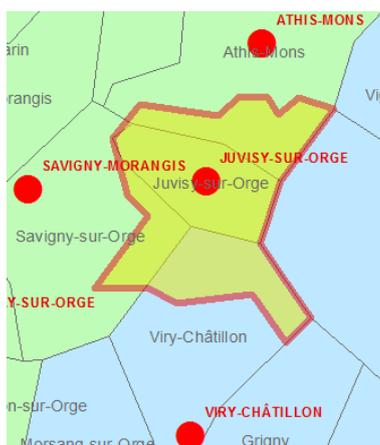
Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **9 SP**

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
 SAP 8'
 INC 11'



Zone de couverture JUVISY SUR ORGE**Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Juvisy sur Orge	3 356
---------------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	1 500	53	95	68		1 716

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

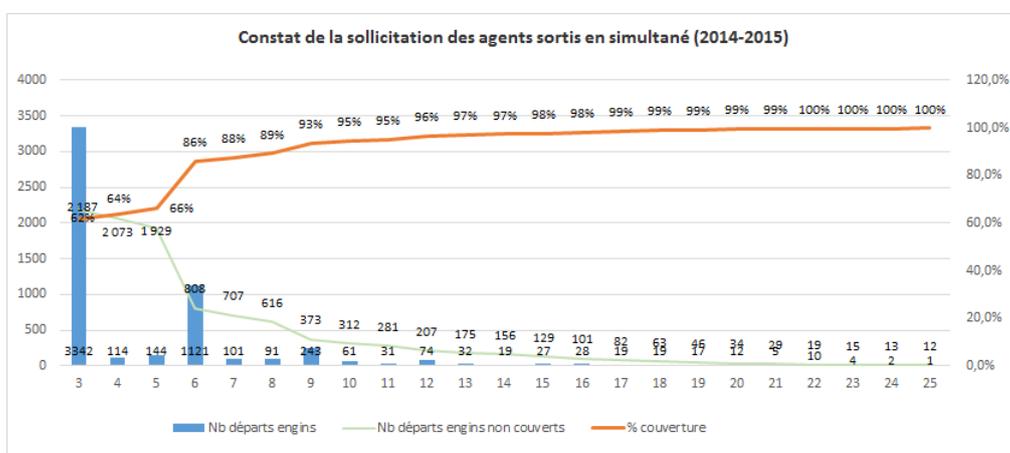
Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Juvisy-sur-Orge	1 716	15 355	6 min 37	7 min 47
Total	1 716	15 355		

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7	8
Activité soutenue	71,35%	95,23%	99,44%	99,97%	100,00%			
Faible activité	87,33%	97,54%	99,14%	99,38%	99,51%	99,63%	99,88%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	74,09%	95,63%	99,39%	99,87%	99,92%	99,94%	99,98%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	82,70%	98,60%	100,00%
Faible activité	80,30%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	82,30%	98,80%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

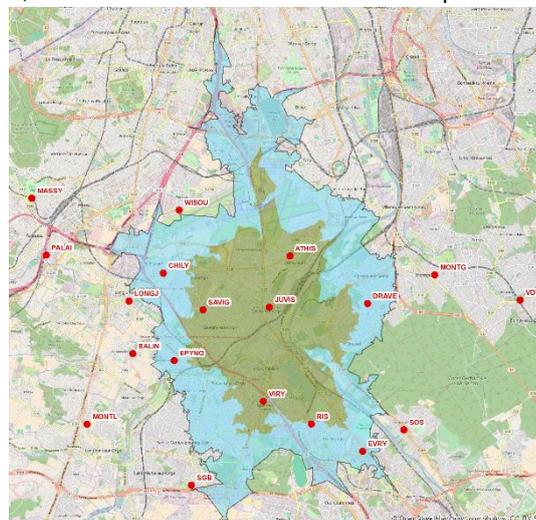
Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie en termes de délais d'intervention. Une étude du bassin opérationnel sur lequel peut intervenir ce centre de secours démontre que ce CIS dispose d'une bonne capacité de recouvrement pour le CIS Athis-Mons, d'autant qu'il ne dispose pas d'engins d'appui.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **9 SP**

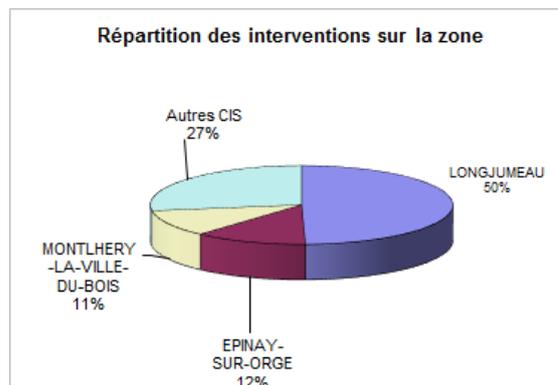
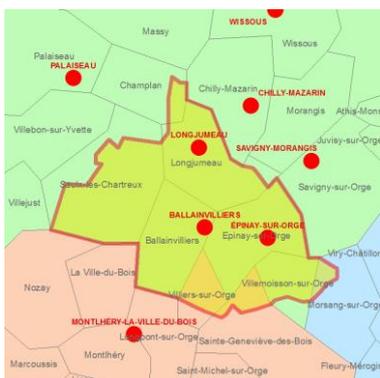
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture LONGJUMEAU – EPINAY SUR ORGE- BALLAINVILLIERS



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Longjumeau	2 948
CIS Epinay sur Orge	680
CIS Ballainvilliers	107

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	2 910	182	258	10	162	3 522

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Ballainvilliers	260	3 952	8 min 11	11 min 8
Champlan*	259	2 709	8 min 20	9 min 25
Epinay-sur-Orge	757	10 403	8 min 31	9 min 30
Longjumeau	1 449	21 965	6 min 3	7 min 58
Saulx-les-Chartreux*	293	5 184	7 min 58	11 min 27
Villemoisson-sur-Orge	315	7 105	9 min 18	10 min 41
Villiers-sur-Orge	189	3 971	9 min 3	10 min 9
Total	3 522	55 289		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

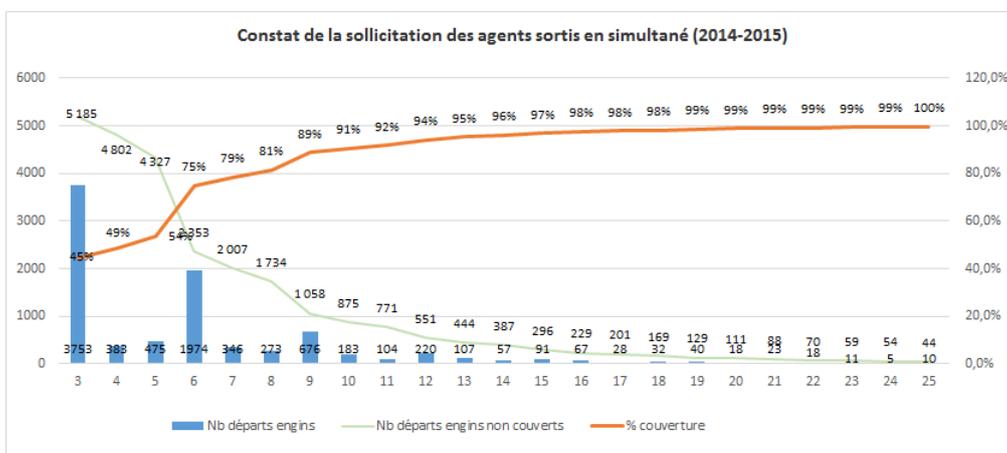
Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	57,01%	88,66%	97,44%	99,42%	99,91%	100,00%
Faible activité	77,61%	97,29%	99,92%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	60,75%	90,23%	97,89%	99,52%	99,93%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5
Activité soutenue	79,25%	97,77%	100,00%		
Faible activité	79,91%	95,79%	97,66%	99,53%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	79,42%	97,24%	99,37%	99,87%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

Ce secteur urbain présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie.

Une étude du bassin opérationnel sur lequel peut intervenir ce centre de secours a amené un redécoupage de cette zone de couverture qui intègre désormais les CPI d'Epina y sur Orge et de Ballainvilliers. En outre, ce secteur dispose d'une bonne capacité de recouverture.

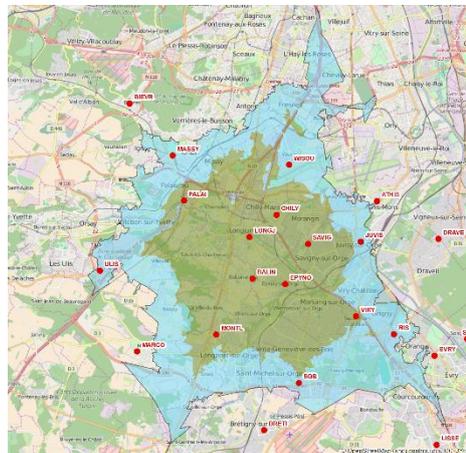
Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **17 SP** sur cette zone dont 9 SP au CIS Longjumeau.

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les CIS pour assurer :

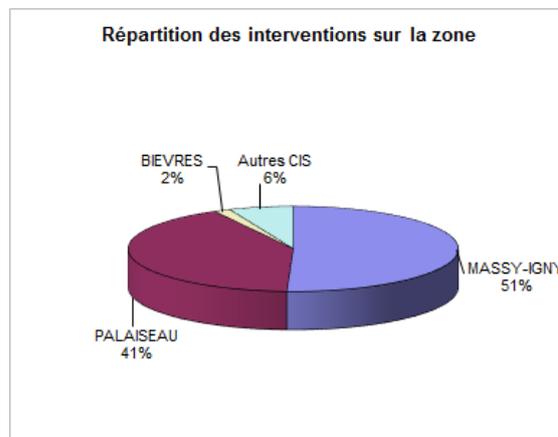
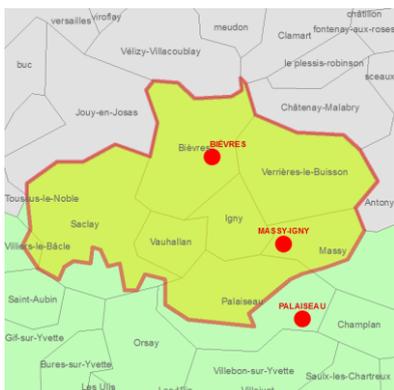
- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route

SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture MASSY/IGNY-BIEVRES



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Massy-Igny	4 174
CIS Bièvres	139

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	6 265	395	479	15	376	7 530

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Bièvres	308	4 531	10 min 9	12 min 10
Igny	525	11 101	7 min 20	9 min 26
Massy*	3 519	44 310	7 min 53	9 min 28
Palaiseau*	1 924	31 205	7 min 29	8 min 43
Saclay	255	3 715	10 min 55	12 min 47
Vauhallan	93	1 997	9 min 27	12 min 11
Verrières-le-Buisson	906	16 110	9 min 22	10 min 28
Total	7 530	112 969		

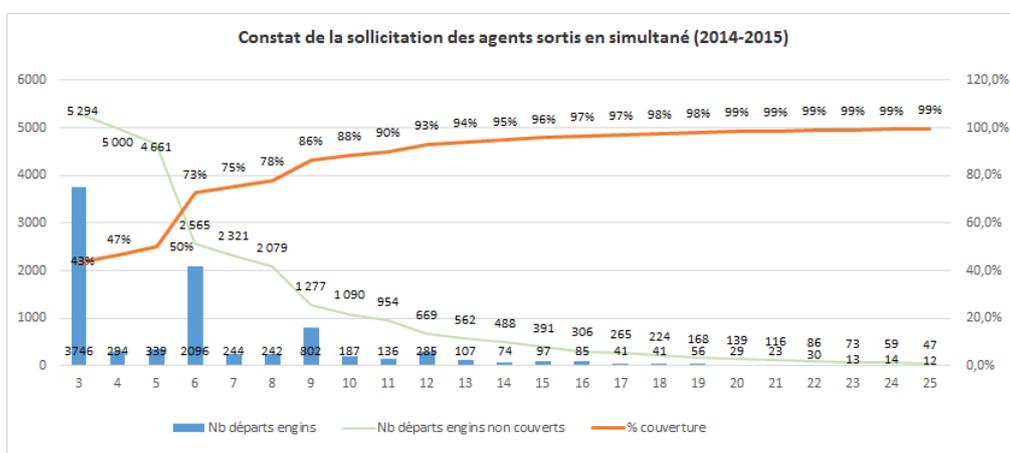
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7
Activité soutenue	55,32%	86,72%	96,64%	99,36%	99,83%	99,97%	100,00%
Faible activité	78,20%	96,30%	99,40%	99,90%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	59,23%	88,36%	97,11%	99,46%	99,86%	99,97%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	79,70%	98,10%	99,80%	100,00%
Faible activité	81,90%	98,60%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	80,10%	98,20%	99,90%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

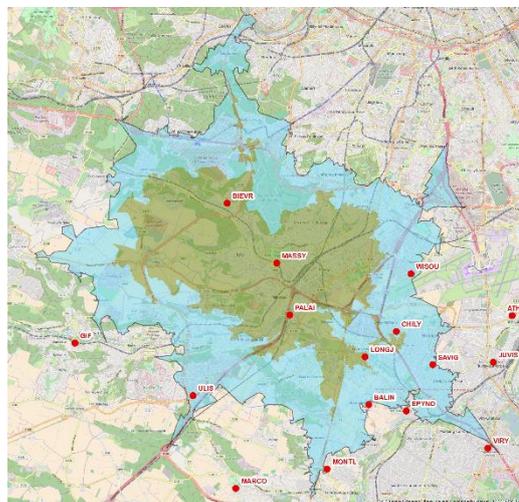
Ce secteur fortement urbanisé présente une couverture opérationnelle satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie notamment sur les commune de Saclay et de Bièvres. Une étude du bassin opérationnel permet de constater une bonne recouverture avec le CIS Palaiseau. Néanmoins, l'expansion urbaine de ce secteur nécessitera d'anticiper sur une sollicitation opérationnelle en augmentation.

Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **16 SP** sur cette zone dont 12 SP au CIS Massy-Igny.

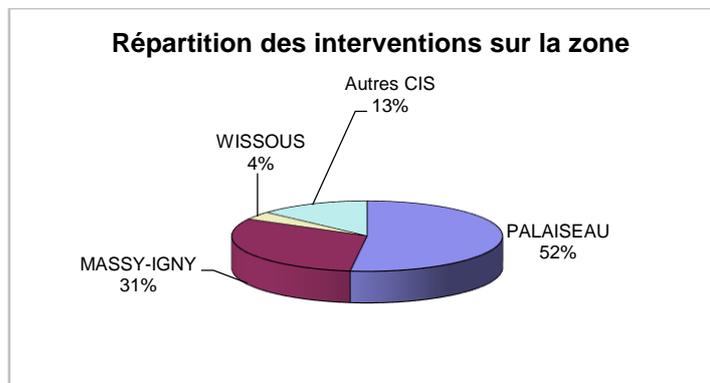
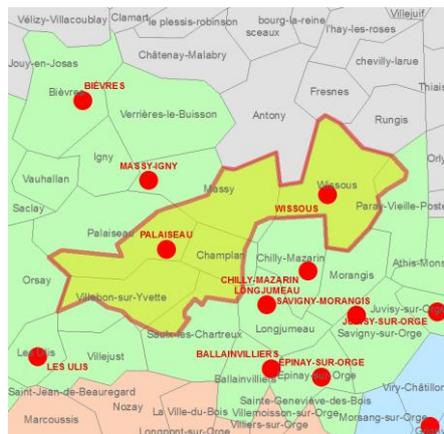
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture PALAISEAU



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Palaiseau	4 677
CIS Wissous	315

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	5 918	455	452	12	366	7 203

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Champlan*	259	2 709	8 min 20	9 min 25
Massy*	3 519	44 310	7 min 53	9 min 28
Palaiseau*	1 924	31 205	7 min 29	8 min 43
Saulx-les-Chartreux*	293	5 184	7 min 58	11 min 27
Villebon-sur-Yvette*	659	10 063	7 min 56	10 min 24
Wissous	549	6 755	10 min 38	12 min 35
Total	7 203	100 226		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

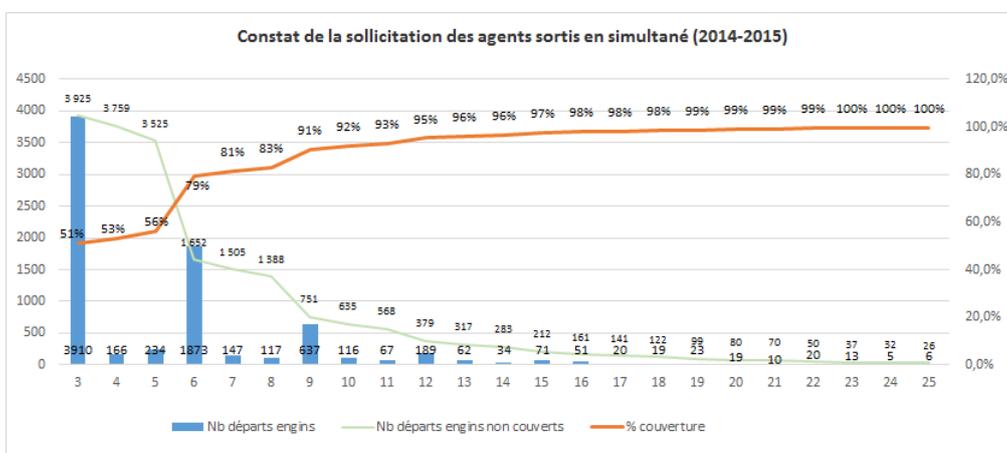
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	60,16%	89,13%	97,84%	99,64%	99,95%	100,00%
Faible activité	81,30%	97,30%	99,50%	99,80%	99,90%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	63,50%	90,40%	98,10%	99,70%	99,90%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	82,30%	98,10%	100,00%
Faible activité	86,50%	99,00%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	83,00%	98,20%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

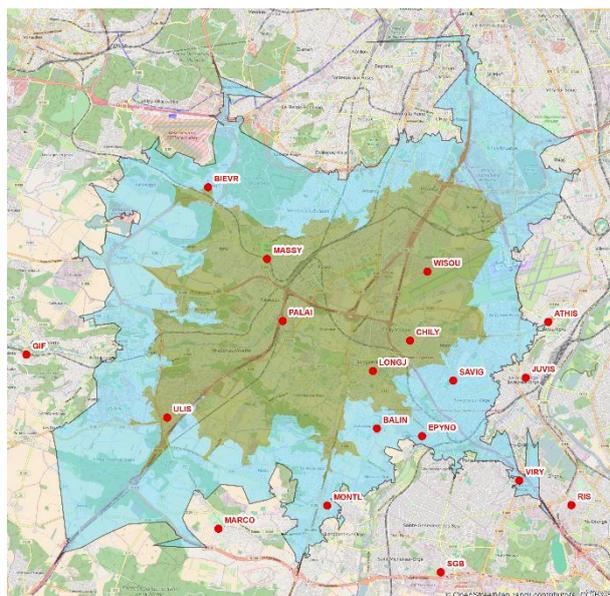
Ce secteur urbain présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie sur les communes de Wissous et de Saulx les Chartreux. Une étude du bassin opérationnel montre une bonne recouverture avec les CIS Massy-Igny, Longjumeau et Les Ulis. Ce CIS dispose également de véhicules de d'appui.

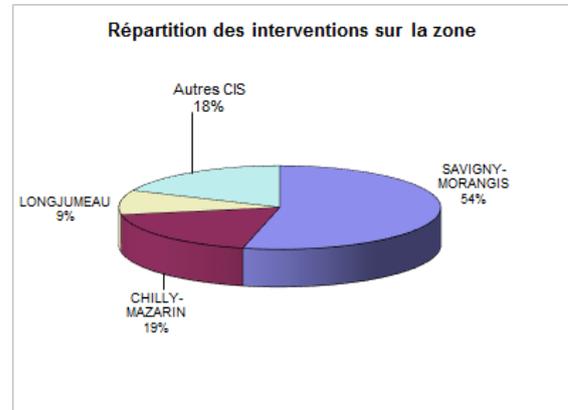
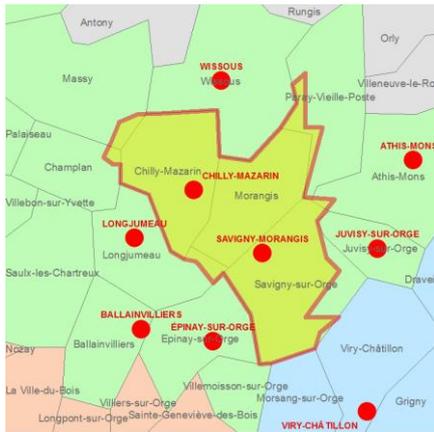
Au vu de ces éléments et de l'isolement relatif du CIS Wissous, il est préconisé un POJ à 16 SP dont 12 SP au CIS Palaiseau.

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture SAVIGNY – CHILLY-MAZARIN**Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Savigny - Morangis	3 791
CIS Chilly-Mazarin	1 157

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	4 139	397	338	2	218	5 094

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Chilly-Mazarin	1 593	19 397	8 min 12	9 min 32
Morangis	838	12 606	6 min 52	8 min 27
Savigny-sur-Orge	2 663	37 570	7 min 1	8 min 13
Total	5 094	69 573		

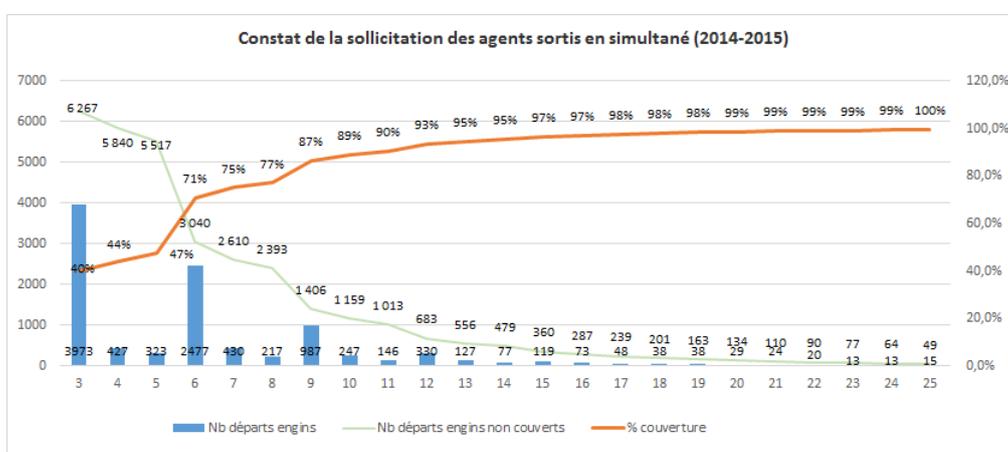
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Activité soutenue	51,6%	84,6%	96,2%	99,3%	99,9%	100,0%	100,0%			
Faible activité	70,8%	93,8%	98,5%	99,3%	99,4%	99,4%	99,5%	99,7%	99,9%	99,9%
Activité soutenue et faible activité	55,2%	86,4%	96,6%	99,3%	99,8%	99,9%	99,9%	100,0%	100,0%	100,0%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	79,90%	98,30%	100,00%
Faible activité	77,40%	98,70%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	79,40%	98,40%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

Ce secteur urbain présente une couverture très satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie. Une étude du bassin opérationnel sur lequel peut intervenir ce centre de secours a amené un redécoupage de cette zone de couverture qui intègre désormais le CPI Chilly-Mazarin. Cette zone bénéficie d'une bonne recouverture des CIS de Longjumeau et de Palaiseau.

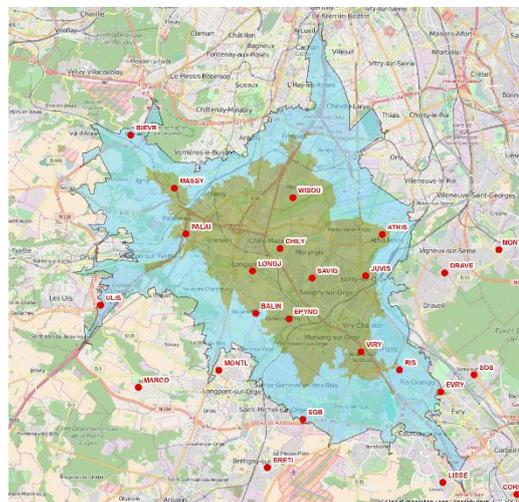
Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **6 SP** dont 10 SP au CIS Savigny.

L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

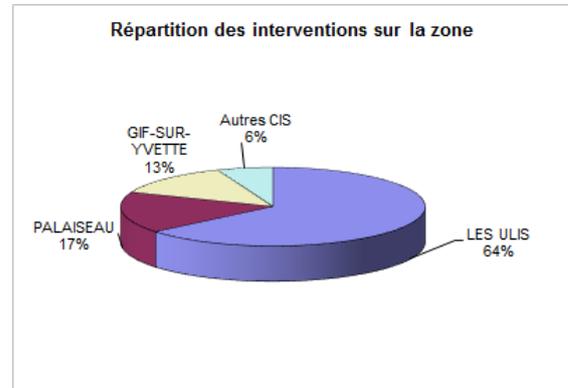
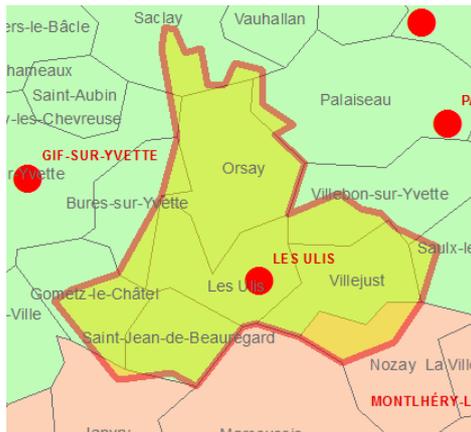
- 3 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Le reclassement de ce CIS en CS est à envisager.

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture LES ULIS



Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone

CIS Les Ulis	3 507
--------------	-------

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	3 666	231	272	16	251	4 436

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain / RT 2013-2015
Bures-sur-Yvette*	472	9 957	8 min 47	11 min 4
Gometz-le-Château*	116	2 651	9 min 51	11 min 43
Janvry*	71	613	10 min 42	14 min 28
Les Ulis	1 855	25 037	7 min 33	9 min 37
Nozay*	189	4 833	8 min 51	11 min 15
Orsay	946	16 206	8 min 23	10 min 13
Saint-Jean-de-Beauregard	20	287	7 min 5	13 min 51
Villebon-sur-Yvette*	659	10 063	7 min 56	10 min 24
Villejust	108	2 299	8 min 49	10 min 37
Total	4 436	71 946		

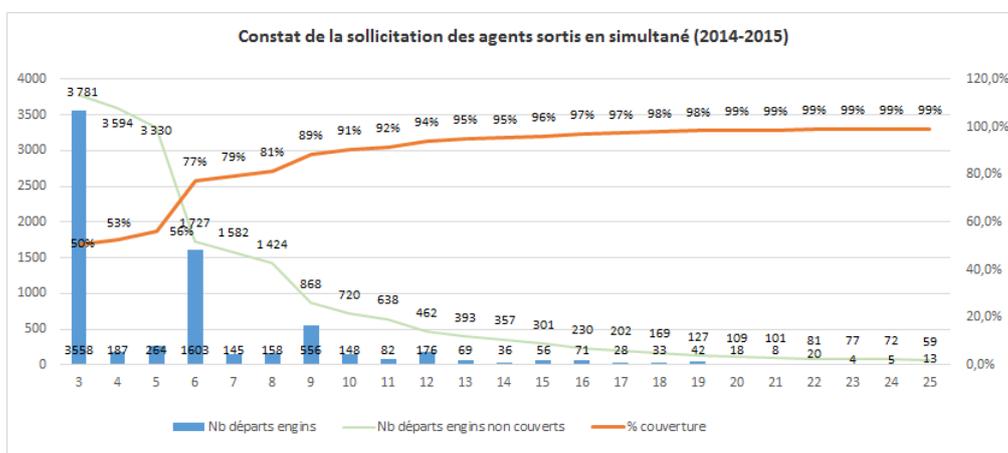
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6
Activité soutenue	64,11%	90,87%	98,22%	99,77%	99,96%	100,00%
Faible activité	85,50%	98,50%	99,80%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	67,50%	92,10%	98,50%	99,80%	100,00%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5
Activité soutenue	79,50%	97,00%	99,60%	99,80%	100,00%
Faible activité	81,30%	98,00%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	80,00%	97,30%	99,70%	99,80%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

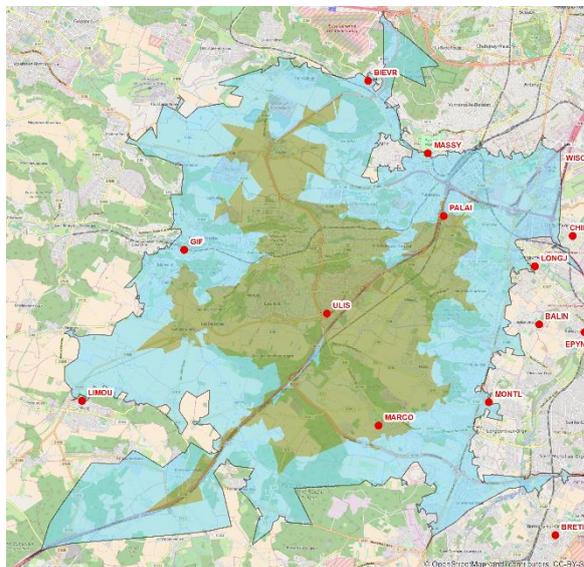
Ce secteur urbain présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel démontre une bonne capacité de recouvrement avec les CIS Palaiseau et Montlhéry. Ce CIS dispose également d'engins d'appuis MEA et SR.

Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **12 SP**.

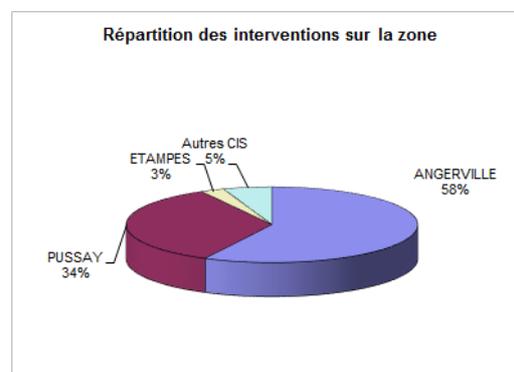
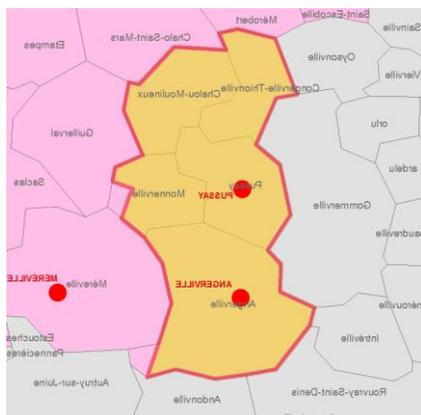
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'





GROUPEMENT SUD**Zone de couverture D'ANGERVILLE - PUSSAY****Réponse opérationnelle 2015 des CIS de la zone**

CIS Angerville	477
CIS Pussay	225

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	419	47	26	8	23	523

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Angerville	294	4 199	7 min 19	11 min 19
Chalou-Moulineux	14	423	13 min 8	19 min 45
Congerville-Thionville	8	240	12 min 13	10 min 53
Monnerville	45	402	10 min 39	11 min 53
Pussay	162	2 040	8 min 38	11 min 6
Total	523	7 304		

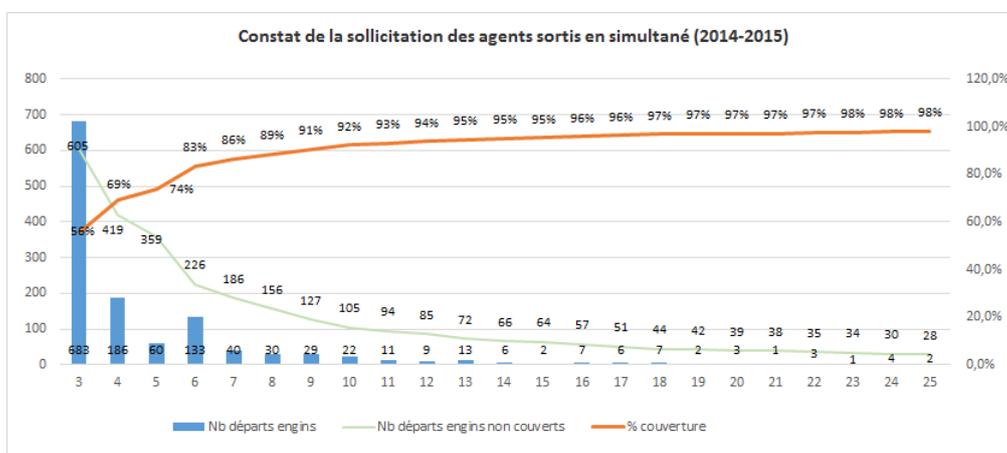
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	85,00%	97,60%	99,60%	100,00%
Faible activité	90,10%	98,40%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	86,00%	97,80%	99,70%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	66,70%	92,00%	100,00%
Faible activité	76,20%	95,20%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	68,80%	92,70%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

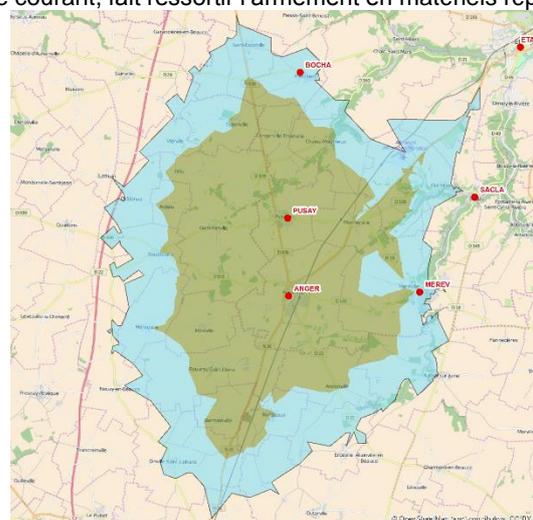
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre que ces CIS sont relativement isolés.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **11 SP** dont 7 SP au CIS Angerville.

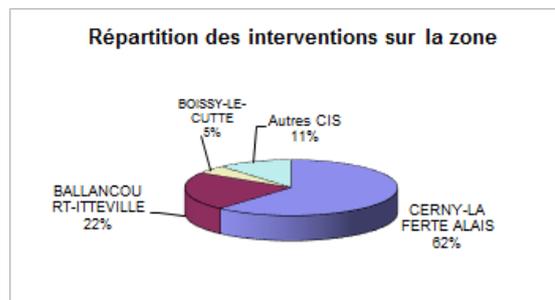
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels répartis sur les 2 CIS, pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de CERNY LA FERTE- BOISSY LE CUTTE



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Cerny - La Ferté Alais	1 072
CIS Boissy-le-Cutté	72

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	946	68	97	12	77	1200

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Baulne*	87	1 321	9 min 7	14 min 28
Boissy-le-Cutté	53	1 322	12 min 5	13 min 15
Cerny	245	3 478	9 min 49	15 min 29
D'huison-Longueville	80	1 458	12 min 4	16 min 40
Guigneville-sur-Essonne*	51	954	11 min 39	16 min 30
Itteville*	367	6 697	9 min 38	13 min 28
La Ferté-Alais	260	4 044	9 min 24	14 min 16
Orveau	16	196	13 min 36	17 min 50
Villeneuve-sur-Auvers	41	599	12 min 35	16 min 14
Total	1 200	20 069		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

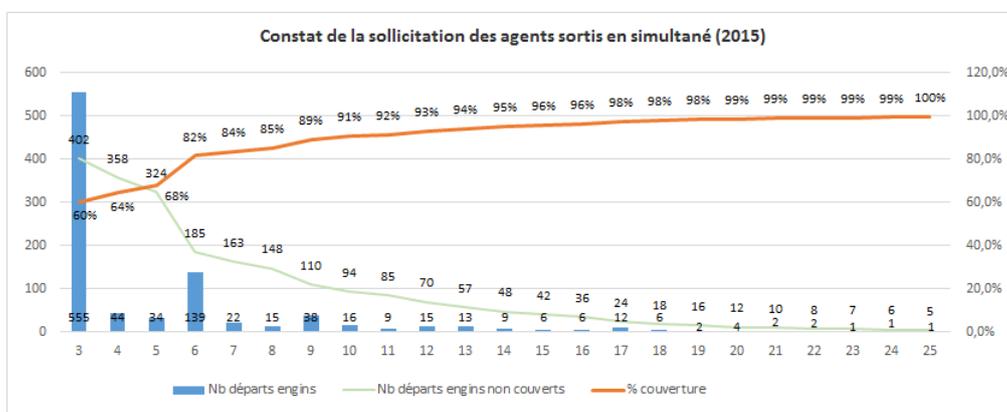
Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	76,7%	95,5%	99,1%	100,0%
Faible activité	79,7%	97,9%	100,0%	
Activité soutenue et faible activité	77,3%	95,9%	99,2%	100,0%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	65,2%	94,1%	99,5%	100,0%
Faible activité	63,2%	95,6%	100,0%	
Activité soutenue et faible activité	64,7%	94,5%	99,6%	100,0%



Préconisation pour la zone de couverture

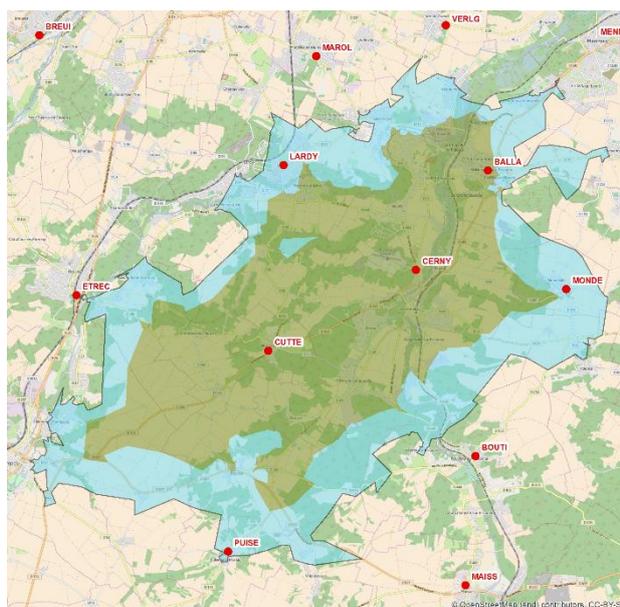
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre une bonne capacité de recouvrement avec les CIS de Ballancourt.

Le POJ préconisé est de **13 SP** dont 10 SP au CIS Cerny-la Ferté Alais

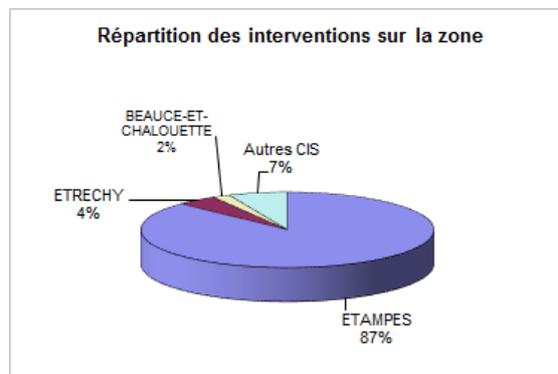
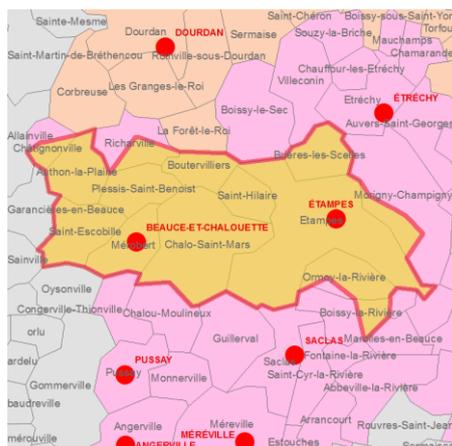
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels répartis sur les 2 CIS pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai route SAP 8'
 INC 11'



Zone de couverture d'ETAMPES- BOCHA



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Etampes	3 105
CIS Beauce-et-Chalouette	76

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	2 439	153	179	34	154	2 959

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Boutervilliers	9	404	13 min 45	15 min 40
Brières-les-Scellés*	46	1 131	10 min 44	14 min 26
Chalo-Saint-Mars	50	1 184	13 min 43	17 min 14
Étampes	2 419	24 764	6 min 35	9 min 22
La forêt-Sainte-Croix	13	161	11 min 25	15 min 42
Méroberty	20	573	15 min 25	14 min 58
Morigny-Champigny*	279	4 430	9 min 11	11 min 17
Ormoy-la-Rivière	50	995	8 min 59	11 min 8
Plessis-Saint-Benoist	17	319	14 min 56	22 min 56
Richarville*	18	416	11 min 42	18 min 17
Saint-Escobille	28	465	14 min 37	18 min 41
Saint-Hilaire	10	410	13 min 55	15 min 25
Total	2 959	35 252		

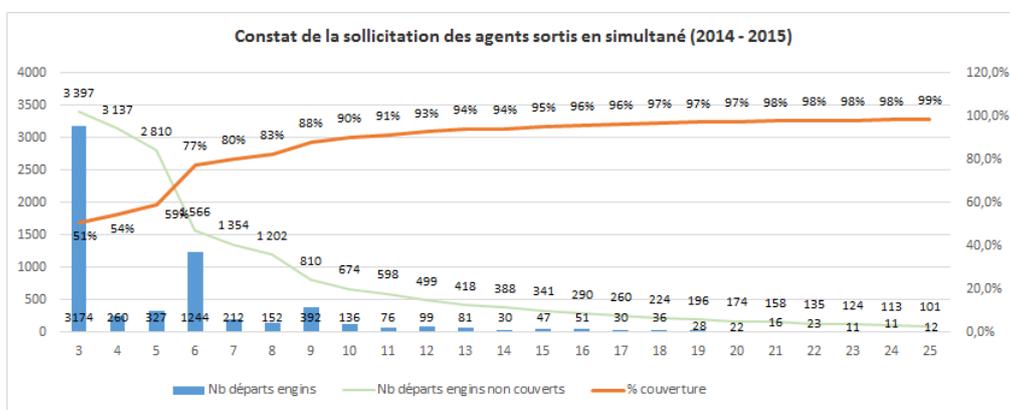
* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)**VSAV**

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5	6	7
Activité soutenue	68,22%	92,95%	98,87%	99,71%	99,95%	100,00%	
Faible activité	84,60%	97,92%	98,90%	99,27%	99,51%	99,88%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	70,90%	93,80%	98,90%	99,60%	99,90%	100,00%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5
Activité soutenue	79,90%	96,60%	99,50%	99,70%	100,00%
Faible activité	84,50%	97,90%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	80,90%	96,90%	99,60%	99,80%	100,00%

**Préconisation pour la zone de couverture**

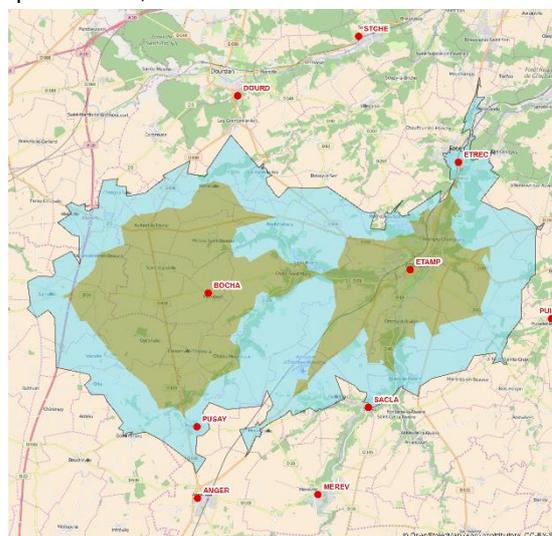
Ce secteur urbain et rural présente une réponse opérationnelle satisfaisante pour le secours à personne et pour l'incendie, excepté pour des communes à très faible sollicitation opérationnelle. Une étude du bassin opérationnel montre que ce CIS est relativement isolé. De plus, il assure la recouverture des CIS environnants et dispose de moyens d'appuis tels que le MEA et SR

Au vu de ces éléments, il est préconisé un POJ à **19 SP** dont 15 SP au CIS Etampes

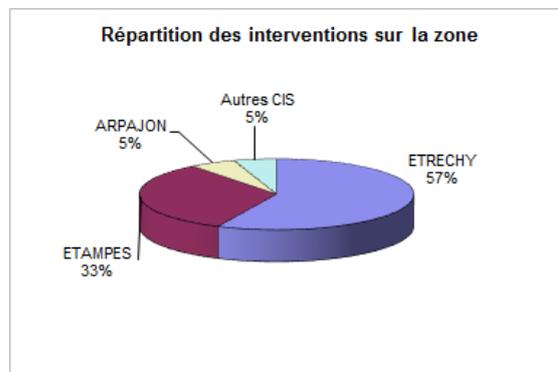
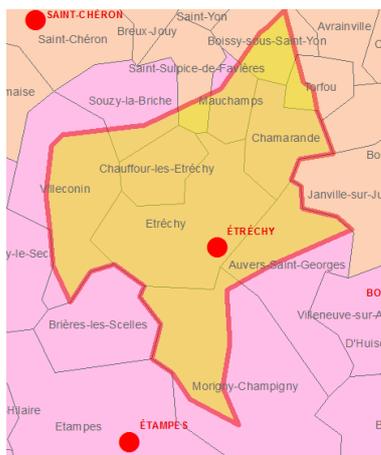
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels répartis sur les 2 CIS pour assurer :

- 4 missions pour secours à personnes,
- 3 missions pour feux urbains

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture d'ETRECHY



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Etréchy	838
-------------	-----

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	806	76	76	21	79	1 058

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain / RT 2013-2015
Auvers-Saint-Georges	65	1 299	10 min 44	15 min 21
Brières-les-Scellés*	46	1 131	10 min 44	14 min 26
Chamarande	93	1 146	11 min 36	15 min 30
Chauffour-les-Etréchy	7	142	12 min 18	17 min 6
Etréchy	496	6 436	9 min 37	14 min 11
Mauchamps	28	282	10 min 14	15 min 14
Morigny-Champigny*	279	4 430	9 min 11	11 min 17
Souzy-la-Briche*	19	405	13 min 50	17 min 56
Villeconin	25	745	14 min 7	19 min 50
Total	1 058	16 016		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

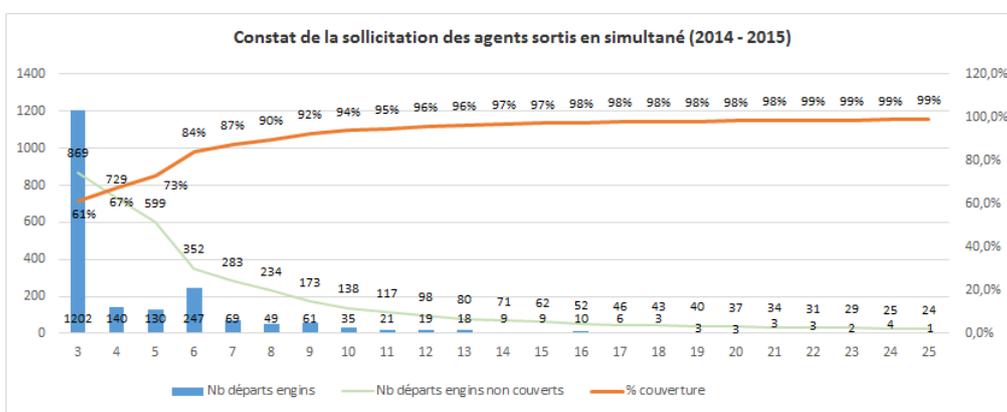
Constat du nombre d'engins sortis en simultané (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	82,80%	97,30%	99,70%	100,00%
Faible activité	85,90%	99,30%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	83,30%	97,70%	99,80%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	83,10%	98,40%	99,20%	100,00%
Faible activité	78,00%	97,60%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	81,80%	98,20%	99,40%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

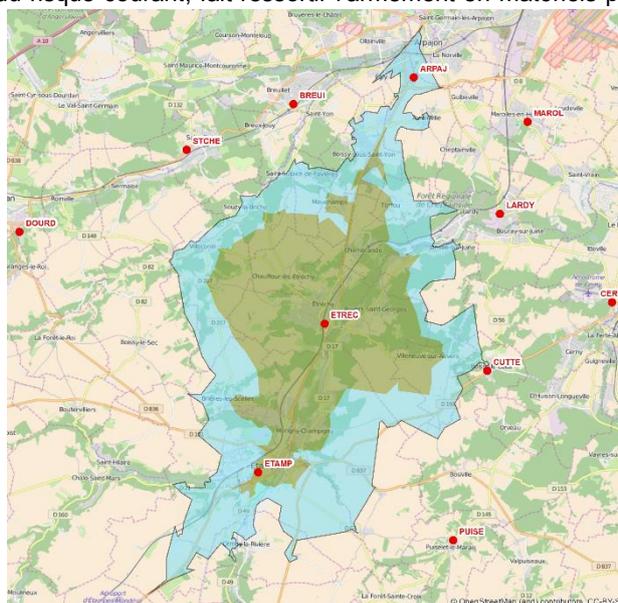
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie pour des communes à faible sollicitation opérationnelle. Une étude du bassin opérationnel montre que ce CIS bénéficie d'une recouverture significative notamment du CIS Etampes.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **7 SP**.

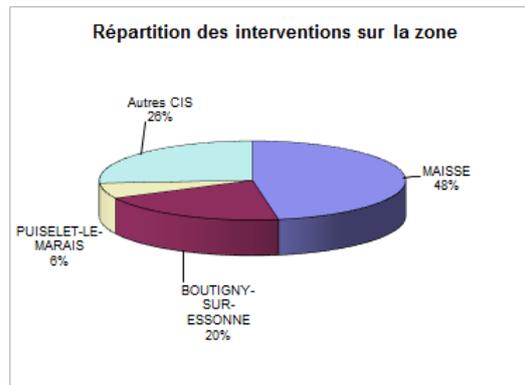
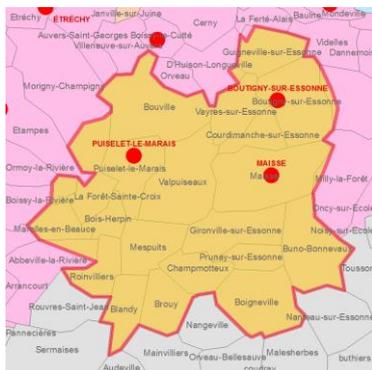
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de MAISSE – BOUTIGNY SUR ESSONNE- PUISELET



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Maisse	535
CIS Boutigny sur Essonne	241
CIS Puisselet le Marais	69

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	582	46	56	26	75	785

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain 2013-2015
Blandy	2	122	19 min 43	NA***
Boigneville	35	407	13 min 59	18 min 1
Bois-Herpin	6	76	16 min 31	18 min 55
Boutigny-sur-Essonne	201	3 075	10 min 46	15 min 0
Bouville	28	648	13 min 15	18 min 57
Brouy	6	132	17 min 53	NA***
Buno-bonnevaux	34	484	12 min 57	19 min 22
Champmotteux	16	388	16 min 3	19 min 31
Courdimanche-sur-Essonne	16	270	10 min 59	17 min 43
Gironville-sur-Essonne	47	824	11 min 45	15 min 26
Guigneville-sur-Essonne*	51	954	11 min 39	16 min 30
La forêt-Sainte-Croix*	13	161	11 min 25	15 min 42
Maisse	209	2 753	9 min 12	12 min 58
Mespuits	14	206	14 min 14	18 min 20
Prunay-sur-Essonne	26	320	13 min 51	14 min 57
Puisselet-le-Marais	13	289	15 min 40	21 min 9
Roinvilliers	4	91	16 min 59	NA***
Valpuseaux	33	631	15 min 0	18 min 23
Vayres-sur-Essonne	31	957	11 min 22	16 min 12
Total	785	12 788		

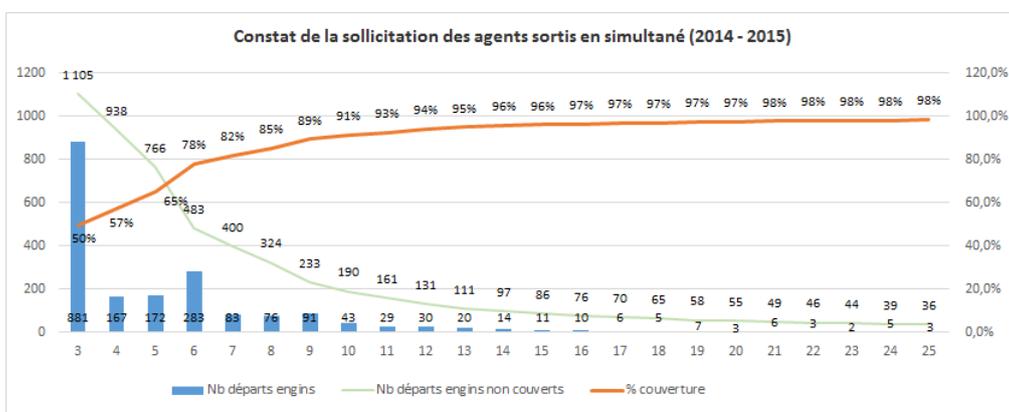
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	77,50%	96,90%	99,70%	100,00%
Faible activité	83,70%	98,70%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	78,60%	97,20%	99,80%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4	5
Activité soutenue	77,20%	93,40%	97,80%	99,30%	100,00%
Faible activité	74,40%	94,90%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	76,60%	93,70%	98,30%	99,40%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

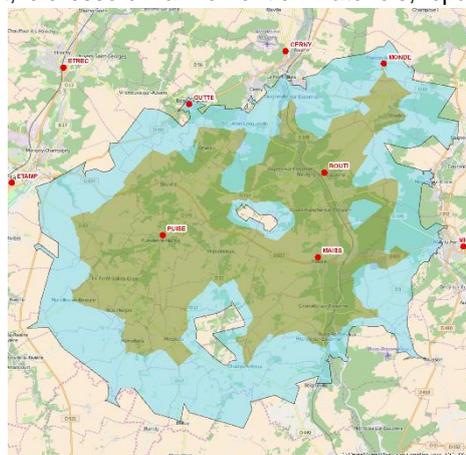
Ce secteur rural présente une couverture opérationnelle perfectible tant pour le secours à personne que pour l'incendie dans une zone dont les communes sont très étendues et faiblement peuplées. Une étude du bassin opérationnel intégrant les CIS limitrophes permet de constater que ces CIS SPV reçoivent, de manière significative, le renfort des CIS environnants. Néanmoins, afin que la réponse opérationnelle soit la plus appropriée il convient qu'un effectif minimum soit assuré.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **14 SP** dont 7 SP au CIS Maisse, 4SP au CIS Boutigny et 3 SP au CIS Puisselet.

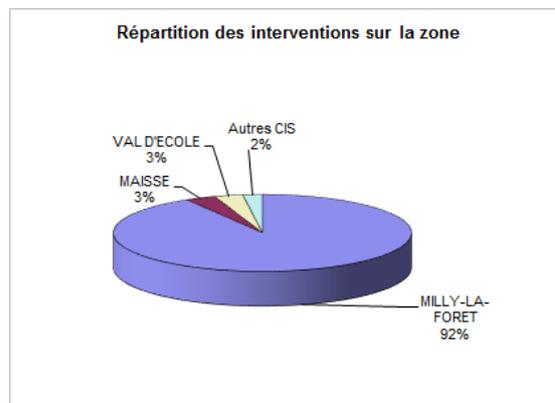
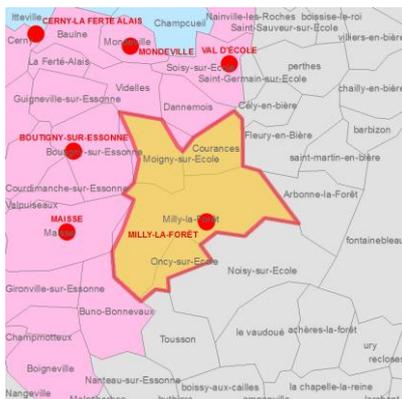
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels, répartis sur les 3 CIS, pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 3 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de MILLY LA FORET



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Milly la Forêt	764
--------------------	-----

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	452	36	36	9	42	575

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain / RT 2013-2015
Courances	21	359	11 min 35	16 min 2
Milly-la-Forêt	469	4 893	8 min 25	12 min 25
Moigny-sur-Ecole	45	1 327	11 min 21	15 min 32
Oncy-sur-Ecole	40	1 003	10 min 20	13 min 44
Total	575	7 582		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

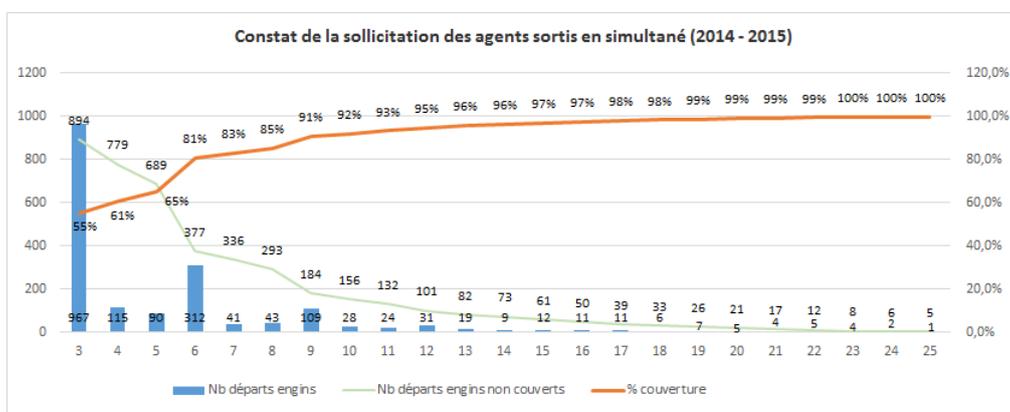
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4	5
Activité soutenue	81,10%	96,50%	99,40%	99,90%	100,00%
Faible activité	90,00%	98,60%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	82,60%	96,90%	99,50%	99,90%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	88,00%	98,90%	100,00%	
Faible activité	82,40%	88,20%	94,10%	100,00%
Activité soutenue et faible activité	87,20%	97,20%	99,10%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

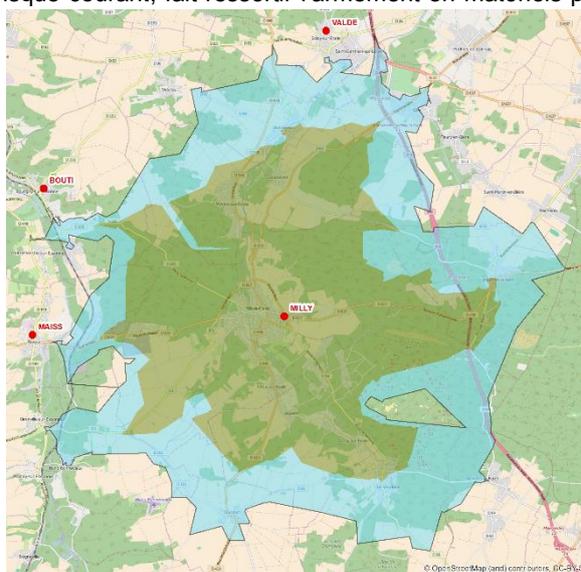
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et perfectible pour l'incendie. Une étude du bassin opérationnel montre que ce CIS est relativement isolé.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **10 SP**. Il sera porté à 12 SP en période feux de forêt.

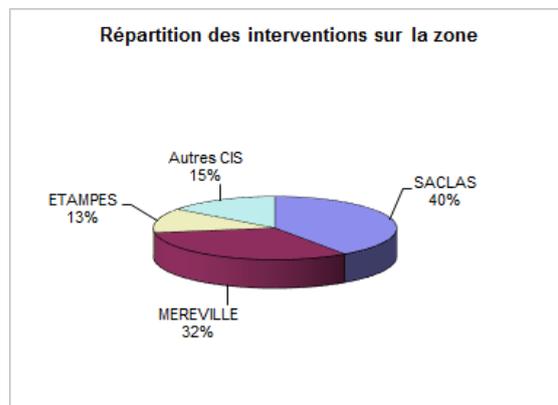
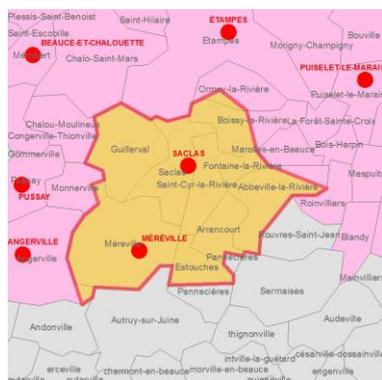
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 1 mission pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de SACLAS- MEREVILLE



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Saclas	331
CIS Méréville	234

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	417	31	43	10	55	556

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain / RT 2013-2015
Abbéville-la-Rivière	11	295	15 min 0	22 min 13
Arrancourt	6	124	15 min 56	NA***
Boissy-la-Rivière	33	576	12 min 40	15 min 49
Estouches	13	223	13 min 5	13 min 13
Fontaine-la-Rivière	10	225	12 min 54	NA***
Guillerval	56	809	12 min 2	13 min 30
Marolles-en-Beauce	6	217	15 min 48	17 min 51
Méréville	233	3 212	10 min 5	15 min 21
Saclas	145	1 826	10 min 10	12 min 41
Saint-Cyr-la-Rivière	43	508	12 min 41	12 min 40
Total	556	8 015		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

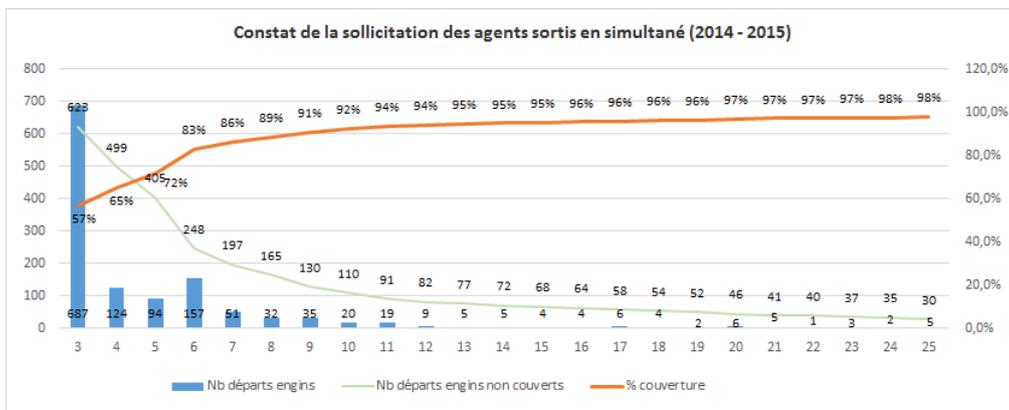
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3
Activité soutenue	83,90%	98,20%	100,00%
Faible activité	94,00%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	85,40%	98,50%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3	4
Activité soutenue	76,30%	93,50%	98,90%	100,00%
Faible activité	93,30%	100,00%		
Activité soutenue et faible activité	78,70%	94,40%	99,10%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

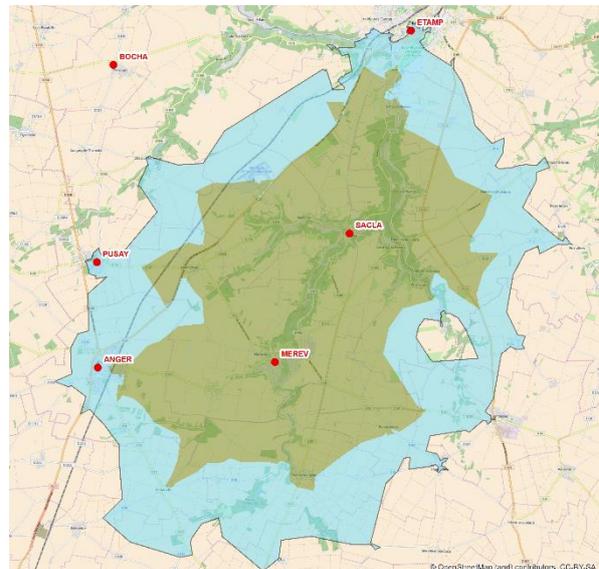
Ce secteur rural présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie excepté pour des communes à très faible sollicitation opérationnelle. Une étude du bassin opérationnel montre que ces CIS bénéficient d'une bonne recouverture du CIS Etampes.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **11 SP** dont 7 SP pour le CIS Saclas.

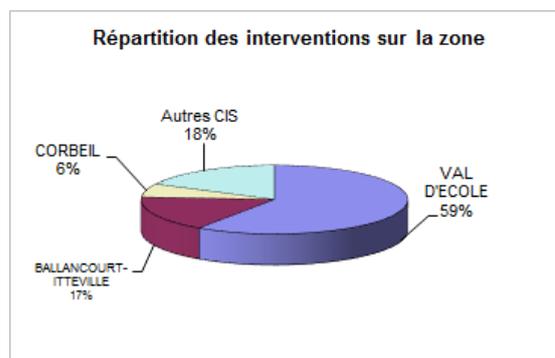
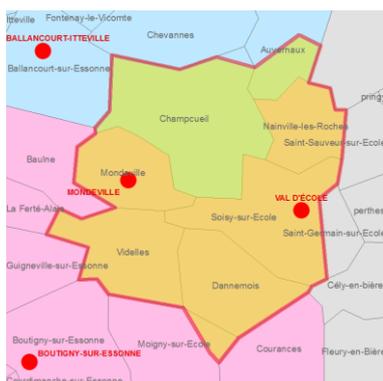
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels répartis sur les 2 CIS pour assurer :

- 2 missions pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route
SAP 8'
INC 11'



Zone de couverture de VAL D'ÉCOLE



Réponse opérationnelle 2015 es CIS de la zone

CIS Val d'Ecole	395
-----------------	-----

Sollicitation opérationnelle 2015 de la zone de couverture

Type d'interventions	SAP	ACC	INC urbain	INC végétation	DIV	Total
Nombre d'interventions	344	36	19	9	30	438

Réponse opérationnelle 2015 sur la zone de couverture - SDACR 2012

Communes	Interventions	Population 2014	Délais moyens SAP/AVP 2013-2015	Délais moyens INC urbain / RT 2013-2015
Auvernaux*	16	353	11 min 40	13 min 41
Champcueil*	172	2 903	11 min 5	14 min 56
Dannemois	44	856	11 min 8	15 min 50
Mondreville	34	701	12 min 58	15 min 16
Nainville-les-Roches*	35	469	12 min 0	15 min 22
Soisy-sur-Ecole	98	1 386	9 min 40	14 min 21
Videlles	39	656	13 min 21	13 min 27
Total	438	7 324		

* : commune appartenant à plusieurs zones de couverture.

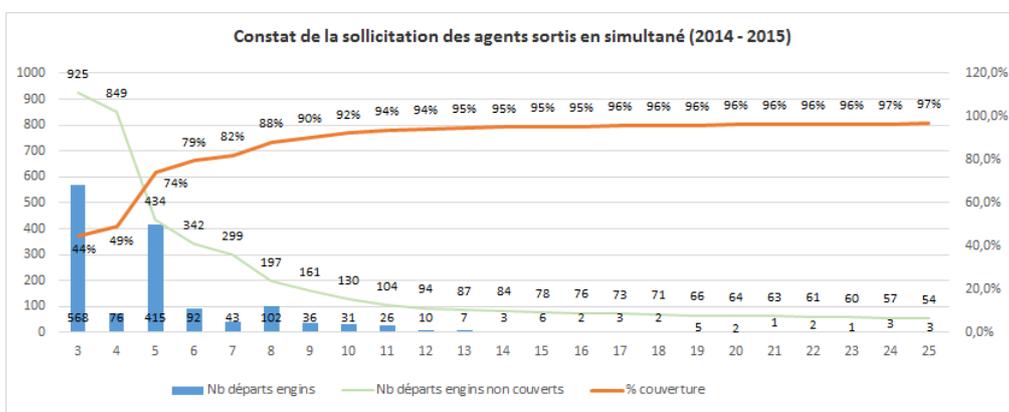
Constat du nombre d'engins sortis en simultanément (2014-2015)

VSAV

Nombre de VSAV	1	2	3	4
Activité soutenue	87,03%	98,26%	99,84%	100,00%
Faible activité	86,10%	98,50%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	86,90%	98,30%	99,90%	100,00%

Engins incendie urbain

Nombre d'engins-pompe urbains	1	2	3
Activité soutenue	56,30%	92,50%	100,00%
Faible activité	52,90%	100,00%	
Activité soutenue et faible activité	55,70%	93,80%	100,00%



Préconisation pour la zone de couverture

Ce secteur rural couvert par un centre de secours composé de deux structures basées à Soisy sur Ecole et Mondeville présente une couverture satisfaisante pour le secours à personne et l'incendie hormis pour la commune de Champcueil. Une étude du bassin opérationnel montre qu'il bénéficie d'une bonne recouvrement des CIS limitrophes.

Au vu de ces éléments le POJ préconisé est de **10 SP**

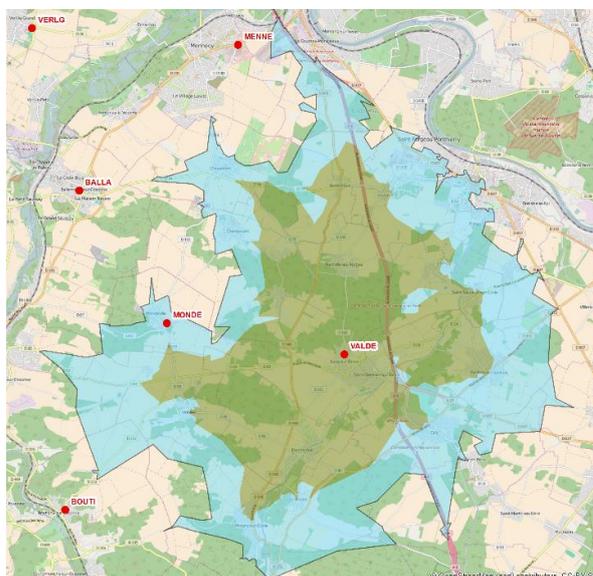
L'analyse de la sollicitation opérationnelle, au regard du risque courant, fait ressortir l'armement en matériels répartis dans les 2 structures pour assurer :

- 1 mission pour secours à personnes,
- 2 missions pour feux urbains,

Délai de route

SAP 8'

INC 11'





SDACR

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

6

Les risques particuliers



*Étude réalisée selon les recommandations publiées
par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
(ex DSC, annexe 11 en date du 13 janvier 1994)*

SOMMAIRE PARTIE 4 : LES RISQUES PARTICULIERS

1.	LES RISQUES NATURELS	193
1.1.	LES INONDATIONS	193
☐	1.1.1. Définition	193
☐	1.1.2. Etat des lieux du réseau hydrographique essonnien.....	195
☐	1.1.3. Activité fluviale, économie et population	196
☐	1.1.4. Evaluation du risque et conséquences.....	196
☐	1.1.5. La couverture du risque	199
☐	1.1.6. Propositions	202
1.2.	RISQUES LIES AUX BARRAGES ET AUX DIGUES.....	203
1.3.	LES PERTURBATIONS METEOROLOGIQUES PAROXYSMIQUES : TORNADES, ORAGES VIOLENTS, NEIGE.	206
☐	1.3.1 Définition	206
☐	1.3.2 Evaluation du risque	206
☐	1.3.3 Couverture du risque	208
1.4.	LES FEUX DE VEGETATION.....	210
☐	1.4.1. Introduction	210
☐	1.4.2. Inventaire.....	210
☐	1.4.3. Couverture	211
1.5.	LES MOUVEMENTS DE TERRAIN	215
1.6.	LES AVALANCHES.....	217
1.7.	LES SEISMES, RAZ DE MAREE ET MANIFESTATIONS DU VOLCANISME	217
1.8.	CONCLUSIONS POUR LES RISQUES NATURELS	217
2.	LES RISQUES INDUSTRIELS	219
2.1.	INVENTAIRE.....	220
2.2.	METHODE D'ANALYSE DES RISQUES INDUSTRIELS (DGSCGC).....	223
2.3.	ANALYSE DU RISQUE « HYDROCARBURES »	225
☐	2.3.1. Introduction	225
☐	2.3.2. Le dépôt pétrolier de la C.I.M. à Grigny	225
☐	2.3.3. La société ANTARGAZ à Ris-Orangis.	229
☐	2.3.4. Le dépôt pétrolier SMCA (Oscar 5) à Athis Mons.....	231
☐	2.3.5. Les 4 dépôts pétroliers de la SFDM (ex TRAPIL)	232
☐	2.3.6 Sites d'exploitation pétrolière.....	233
☐	2.3.7 Conclusion.....	234
2.4.	ANALYSE DU RISQUE INDUSTRIEL	235
☐	2.4.1. Introduction	235
☐	2.4.2. Le CEA (Site de Saclay).....	238
☐	2.4.3. La Société ALTIS (Site de Corbeil-Essonnes)	240
☐	2.4.4 La société ISOCHEM (site IRCHA).....	243
☐	2.4.5 La S.M.E Société des Matériaux Energétiques.....	246
☐	2.4.6 La société OM GROUP (ex société Rockwood).....	249
☐	2.4.7 La société BOLLIG UND KEMPER (ex Vernis soudée).....	251
2.5.	ANALYSE DU RISQUE DEPOTS ET STOCKAGES.....	254
☐	2.5.1. Dépôts d'explosifs et de munitions	254
☐	2.5.2. Les silos à grains	254
☐	2.5.3. Les grands entrepôts	258
2.6.	CONCLUSION POUR LES RISQUES INDUSTRIELS	262
3.	LES RISQUES LIES AUX TRANSPORTS.....	265
3.1.	LE TRANSPORT AERIEN.....	265
☐	3.1.1. Description des infrastructures.....	267
☐	3.1.2. Analyse du risque.....	269
☐	3.1.3. Couverture du risque	270
☐	3.1.4. Conclusion.....	271
3.2.	LE TRANSPORT FERROVIAIRE	271
☐	3.2.1. Le réseau en Essonne	271

☐	3.2.2. Analyse du risque.....	272
☐	3.2.3. Couverture du risque	274
☐	3.2.4. Conclusion.....	278
3.3.	LE TRANSPORT FLUVIAL.....	279
☐	3.3.1. Généralités.....	279
☐	3.3.2. Description.....	279
☐	3.3.3. Analyse du risque.....	279
☐	3.3.4. Couverture du risque	280
☐	3.3.5. Lutte contre les pollutions	282
☐	3.3.6. Conclusion.....	283
3.4.	LE TRANSPORT ROUTIER.....	284
☐	3.4.1 Généralités.....	284
☐	3.4.2. Localisation du risque	284
☐	3.4.3. Couverture du risque	286
☐	3.4.4. Conclusion	290
3.5.	LE TRANSPORT PAR CANALISATIONS.....	291
☐	3.5.1. Généralités.....	291
☐	3.5.2. Le risque “ réseau électrique ”	291
☐	3.5.3. Le risque “ Gaz ”	294
☐	3.5.4. Les oléoducs.....	296
☐	3.5.5. Conclusion du risque « transports par canalisations »	298
3.6.	CONCLUSION GENERALE POUR LES RISQUES LIES AUX TRANSPORTS	298
4.	LES RISQUES LIES AUX BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS.....	299
4.1.	GENERALITES.....	299
☐	4.1.1. Les ouvrages d'art.....	299
☐	4.1.2. Les bâtiments collectifs.....	299
☐	4.1.3. Les bâtiments administratifs ou technologiques sensibles.....	299
☐	4.1.4. Les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et de Grande Profondeur (IGP).....	301
☐	4.1.5. Les établissements sanitaires	301
☐	4.1.6. Le patrimoine historique et culturel.....	301
4.2.	COUVERTURE	301
☐	4.2.1. Classement des communes.....	301
5.	LES RISQUES SOCIAUX	304
5.1.	LES RASSEMBLEMENTS DE FOULE	304
5.2.	LES ARRIVEES DE REFUGIES	305
5.3.	LES VIOLENCES URBAINES ET AGRESSIONS DE SAPEURS-POMPIERS	305
☐	5.3.1. Nombre d'incivilités recensées auprès de la DGSCGC.....	306
☐	5.3.2. Les plaintes	306
5.4.	LES MOUVEMENTS SOCIAUX	307
5.5.	LES PENURIES DE RESSOURCES.....	307
5.6.	LE RISQUE D'ATTENTAT.....	308
6.	LES GROUPES OPERATIONNELS SPECIALISES.....	309
6.1.	GOS SECOURS SUBAQUATIQUES (GOS SAL).....	310
6.2.	GOS ANIMALIER (GOS ANIM).....	310
6.3.	GOS CYNOTECHNIQUE (GOS CYNO).....	311
6.4.	GOS SAUVETAGE-DEBLAIEMENT (GOS SD).....	311
6.5.	GOS RECHERCHE ET INTERVENTION EN MILIEUX PERILLEUX (GOS GRIMP).....	312
6.6.	GOS RISQUES RADIOLOGIQUES (GOS RAD)	312
6.7.	GOS RISQUES CHIMIQUES (GOS RCH)	313
6.8.	CONCLUSION SUR LES GOS.....	313
7.	LES MOYENS DE COMMANDEMENT	315
8.	BILAN DES BESOINS EN TERME DE MOYENS POUR ASSURER LA COUVERTURE DES RISQUES PARTICULIERS.....	317

9.	PRECONISATIONS DU RISQUE PARTICULIER.....	319
9.1.	AMELIORER LA COUVERTURE OPERATIONNELLE FACE AU RISQUE INONDATION.....	319
9.2.	MAINTIEN PERMANENT D'UNE GARANTIE INTERVENTION SUR LA SEINE	319
9.3.	ASSURER UNE OPERATIONNALITÉ PLUS PERFORMANTE EN MATIÈRE DE DÉPOLLUTION.....	319
9.4.	ACQUISITION DE VEHICULES SPÉCIAUX POUR LES RECONNAISSANCES LORS D'EPISODES NEIGEUX ET EN MILIEU NATUREL DIFFICILEMENT ACCESSIBLE	319
9.5.	PRENDRE EN COMPTE LES CONDITIONS D'INTERVENTION DANS LE TUNNEL TGV DE VILLEJUST.....	320
9.6.	REPLACEMENT DES LANCES CANON REMORQUABLE PAR DES LANCES CANON PORTABLES	320
9.7.	ENVISAGER LA NOUVELLE CONSTITUTION DES GIFF AVEC DES CCRM	320
9.8.	EVALUER LE DIMENSIONNEMENT DES GOS POUR ASSURER UN PREMIER ECHELON AU NIVEAU DEPARTEMENTAL.....	320
9.9.	METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS DE DECONTAMINATION DE NOUVELLE GENERATION	321
10.	LEXIQUE :.....	323

Avant-propos

Les risques particuliers

Les risques particuliers sont les risques à occurrence faible, mais à gravité importante. Le facteur déterminant du risque est sa gravité et non plus sa fréquence.

Ces risques comprennent tout ce qui n'est pas inclus dans les «risques courants». Ils englobent les risques dénommés « risques majeurs » recensés dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

Quels risques pour l'Essonne ?

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) donne une liste, non exhaustive, des catégories de risques particuliers pouvant être étudiées. Il convient de déterminer la pertinence de chacun en regard de l'existant, en ce domaine, dans le département de l'Essonne, parmi les risques naturels, industriels, les risques liés aux transports, aux bâtiments et constructions et les risques sociaux.

Méthode de travail

L'analyse passe tout d'abord par une étude des caractéristiques du département afin de localiser et de répertorier les différents risques ou bassins de risques potentiels.

Cette phase de l'étude aura pour résultat :

- d'identifier les risques particuliers existants dans le département ;
- de connaître les infrastructures, les réseaux de transport et les flux d'échanges ;
- de connaître globalement les agglomérations et l'habitat, ainsi que les caractéristiques des populations et de l'activité socio-économique.

Une comparaison entre les moyens d'intervention requis par la DGSCGC et ceux mis en place par le SDIS 91 sera ensuite effectuée.

Exemple :

Liste des moyens souhaités par la DGSCGC, avec leurs délais de mise en œuvre.	Moyens en service au SDIS. Le délai de mise en œuvre est toujours inférieur à 180'				
Type de Moyens	30'	60'	90'		
Moyens du SDIS selon la DGSCGC				Total	Moyens du SDIS 91
VSAV	3	10	17	30	>30

1. LES RISQUES NATURELS

Ils comprennent :

- Les inondations
- Les ruptures de barrages et de digues
- Les perturbations météorologiques
- Les feux de forêts
- Les mouvements de terrain
- Les avalanches
- Les séismes, raz de marée et manifestations du volcanisme

1.1. LES INONDATIONS

- 1.1.1. *Définition*

Un cours d'eau présente :

- un **lit mineur** : les eaux y sont en permanence. Il est constitué par le lit ordinaire du cours d'eau et le débit d'étiage. Il correspond également aux crues fréquentes - les crues dites annuelles ;

- un **lit moyen** : espace fluvial, ordinairement occupé par la ripisylve (végétation abondante et variée qui borde les cours d'eau), sur lequel s'écoulent les crues aux périodes de retour de un à dix ans. Il est soumis à un risque fréquent d'inondation. La vitesse de l'eau y est forte et cet espace, soumis à de fortes érosions, transporte des solides lors de crues ;

- un **lit majeur** : espace occupé par un cours d'eau lors d'une inondation exceptionnelle. Il s'étend sur une distance qui va de quelques mètres à plusieurs kilomètres. Hors du lit majeur, le risque d'inondation fluvial est nul (ce qui n'exclut pas le risque d'inondation par ruissellement pluvial, en zone urbanisée notamment).

Une inondation est donc une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eaux variables. Elle se caractérise par une augmentation du débit d'un cours d'eau et par une élévation du niveau moyen des eaux.

On distingue cinq grands types d'inondations que l'on peut classer en deux catégories :

Les inondations à cinétique lente :

- la montée lente des eaux en région de plaine (débordement direct)
- l'inondation par remontée de nappe phréatique (débordement indirect)

Les inondations à cinétique rapide :

- la rupture de digues ou de barrages
- le ruissellement pluvial
- la crue torrentielle

Plusieurs types d'inondations peuvent se cumuler. Le département de l'Essonne a subi par le passé l'ensemble de ces types d'inondations, excepté la rupture de digues ou barrages.

Exemple : épisode de Villiers-le-bâcle en 2007 avec une cinétique rapide et la dernière crue significative de la Seine en 1982 avec une cinétique lente.

Les causes des crues :

Les crues peuvent avoir pour origine :

- la mauvaise répartition et la forte intensité des précipitations dans le bassin versant (qui est le lieu où les rivières collectent l'eau d'un territoire plus ou moins grand) et/ou la durée des précipitations (les orages violents d'été, voire du printemps peuvent entraîner ce genre de phénomène) ;
- la fonte des stocks neigeux ;
- l'importance de l'absorption par le sol et l'infiltration dans le sous-sol qui alimente les nappes souterraines. Un sol saturé par des précipitations récentes absorbe moins, ce qui peut provoquer des inondations lors d'autres épisodes pluvieux.

Les facteurs aggravants des phénomènes d'inondation :

Souvent les trois zones des cours d'eau (lits mineur, moyen et majeur) sont transformées par l'activité humaine ou par des changements climatiques. Ainsi, avec un sol plus propice au ruissellement, il y a une diminution de la perméabilité de l'ensemble du bassin due aux déboisements intensifs, aux multiplications de surfaces revêtues (routes, maisons...), à la construction d'infrastructures en zones inondables, à la canalisation des cours d'eau... Cette anthropisation du milieu naturel rend alors les crues beaucoup plus brutales et catastrophiques (balance enjeu/aléas).

Les critères d'évaluation d'une inondation :

- type d'inondation
- hauteur de submersion
- durée de submersion (y compris dans l'organisation des secours)
- vitesse d'écoulement

Les risques encourus au cours d'une inondation, la gravité des dégâts et des dommages sont proportionnels à ces quatre critères.

Fréquences et temps de retour d'une crue :

Grâce à l'étude des crues historiques, une classification de celles-ci a pu être réalisée. Elles peuvent être classées en fonction de leur fréquence : sur une période la plus longue possible, on situe les différentes inondations en fonction de leur niveau. On comptabilise alors le nombre de crues correspondant à un niveau choisi et on obtient alors sa fréquence sur la période donnée. La crue centennale est une crue qui risque de se produire en moyenne une fois tous les siècles. L'inverse de la fréquence est le temps de retour.

On distingue ainsi les crues fréquentes (annuelles), les crues moyennes (décennales et vingtenales) et les crues exceptionnelles (cinquennales et centennales).

- **1.1.2. Etat des lieux du réseau hydrographique essonnien**

Le réseau hydrographique essonnien présente près de 400 kms de rus et de rivières. Les rivières de l'Essonne ont un gabarit modeste. Elles traversent, dans le nord du département, des secteurs parfois fortement urbanisés (Yvette, Bièvre, Yerres, Renarde, Orge...). Dans le sud de l'Essonne, les cours d'eau (Juine, Essonne, Ecole...) sont davantage alimentés par des nappes d'eau souterraines avec des régimes hydrauliques plus réguliers.

Le département de l'Essonne bénéficie d'un climat océanique dégradé. Sur une période de 30 ans, la moyenne annuelle des précipitations relevées par la station météorologiques d'Orly Sud au niveau du point de mesure de Brétigny-sur-Orge est de 621,5 mm (1971 à 2000).

Le département de l'Essonne est situé sur une couche de sable, dit "de Fontainebleau", traversé par de nombreuses vallées (Essonne, Orge, Juine, Yvette, Yerres et surtout par la large vallée de la Seine où aucun point ne dépasse 40 mètres), entre lesquelles ces sables sont recouverts de plateaux calcaires dont l'altitude moyenne est de 162 mètres. L'importance et le nombre des rivières est une des caractéristiques du département.

La Seine coupe la partie nord-est du département de l'Essonne, sur une longueur de 26 kms et traverse 16 communes. Son débit est normalement bien régulé par des bassins de rétention et des barrages situés largement en amont dans l'Aube et par un jeu de barrages éclusés destinés à permettre la navigation. Le fleuve reçoit plusieurs affluents : rive droite, l'Yerres et surtout, rive gauche, toute une série de cours d'eau (La Renarde, La Juine, la Bièvre, l'Essonne et l'Orge). Cette dernière rivière est, avec l'Yerres, la plus susceptible d'être sujette à des crues.

Le bassin de l'Essonne, qui s'étend de Corbeil-Essonnes à Boigneville, a conservé de nombreux étangs et vasières qui constituent autant de zones de retenues d'eau, ce qui explique sa faible propension aux inondations.

Le bassin de l'Orge, s'étendant d'Athis-Mons à Corbreuse, a été transformé depuis le début du 20^{ème} siècle. Il présente des risques d'inondations important du fait de la forte urbanisation de ce bassin. Le syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) gère des ouvrages destinés à réguler le cours de cette rivière.

Le bassin de l'Yerres s'étend, pour l'Essonne, de Varennes-Jarcy à Villeneuve-Saint-georges. Les inondations sont parfois importantes comme en 1978 et 1982 et se déroulent dans une zone urbanisée située notamment au confluent avec la Seine, mais qui remonte jusqu'à Boussy-Saint-Antoine. Le SYAGE, (ex SIARV) gère les ouvrages construits dans l'Essonne, mais il n'existe pas de gestion télécommandée pour le bassin amont situé en Seine-et-Marne.

Le bassin de l'Yvette présente aussi des risques d'inondation, mais essentiellement liés à une pluviométrie exceptionnelle. Un plan d'aménagement contre le risque vingtenal est déjà partiellement réalisé notamment par la création d'une retenue de 175 000m³ à Longjumeau.

Le bassin de la Bièvre concerne les communes de Bièvres, Igny, Massy et Verrières-le-Buisson. La Bièvre est sensible aux orages d'été avec des variations de niveau extrêmement brutales. La crue la plus forte connue date de 1982.

- **1.1.3. *Activité fluviale, économie et population***

Dans la traversée de l'Essonne, la Seine enregistre près de 13 500 mouvements par an. La quasi totalité du parcours se situe en zone urbaine ou périurbaine.

La partie nord (commune d'Athis-Mons, Vigneux-sur-Seine, Draveil, Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon et Grigny), qui forme un assez large bassin d'expansion en cas de crue majeure, est une zone fortement urbanisée et dans laquelle un important tissu d'activités de tailles variées existe. A titre d'exemple, la gare de Juvisy-sur-Orge (55 000 à 60 000 voyageurs par jour) serait fermée et le trafic des trains interrompu, ce qui, ajouté à la coupure des ponts sur la Seine (à l'exception de ceux d'Evry et Corbeil) engendrerait des conséquences économiques et sanitaires préjudiciables (allongement du délai des transports en VSAV).

- **1.1.4. *Evaluation du risque et conséquences***

La prise en compte des évènements passés :

Les inondations de 1910 de la Seine ont été provoquées par des pluies qui ont représenté 600 mm d'eau en 5 jours, soit l'équivalent de la moyenne annuelle des précipitations en Essonne. Le retour d'un tel épisode pluvieux n'est pas à exclure. Cependant, seules les inondations liées à ce fleuve et, à plus faible échelle, celle des rivières de l'Yerres et de l'Orge, présentent des risques importants pour notre département.

Toutefois, des études réalisées par la DDT et le Conseil Général ont montré que certains cours d'eau plus petits (Essonne, Yvette, Bièvre) entraîneraient des conséquences non négligeables en cas de crues issues de pluies d'occurrence cinquantennale ou centennales.

Le risque d'inondation par débordement de la Seine :

La crue, qui s'est déroulée à l'hiver 1910, a duré une cinquantaine de jours dont 13 d'une montée continue des eaux et environ 35 d'une lente décrue. Le débit de la Seine fut alors multiplié par 5. Qualifiée de crue centennale, l'évènement a paralysé l'activité de Paris et de sa banlieue (y compris l'Essonne) pendant plusieurs semaines. Il n'y avait plus d'électricité, plus de gaz, plus d'eau potable, les chaussées étaient inondées, les réseaux de transport bloqués et les déchets s'accumulaient sans pouvoir être éliminés...

Cette crue a touché des quartiers concernant 18 communes de l'Essonne : Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Draveil, Soisy-sur-Seine, Etiolles, St Germain-les-Corbeil, Saintry-sur-Seine, St Pierre-du-Perray, Morsang-sur-Seine, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Evry, Corbeil-Essonnes et Le Coudray-Montceaux. Au regard de la population actuelle, une telle crue impacterait environ 50 000 habitants soit 10% de la population des 18 communes concernées.

Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'une crue de ce type se reproduira un jour.

La Seine a également connu des crues importantes en 1955 (cru cinquentennale) et 1982 (cru vingtenale).

La cru de 1910 a été choisie comme cru de référence pour l'étude des dommages que subirait l'Ile de France en cas de cru importante et sert à l'élaboration des cartes des "Plus Hautes Eaux Connues" (PHEC). Il est possible d'anticiper une cru de la Seine, grâce aux ondes de crues des différents affluents (l'Yonne, la Marne, l'Oise...), laissant un délai minimal de 5 jours.

Quatre lacs-réservoirs ont été construits dans l'Aube, afin d'écrêter les grandes crues. La capacité maximale de ces quatre bassins se monte à 847.5 millions de m³. Or, 4 milliards de m³ se sont écoulés à Paris pendant la cru de 1910 ; la capacité d'écrêtement des lacs-réservoirs reste donc extrêmement limitée par rapport aux quantités d'eau en mouvement lors d'une cru majeure ou exceptionnelle.

De plus, la Seine n'est pas soumise à la même localisation de pluviométrie que l'Yerres, l'Orge ou l'Essonne. Une élévation du niveau de la Seine, consécutive à un évènement pluvieux hors IDF pourrait, par effet de « bouchon », entraîner une inondation des rives de ses 3 affluents essonniers.

Le risque d'inondation par débordement de l'Orge :

Le phénomène le plus significatif, sur l'Orge, est l'inondation de 1978 où les hauteurs d'eau atteintes variaient de 0.3m à 1m par rapport aux niveaux habituels. Cette cru a une période de retour de 20 à 30 ans. Il faut aussi noter les crues de décembre 1999 et de juillet 2001 où les pointes de cru ont été atteintes 8 heures après le début de l'orage. Plusieurs secteurs ont été touchés : Savigny-sur-Orge, Villiers, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Sainte-Geneviève-des-Bois, Epinay-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Viry-Châtillon.

Le risque d'inondation par débordement de l'Yerres :

Les phénomènes les plus significatifs sont les inondations de 1978 et 1983, où l'eau atteignait des hauteurs supérieures de 0,5 à 2 mètres par rapport aux niveaux habituels (occurrence 20-30 ans). La proximité du confluent avec la Seine contribue à aggraver le risque de débordement de l'Yerres sur les communes de Boussy-St-Antoine, Crosne et Montgeron, notamment.

Le risque d'inondation par débordement de l'Yvette :

La vallée de l'Yvette est une vallée encaissée, fortement urbanisée à l'aval dans la partie essonnière (168 000 habitants). La plus haute cru connue est celle de mars 1978 (occurrence 15-20 ans) ; 48 ha en zone urbaine et 78 ha en zone rurale avaient été inondés pendant 72 heures. Une hauteur d'eau supérieure à 1m a été enregistrée à plusieurs endroits. Le 29 avril 2007, de fortes précipitations sur le plateau de Saclay, accompagnées de la cru de l'Yvette et de la Mérantaise ont provoqué des **inondations par ruissellement** dans les quartiers en contrebas de Bures-sur-Yvette, Villiers-le-Bâcle, et Gif-sur-Yvette.

Une cru centennale pourrait concerner 580 logements et 13 entreprises, soit 2000 personnes d'après les études d'aléas conduites sur le risque inondation dans la vallée de l'Yvette.

Le risque d'inondation par débordement de l'Essonne :

L'Essonne est principalement alimentée par une nappe souterraine située à l'est du plateau calcaire de la Beauce, ce qui explique son régime régulier ; toutefois un épisode pluvieux prolongé entraînerait une élévation de la nappe des calcaires et par suite une augmentation du débit de l'Essonne (débit moyen = 6.3m/s – débit lors de la cru de 1983 = 24.3m/s) pouvant conduire à une saturation des réservoirs naturels que sont les marais et les étangs bordant la rivière. Cette situation peut être aggravée à la confluence de la Juine. Cet affluent, qui ne présente aucun aménagement particulier (absence d'un syndicat de bassin) pourrait entraîner des inondations sur des sites à risques (SME à Vert- le-Petit par exemple).

Une étude effectuée par l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine avec le concours du ministère chargé de l'environnement a montré qu'une crue de la Seine aussi importante que celle observée en 1910 provoquerait, en région parisienne, des dommages évalués à environ 8 milliards d'euros, malgré les aménagements réalisés depuis 1910 pour réduire les effets des crues.

Aussi, des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) ont été instruits pour le bassin de la Seine, de l'Yerres, de l'Orge et de l'Essonne. Au final, seul le PPRI de l'Yvette n'a pas encore été approuvé.

La gravité de ces dommages s'explique par le manque de précautions qui ont été prises dans le développement de l'urbanisation qui fait qu'aujourd'hui en Ile-de-France plus de 700 000 personnes résident dans les zones exposées aux crues extrêmes.

Quatre nouvelles problématiques :

Des Centres de Secours menacés par la montée des eaux :

Pour assurer les interventions en cas de crue centennale, il est important d'évaluer les impacts directs et indirects sur les Centres de Secours et sur leurs couvertures opérationnelles.

A partir de la cartographie des (PHEC) fournie par la Direction Départementale du Territoire (DDT), il est possible de connaître les centres impactés directement et d'affiner les recherches sur les réseaux d'énergie alimentant les Centres de Secours à proximité des crues.

Les dysfonctionnements retenus et possibles, sur les infrastructures des Centres de Secours et de leurs couvertures sont :

- - arrêt des courants forts (haute, moyenne et basse tension)
- - arrêt des courants faibles (sécurité, alarme, téléphonies, radio...)
- - remontée des eaux usées
- - absence d'eau potable

Si l'on croise l'ensemble de ces données, seuls les Centres de Secours de Juvisy-sur-Orge, Soisy-sur-Seine et Ris-Orangis sont impactés directement.

Le centre de Ris-Orangis n'aurait plus d'alimentation d'eau potable, ce qui pose de plus la problématique de l'hygiène dans le centre.

Les centres de Juvisy-sur-Orge et de Soisy-sur-Seine sont à proximité des PHEC. Un risque de remontée des eaux usées engendrerait un problème sanitaire.

La formation d'îlots par débordement direct ou indirect :

Au sud-est de la commune de Savigny sur Orge : Lors de crue de type centennale, cette zone est inondée (mise en évidence par le PPR1), ce qui paraissait peut probable compte tenu de l'éloignement de la Seine par rapport à Savigny sur Orge. De plus cet endroit abrite de nombreux logements mais aussi des écoles et deux lycées (dont le lycée J.-P. Corrot, plus grand lycée de France).

Le quartier de la croix blanche à Vigneux-sur-Seine ainsi que **le quartier du Réveil Matin dans la commune de Montgeron** subiront des inondations éloignées du débordement direct de la Seine en laissant entre l'Ouest du quartier et l'Est une zone non inondée.

Il est nécessaire d'élargir cette étude à l'ensemble du bassin de la Seine afin de connaître si d'autres zones seraient concernées par cette problématique des îlots complexifiant l'intervention des Sapeurs-Pompiers (difficultés d'accès, nombreuses évacuations...).

Le risque de NATECH :

Les évènements de mars 2011 au Japon ont mis en évidence l'impact d'un aléa naturel sur un site industriel. Ce risque est appelé risque NATECH (NATurel-TECHnologique), qui est défini comme l'impact possible d'un aléa naturel sur tout ou partie d'une installation industrielle - impact susceptible d'initier des séquences accidentelles (pollutions, explosions...) - et dont les conséquences peuvent porter atteinte, à l'extérieur de l'emprise du site industriel, aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Des établissements comme la CIM ou Antargaz pourraient être concernés pour le département de l'Essonne.

A Morsang-sur-Seine il existe 6 tanks (100 kg chacun) de chlore en bord de seine, ils sont certes bien arrimés mais le risque de pollution ne peut être totalement écarté.

Les perturbations au niveau du réseau de distribution d'eau :

Depuis 2004 la société d'eau du sud Parisien, la Lyonnaise des eaux, a réalisé d'importants travaux de mise hors crue des installations et équipements électriques de l'usine de Morsang-sur-Seine. En mars 2010, un exercice de crise "grandeur réelle" a été réalisé en arrêtant les autres usines de production de ladite société afin de tester si la seule usine de Morsang-sur-Seine avait la capacité d'alimenter en eau l'ensemble du département de l'Essonne. Cet exercice s'est avéré positif dans cet objectif. Par contre, il semble impératif de faire de cette usine une priorité quant à l'organisation des secours pour la défense d'établissements dits sensibles. En effet, la prochaine crue centennale pourrait dépasser la zone des plus hautes eaux connues (dont la référence est la crue de 1910) et ainsi atteindre et endommager les organes mis hors crue de l'usine de Morsang-sur-Seine.

• 1.1.5. La couverture du risque

Pour le dimensionnement des moyens nécessaires, la crue centennale de la Seine est retenue, ainsi qu'il est indiqué dans les documents relatifs aux plans de prévention des risques (PPR). Selon la classification de la DGSCGC, le scénario retenu est : " *Inondations liées à la montée progressive des eaux, sans rupture de digue, et ayant atteint des habitations* "

BILAN DES MOYENS THEORIQUES ET EXISTANTS :

Type de moyens						Total	Moyens du SDIS91
Moyens du SDIS selon la DGSCGC	Délai 60'	Délai 120'	Délai 180'	Délai 240'	Délai >240'		
VL ou VLHR	4	2	4	6		16	>16
VSAV	6	4				10	>10
VLM	3	2				5	>5 (SAMU91)
BPEV	1					1	>1
BSD/VSD	1					1	>1
VPL	2					2	>2
BRS	4	2	1	1		8	>8
VPCC	1					1	>1
MPE	2	2	2	2	5	13	>13
VPMA		1				1	>1
<i>Moyens de renforts zonaux et nationaux *</i>							
CCF + BRS		A	B	10	15	25	SDIS91= 29
VPL			2			2	SDIS91= 2
UIISC (Nb de compagnies)		A	B	1	2	3	
Unité militaire (Nb de Cie)		A	B	1	1	2	
Militaires engins TP		A	B	2		2	
Patrouille Police / Gendarmerie	5	5	5			15	
Hélico. Léger + plongeurs	1	2	1			4	
Hélico. Lourd + Plongeurs	A	B		4		4	
VPC3			1			1	SDIS91= 1
AVOB (avion observation)			1			1	

A : demande en cours, B : acheminement en cours

Dans le cas d'une crue centennale, les renforts zonaux et nationaux auront à se répartir sur l'ensemble de la région Ile-de-France et non seulement sur le département de l'Essonne. Compte tenu de l'importance politique, stratégique et économique de la capitale, ces moyens y seraient certainement dédiés en priorité. Ceux restant disponibles seraient ensuite à répartir sur l'ensemble des départements de la grande couronne. L'aide extérieure serait donc vraisemblablement très mesurée et acheminée dans un délai de quelques jours. C'est pourquoi le SDIS possède 29 embarcations, correspondant aux moyens départementaux (8 BRS) auxquels s'ajoutent une grande partie des moyens régionaux (25) préconisés par la DGSCGC. **Ces moyens permettraient de répondre à une situation exceptionnelle n'atteignant toutefois pas le niveau d'une crue centennale.**

Sans comptabiliser les moyens de la cellule dépollution (BRS130) et du GOS SAL (2 RBSAL60 et 2 RBSAL40 cf § 6.1), le SDIS dispose en effet des moyens suivants :

Groupement	CIS	Moyens existants	Moyens proposés	Descriptif
NORD	JUVISY		1 BRS 20	BRS : barque alu à fond plat - BRS20 avec moteur 20 CV R2BRS : remorque avec 2 BRS sans moteur BLS : barque plastique à fond plat R2BLS : remorque avec 2 BLS et 1 moteur 10 CV
	LONGJUMEAU	1 R2BLS		
	ATHIS-MONS	1 R2BLS		
	PALAISEAU	1 R2BRS		
EST	EVRY	1 RBSAL 60 + 1 RBSAL40		
	VIRY	1 RBSAL 60 + 1 RBSAL40		
	DRAVEIL	1 BRS10 + 1 BRS 130		
	CORBEIL	1 R2BLS + BLSP 07		
	VAL D'YERRES	1 R2BLS		
	MONTGERON	1 R2BRS		
	BALLANCOURT	1 R2BRS		
CENTRE	BRETIGNY	1 BRS 20		
	ARPAJON	1 R2BLS		
	STE GENEVIEVE	1 R2BLS		
SUD	ETAMPES	1 BRS 20		
	CERNY	1 R2BLS		

Un total de 30 embarcations seraient nécessaires avec mise à niveau des lots de bord (gilets de sauvetage en fonction du nombre règlementaire de places par embarcation).

Toutefois, l'ensemble des BRS 20, embarcations à fond plat en aluminium ont été acquises dans les années 70 tandis que les BLS, en plastique, l'ont été dans les années 1980. Il est donc nécessaire de procéder à leur renouvellement progressif.

Pour ce qui concerne les véhicules de reconnaissance, il est nécessaire de se limiter à l'utilisation de véhicules hors route. Le SDIS dispose entre autres de 16 VLHR – 29 CCF ou CCR – 9 VLCCG (4x4) ce qui est à priori, suffisant.

Pour les inondations centennales, un Plan de Secours Spécialisé (PSS) inondation zonal a été réalisé en septembre 2003 puis décliné en PSS départemental. Ces documents ne donnent pas la solution type pour faire face au risque, mais ils mettent en évidence une suite de scénarii progressifs quant aux conséquences de la crue.

- **1.1.6. Propositions**

S'il est indéniable que des mesures ont été prises afin d'endiguer le risque d'inondation (création de bassins de rétention, de barrages et de digues en amont), il ne faut pas écarter la possibilité d'un éventuel retour d'une catastrophe du type de 1910. En effet, parallèlement, l'avancée de l'urbanisation accentue le risque d'imperméabilisation des sols et donc de stagnation des eaux. Cette urbanisation fait que, pour une hauteur d'eau équivalente à 1910, une plus large population serait touchée. Les problématiques aujourd'hui seraient donc différentes mais tout aussi catastrophiques voire plus importantes. Aux vues de l'actualité de ces dernières années, on observe, par ailleurs, une aggravation des conséquences de ce genre de catastrophe naturelle au niveau du bilan humain et matériel.

Aussi, afin de classer et prioriser les propositions du SDIS, quatre catégories ont été définies :

- Mesures générales
- Gestion des crues vingtenales
- Gestion des crues cinquantennales
- Gestion des crues centennales

Mesures générales préconisées :

- Développer la formation en matière de risque d'inondation dans le département - Formation Initiale, Formation d'Adaptation à l'Emploi, Formation de Maintien des Acquis - à travers notamment, la connaissance de la fiche opérationnelle, la dispense de manœuvres spécifiques.
- Poursuivre la formation et le recyclage hélicoptère pour la totalité des personnels du Groupe Opérationnel Spécialisé GRIMP.
- Poursuivre la formation et le recyclage "eaux vives" pour tous les membres du GOS SAL.
- Poursuivre, pour les centres de secours concernés par la problématique aquatique, la dotation des VSAV en lot de sauvetage aquatique (gilets de nage et commandes aquatiques).
- Renouveler les équipements de protection individuelle aquatique (gilets de sauvetage).
- Banaliser l'emploi des hélicoptères pour les missions de reconnaissance et de sauvetage.
- Réaliser un document afin de définir la réorganisation des CIS impactés par la crue.
- Développer le logiciel M²IRAGE (Management des Mesures dans le cadre d'Interventions Radiologiques Assistées Géographiquement dans l'Environnement) dans une composante inondation.

Solutions proposées concernant une crue vingtenale :

Malgré l'accroissement de l'activité opérationnelle lié à cet évènement épisodique, le SDIS devrait être en capacité d'absorber cette augmentation par les moyens qu'il a actuellement à sa disposition ainsi que par la mise en œuvre des actions globales citées ci-dessus.

Solutions proposées concernant une crue cinquantennale :

Si celle-ci n'a pas les mêmes répercussions qu'une crue centennale sur les centres touchés (Ris-Orangis, Juvisy-sur-Orge, Soisy-sur-Seine), notamment en terme de problèmes sanitaires dus à la remontée des eaux, il est à prévoir des dysfonctionnements au niveau électrique du Centre de secours de Juvisy-sur-Orge et d'approvisionnement en eau potable pour celui de Ris-Orangis.

Les solutions proposées sont donc :

- Anticiper l'apport d'un groupe électrogène remorquable sur le centre de Juvisy-sur-Orge.
- Prévoir la possibilité de stockage d'eau potable pour l'hygiène et l'alimentation (réserve EDIS, partenariat avec les chaînes de supermarchés locaux).

Solutions proposées concernant une crue centennale :

Des moyens plus lourds seront nécessaires. En effet, partant du postulat que les renforts zonaux et nationaux seront dirigés en priorité pour la défense de Paris et de la petite couronne, l'Essonne ne pourra pas bénéficier des matériels spécifiques des ESOL, UIISC...

Il serait de ce fait nécessaire d'étudier :

- Une berce inondations (avec dix BRS supplémentaires, des lots de sauvetage aquatique...).
- Une « BEPL » (Berce Epuisement et de Protection Lourde) avec des moyens de pompage lourds pour faciliter les actions d'épuisement et d'assèchement, afin d'accélérer la phase de retour à la normale (résilience).
- La possibilité de réalimenter les engins et véhicules sur opération.

Toutefois, ces acquisitions ne permettraient pas au SDIS de résoudre l'ensemble des problèmes résultant d'une telle catastrophe.

1.2. RISQUES LIES AUX BARRAGES ET AUX DIGUES

Un barrage est un ouvrage construit en travers d'un cours d'eau et destiné à réguler le débit du cours d'eau et/ou à en stocker l'eau pour différents usages tels que : contrôle des crues, irrigation, industrie, hydroélectricité, pisciculture, réserve d'eau potable, etc...

Une digue est un remblai longitudinal dont la fonction principale est d'empêcher la submersion des basses-terres en détournant l'eau (fonction de protection).

La sécurité des ouvrages hydrauliques, digues et barrages, est un élément important de la politique de prévention des risques. Ces ouvrages nécessitent un entretien, une surveillance et des contrôles rigoureux.

En effet, ces ouvrages hydrauliques sont conçus pour réduire les impacts des inondations mais peuvent présenter des risques pour la sécurité publique. D'une part, ils ont été conçus pour une crue de projet et n'offrent pas de protection à la population au-delà de cette crue de projet - les zones protégées par ces ouvrages restent donc inondables. D'autre part ils peuvent présenter un risque de rupture en cas de crue.

La sécurité de ces ouvrages relève de la responsabilité du propriétaire et de l'exploitant de l'ouvrage. Le décret du 11 décembre 2007 et l'arrêté du 29 février 2008, relatifs à la sécurité des ouvrages hydrauliques, définissent les obligations du responsable d'ouvrage en termes d'études, d'entretien et de surveillance.

La mise en œuvre de la réglementation repose en premier lieu sur l'identification de la classe de l'ouvrage. Le décret du 11 décembre 2007, met en place quatre classes de barrages et de digues, de A à D, selon l'importance de l'ouvrage et de la population protégée. Il est possible aussi pour le Préfet de surclasser un ouvrage en vue d'assurer une prévention adéquate des risques.

Seules les digues de classe A à C et barrages de classe A et B doivent faire l'objet d'une étude de danger.

La situation en Essonne est la suivante (sources DDT) :

- 13 barrages significatifs, de classe B à D : **on retiendra notamment le barrage des Ulis, seul barrage de catégorie B faisant l'objet d'une étude de danger.**

- 17 digues significatives, de classe B à D. Les ouvrages à enjeux sont ceux de La Morte Rivière, rive gauche et droite, et la digue de la station de Savigny-sur-Orge. **Ces trois ouvrages font l'objet d'une étude de danger.**

Jusqu'alors, le risque lié à ce type d'ouvrage n'avait pas été identifié. Lancées récemment par les services de l'Etat, les études déterminant précisément les conséquences humaines et matérielles précises sont attendues dans un avenir proche.

Toutefois, ces services semblent déjà conclure que le niveau de sécurité de ces ouvrages tant au niveau de l'état que de l'entretien est satisfaisant. Les moyens du SDIS pour couvrir ce risque seraient donc satisfaisants.

BILAN DES MATERIELS NECESSAIRES POUR LES RISQUES INONDATIONS /DIGUES /BARRAGES :

	Actuel	Souhaité SDACR	A Acquérir
Dotation des VSAV concernés Par lot de sauvetage aquatique	20	79	59
Embarcations	29	30	1 (BRS 20)
une berce inondations (crue centennale)	0	1	1
Une « BEPL » (Berce Epuisement et de Protection Lourde) (crue centennale)	0	1	1
Citernes mobiles de carburant	0	2	2



1.3. LES PERTURBATIONS METEOROLOGIQUES PAROXYSMIQUES : TORNADES, ORAGES

VIOLENTS, NEIGE.

- **1.3.1 Définition**

Il s'agit de phénomènes météorologiques qui sortent des « normes » habituelles de la région concernée. Ainsi, une chute de neige d'une dizaine de centimètres est courante dans un département montagneux mais provoque de nombreuses perturbations dans la région parisienne.

- **1.3.2 Evaluation du risque**

Au cours des 20 dernières années, l'Essonne a subi plusieurs perturbations météorologiques qui ont été la cause d'un nombre élevé d'interventions.

Neige

Les 8 et 9 décembre puis 18 et 20 décembre 2010, l'Essonne comme l'ensemble de l'Île de France, a subi un épisode neigeux de quelques centimètres, suffisamment significatif pour impacter fortement l'activité socio-économique du département. En janvier, un épisode similaire, dû cette fois au verglas, a entraîné le même type de perturbations.

Le SDIS a apporté son concours au dispositif mis en place par la préfecture, dans le cadre du soutien aux usagers de la route, bloqués sur les axes routiers.

De nombreux axes routiers ont ainsi dû être fermés à la circulation : RN 118, RN 104 et RN 20. L'A6 est restée ouverte mais une interdiction de circuler pour les poids-lourds a été prise. Ces mesures ont entraîné 350 km de bouchons, 500 véhicules légers bloqués sur la RN 20 et l'A 10, 171 personnes recueillies dans 10 centres d'hébergement, plus de 500 rations et bouteilles d'eau ont été distribuées aux usagers bloqués sur les routes. Le concours d'unités militaires a été sollicité.

La congestion du trafic était due aux véhicules, essentiellement des poids-lourds, bloqués en travers de la route, entravant ainsi les voies de circulation et les rampes de dégagement de certains axes autoroutiers. Les entreprises privées ne souhaitant pas utiliser leurs engins grues compte tenu des risques encourus et les deux véhicules militaires mis à disposition, non pourvus d'avertisseurs sonores et lumineux, ayant des délais de cheminement très importants, la situation a mis de longues heures avant d'évoluer favorablement sur ce point.

Néanmoins, le SDACR précédent recommandait de ne pas renouveler les camions grue du SDIS pour des raisons financières et humaines, le haut niveau de performance d'une telle spécialité étant très difficile à maintenir pour des SP non spécialistes. Ce présent SDACR poursuit donc cette logique et ne propose donc pas l'acquisition de tels engins.

Par contre, à la lecture de l'ensemble des retours d'expérience qui ont été produits concernant la gestion de ce risque, il s'avère nécessaire de pourvoir l'ensemble des groupements d'engins de reconnaissance efficaces pour ce type de missions lors d'épisodes neigeux exceptionnels.

Verglas

Le département a connu divers épisodes de verglas significatifs, dont le dernier en date est celui du 2 février 2011.

Durant cette nuit, une pluie fine s'abat sur le département. S'en suit un épisode brusque de froid intense (-8°C), verglaçant de nombreux axes du département. Les automobilistes surpris par ce phénomène météorologique provoquent un grand nombre d'accidents avec parfois des cinétiques fortes. Lors de cet événement, 100% des VSAV disponibles ont été engagés. Ils ont été très vite renforcés par des moyens extra-départementaux, des associations civiles et l'engagement en dernier recours de VL et VID pour du Secours à Personnes.

Orage

Le 7 août 1997, des précipitations exceptionnelles (60 millimètres), accompagnées de rafales de vent de plus de 90 km/h ont généré plus de 750 interventions sur les secteurs de Viry-Châtillon et Palaiseau. Le 7 juillet 2001, un phénomène similaire a été la cause de 1200 interventions.

Le 14 juillet 2010, un nouvel épisode orageux de grande ampleur s'abat à nouveau sur le département, ce sera le dernier en date. Il a été à l'origine de 2283 appels au niveau du CTA-CODIS et de 400 interventions. Les 4 SGOG ont été activées, 40% des interventions ont concerné le groupement Nord, 24 % le groupement Est, 22% le groupement Centre et 6% le groupement Sud. Les 8% qui restent étant les interventions courantes.

Des orages de ce type se produisent assez souvent, mais sont généralement très localisés, ce qui n'entraîne pas un afflux massif d'interventions au plan départemental.

Tempête

La tempête du 26 décembre 1999 a été à l'origine de près de 23 000 interventions en 10 jours soit plus de 20% de l'activité annuelle. Les dégâts, considérables, ont été estimés à 15 milliards d'euros pour l'ensemble du pays et ont coûté plus de 13 millions au département. Le bilan humain a été de 1 mort en Essonne (pour 92 sur la France). Il convient de rappeler que cette tempête a eu lieu pendant les congés scolaires et en dehors des heures chargées en circulation pour la région Parisienne.

Une tempête plus localisée a eu lieu le 19 août 2000 (600 interventions sur le secteur du Val d'Yerres).

- 1.3.3 Couverture du risque

Scénario DGSCGC : « Tempêtes, ouragans, tornades en territoire métropolitain et intéressant les habitations et les voies de communication »

Type de moyens	Délais de mise en œuvre					Total	Moyens du SDIS91
	H-1	H	60'	120'	>180'		
Moyens du SDIS selon la DGSDGC							
VL ou VLHR	20					20	>20
VSAV		20				20	>20
VLM				3	3	6	>6 (SAMU91)
GEP				5	5	10	>10
Unité SD			1			1	1
UCYN				1	1	2	2
CCF	20					20	>20
VPCC			1	1	1	3	>3
VTU + Tronçonneuses			10			10	>10
VPMA			1	1		2	>2
Moyens de renfort :							
Colonne zonale ou DICA				A	B	2	
UIISC				A	B	2	
ESOL					1	1	
Unité militaire				A	B	2	
DICA					1	1	
Patrouille Police / Gendarmerie		5	5	5		15	
Hélico. Léger + plongeurs			1	1		2	

A la lumière de la tempête de 1999, le SDIS 91 a mis en place des lots spécifiques pour la couverture des risques liés à ce type d'événement avec :

➤ des matériels d'épuisement :

- Des lots d'épuisement légers affectés dans tous les centres de secours du SDIS.
- 1 lot d'épuisement lourd par Groupement.
- 7 CELLules d'EPuisement CEEP réparties dans le département (Grpt EST : 3, Grpt CENTRE : 2, Grpt NORD et SUD : 1).
- 4 BPEV (1 par groupement – engin d'appui en opérations diverses).
- Un lot intempéries par Groupement comprenant du matériel de protection et des tronçonneuses.

➤ des groupes électrogène notamment 5 GER 30 :

Sont secourus par des groupes électrogènes, le CDAU et les centres suivants :

Arpajon,	Gif sur Yvette,
Athis-Mons,	Maisee,
Brétigny sur orge,	Massy-Igny,
Corbeil-Essonnes,	Montlhéry – La Ville du Bois
Dourdan,	Palaiseau,
Draveil-Vigneux,	Savigny-Morangis,
Etampes,	Val d'Yerres,
Evry,	Viry-Châtillon.

Par ailleurs, les sites ci-après peuvent être secourus par l'intermédiaire de GER 30 :

Cerny-La Ferté Alais,	Montgeron,
Dourdan,	Les Ulis.
l'EDIS.	

De plus, les 14 centres suivants sont équipés d'une prise extérieure leur permettant, en cas de besoin, d'être alimentés par un groupe électrogène extérieur :

Angerville,	Mennecey,
Ballancourt – Itteville,	Milly la Forêt,
Beauce et Chalouette,	Saclas,
Etréchy,	St Chéron,
Juvisy sur orge,	Ste Geneviève des Bois,
Limours,	Soisy sur Seine,
Longjumeau,	Val d'école.

Compte tenu, du nombre de Centres déjà secourus et de la disponibilité des 5 GER 30, la probabilité qu'un évènement climatique dépasse lesdites possibilités de secours reste très faible. Une étude plus approfondie sur l'occurrence d'indisponibilité électrique simultanée des C.S. permettra de définir précisément la nécessité d'acquérir ou non des groupes électrogènes supplémentaires.

1.4. LES FEUX DE VEGETATION

• 1.4.1. Introduction

La forêt couvre une surface de 40 000 hectares dans l'Essonne, soit 22% de la surface du département. Une faible part de ce domaine (8 000 ha) est gérée par l'Office National des Forêts (ONF). La végétation est constituée essentiellement de feuillus et de quelques résineux. Le relief se compose de plateaux et de vallées le long desquelles coulent des rivières. L'accès aux foyers d'incendies n'est pas toujours aisé dans les forêts privées (absence de chemin ou sentier) qui sont réservées à une activité liée à la chasse. La présence de rochers dans le sud-est du département peut également compliquer l'acheminement des secours. Enfin, une grande quantité de chablis (bois mort) résultant, notamment, de la tempête de 1999, jonche les sols des forêts augmentant son inflammabilité, son potentiel calorique et limitant aussi les possibilités de pénétration des personnels et des véhicules. Il est également constaté que les chemins forestiers (domaines publics ou privés) manquent souvent d'entretien, ralentissant ainsi la progression des moyens lors de sinistre.

De plus, certaines forêts comportent une nature de sol contraignante (tourbe, humus...). Ce type de sol génère, en cas d'incendie, des opérations de longue durée nécessitant des besoins en eau importants et, parfois, le recours à l'utilisation d'engins lourds de travaux publics (type bull) pour effectuer des trouées coupe-feu et extraire les parties brûlées.

• 1.4.2. Inventaire

Dans le département de l'Essonne, les massifs forestiers sont relativement dispersés. Cependant, six sites majeurs se distinguent :

- 1) - Le massif de la forêt de Fontainebleau situé au sud-est du département pour 800 hectares, secteur du massif des 3 pignons.
- 2) - Les forêts de Milly la Forêt / Maise (dernier feu en 2009 ayant détruit 35 hectares).
- 3) - Le massif forestier compris dans le triangle des communes de Vayres-sur-Essonne, Bouville, D'huison-Longueville.
- 4) - Le massif de la forêt de Sénart, situé au Nord Est du département, dont 70 ha ont été parcourus par le feu en juillet 2006.
- 5) - Le massif de la forêt de Verrières-le-Buisson, limitrophe avec les Yvelines et les Hauts de Seine.
- 6) - Le massif de la forêt de Rambouillet, située à l'Ouest du département entre les communes des bassins de Dourdan et Limours.

On peut également citer une bande couvrant le centre du département d'ouest en est.

Le risque feux de forêts peut être considéré comme faible au regard de la situation des départements du Sud-est. Toutefois, il convient de prendre en compte le risque général des feux de végétation intégrant les feux de chaumes ou de cultures sur pieds. Ils représentent la part la plus importante des sollicitations des moyens feux de forêts avec, notamment, les plateaux du sud du département comprenant les domaines agricoles de la Beauce et du Gâtinais (exemple du feu de chaumes et de récoltes sur pieds de 700 ha à Pussay en juillet 2006).

Le nombre de départs pour feux de végétation s'est chiffré à 623 en 2010.

Le climat océanique modéré est relativement favorable, avec quelques exceptions lors des périodes de fortes sécheresses.

- 1.4.3. Couverture

L'indicateur de risque feux de forêt, calculé selon les critères de la DGSCGC, montre que le niveau de ce risque en Essonne est classé comme " très faible ". Les moyens d'intervention demandés par la DGSCGC pour un tel risque, sont les suivants :

Type de moyens	Délais de mise en œuvre					Total	Moyens du SDIS91
	20'	60'	120'	240'	>240'		
Moyens du SDIS selon la DGSCGC							
Groupe d'intervention (GIFF)	1	1				2	>2
Colonne départementale			1			1	>1
VPCC			2	2		4	>4
Moyens de renfort :							
Colonne				1	1	2	
Hélicoptère		1				1	

Le SDIS 91 dispose à ce jour, de 7 GIFF (préconisation du SDACR 2007, le SDIS disposant auparavant de 9 GIFF). L'intervention d'un GIFF peut se faire en tous points à risque du département dans des délais satisfaisants, au regard du niveau de risque. Un second groupe est disponible en moins d'une heure, et une colonne peut être constituée en 2 heures. Les départements limitrophes (Seine-et-Marne et Yvelines) disposent également de moyens conséquents et des protocoles d'assistance mutuelle ont été établis, permettant de disposer de moyens complémentaires. Des moyens aériens (hélicoptère uniquement) sont, en principe, disponibles à la base hélicoptère de la sécurité civile de Paris.

Ces moyens aériens se sont avérés d'utilité déterminante dans certaines opérations d'envergure, notamment dans le cadre des reconnaissances aériennes et dans l'organisation des secours au sol.

BILAN QUANTITATIF FEU DE FORETS :

Dénomination	Situation
VLHR	16
CCFM/ CCRM / FPTHR/CCFL	16/6/7/1
CCFS	7
CCGC	2



Dans le cadre des renouvellements des CCFS ou CCFM, il conviendra de privilégier les véhicules à plate-forme, plus adaptés à la lutte contre les feux de surfaces et sécuritaires pour les personnels.

Globalement, les 6 CCRM acquis pendant le PPI 2007-2009 apportent satisfaction, grâce à leur polyvalence et ont engendré un gain financier en réduisant, le nombre de FPT et de CCFM.

Une étude approfondie est à mener pour définir le nombre maximal de CCRM envisageable au corps départemental en fonction des critères suivants : pertinence opérationnelle, problématique de remisage, occurrence d'engagement, choix politique de rationalisation financière.

Les véhicules interviennent en Groupe d'Incendie Feux de Forêt (GIFF). Le SDIS comprend 7 GIFF : 2 dans chacun des groupements Sud, Centre et Est et 1 sur le groupement Nord. Ce nombre de GIFF est dimensionné de façon à ce que le SDIS 91 puisse être en mesure de détacher un groupe dans le cadre de la Convention Interdépartementale d'Aide Mutuelle (CIAM) ou pour une éventuelle colonne de renfort extérieure.

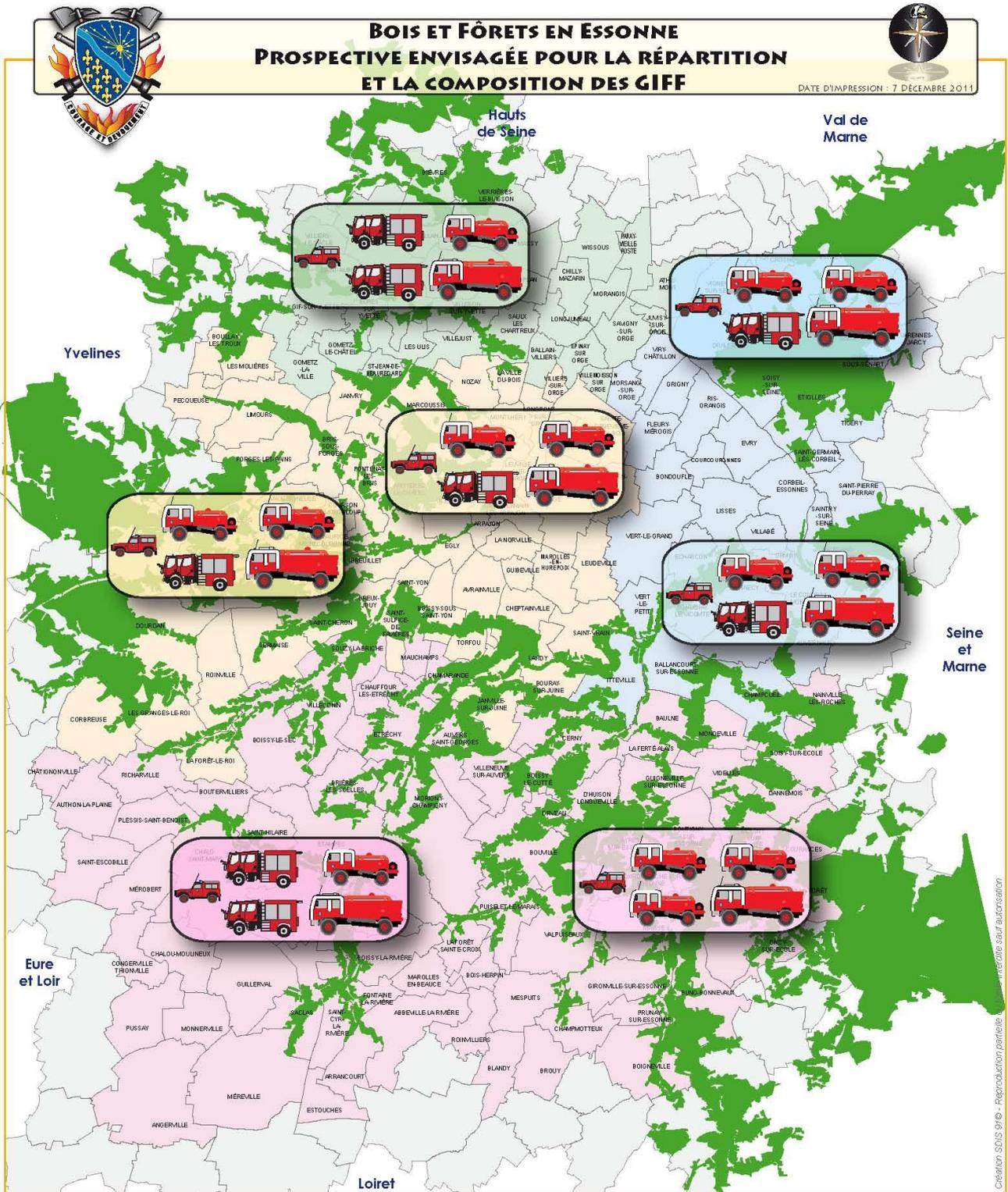
Toutefois, les massifs situés principalement au Sud-Est du département nécessitent, par leurs caractéristiques escarpées, l'utilisation majoritaire de CCF.

C'est pourquoi, à priori, l'évolution des 7 groupes actuels devrait tendre vers :

- 2 GIFF constitués d'une VLHR, 1 CCFS, de 2 CCRM et d'1 CCFM
- 4 GIFF constitués d'une VLHR, d' 1 CCFS, d' 1 CCRM et de 2 CCFM
- 1 GIFF comprenant une VLHR, 1 CCFS et 3 CCFM

Soit un total de 7 VLHR, 7 CCFS, 8 CCRM et 13 CCFM.

La carte suivante montre la position des massifs forestiers dans le département et la répartition des 7 groupes feux de végétation avec cette nouvelle composition envisagée.



ÉCHELLE

0 5 10 Km

LÉGENDE

	VLHR		Groupement Sud
	CCFM		Groupement Centre
	CCRM		Groupement Est
	CCFS		Groupement Nord
			Bois et Forêts remarquables

Sources : Navteq®, IGN®, SDIS 91 © GPPC
Edition : SDIS 91 C&F WS - 6°C Décembre 2011
REF G&G : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/BOIS_ET_FORET"

La couverture réalisée est adaptée au risque. En plus des GIFF constitués, le SDIS 91 possède 7 FPTHR, tous affectés dans des zones rurales. Ces engins peuvent, par leurs caractéristiques hors route et leur capacité en eau, assurer certaines missions de soutien ou de défense dans le cadre des interventions pour feux de végétation.

L'acquisition de VLHR supplémentaires réalisée suite aux propositions du SDACR 2007 permet de couvrir les besoins départementaux y compris lorsque des renforts sont envoyés dans le sud de la France. **Le SDIS a, de plus, acquis 2 VLHR châssis long, équipés pour le brancardage, afin d'être en mesure d'effectuer des missions de secours à personnes dans des lieux normalement inaccessibles aux VSAV classiques.**

Le manque de ressources en eau dans certaines zones du sud du département est avéré. Le SDIS possède donc 2 Camions Citernes de Grande Capacité (CCGC) affectés aux CS de Maisse (13 000 litres) et d'Etréchy (12 000 litres).

Pour les opérations de grande ampleur ou de longue durée, la coordination des secours, très nombreux dans ce type d'opérations, pourrait être assurée au moyen d'un véhicule PC de site. Compte tenu de la faible sollicitation de ce type d'engin, le SDIS 91 a choisi l'option de juxtaposer, en cas de besoin, l'un de ses 4 PC de colonne (1 par groupement) avec une structure modulaire (VAPC) pour la constitution d'un PC de site. Cette configuration résulte notamment d'un retour d'expérience, à l'occasion de manœuvres.

Les moyens dont dispose le corps départemental permettent de répondre aux demandes de secours initiales et de mettre en place une structure de commandement adaptée. De même, les renforts disponibles pour la région autorisent une montée en puissance assez rapide. Pour les reconnaissances, le nombre de véhicules hors route est satisfaisant.

Depuis quelques années, il est établi, pour la période estivale, un ordre départemental d'opérations départemental. Il définit une réponse organisationnelle graduée et adaptée au niveau de risque, lui-même indexé sur des indicateurs quotidiens de Météo France.

1.5. LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est lié à l'instabilité du sol ou du sous-sol. L'origine peut être naturelle ou due à une action humaine.

Dans l'Essonne, on rencontre plusieurs types de mouvements de terrains qui sont liés à des prélèvements anciens des matériaux suivants :

- calcaire marneux
- meulière
- craie

Le manque d'entretien consécutif à l'abandon d'exploitations souterraines peut conduire à une fragilisation des piliers de soutènement puis à l'effondrement du toit de la carrière. Une falaise peut être rendue instable par les actions consécutives du gel et du dégel par exemple.

Dans le département, ce risque est limité étant donné le nombre réduit des communes concernées par un sous-sol miné. Selon des informations recueillies auprès de la DRIEE, seules neuf communes pourraient être concernées par ce type de risques : Ballancourt, Chilly-Mazarin, Corbreuse, Courances, Etampes, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, Soisy-sur-Ecole, Villeconin. La surface concernée représente en totalité près de 60 hectares de sous-sol miné.

Cependant, une enquête dirigée par le SDIS 91 auprès des mairies du département, fait apparaître un nombre plus élevé de communes concernées par de petites carrières ou sablières à ciel ouvert et de souterrains. La probabilité d'un accident reste très faible, mais n'est pas à exclure (exemple : sablière à Boissy-sous-Saint-Yon, 2 enfants morts ensevelis en juillet 1988).

Néanmoins, le département de l'Essonne est particulièrement touché par le risque « retrait et gonflement » (92 communes concernées). En effet, les sous-sols composés d'argiles ont la capacité d'absorber l'eau (gonflement) ; en période sèche l'eau se retire (retrait), ce qui provoque un mouvement de terrain.

Enfin, des mouvements de terrain très localisés, consécutifs aux phénomènes de ruissellements d'eau (pluie, source...) ou de sécheresses sont observés chaque année (ex Saint-Germain-les-Corbeil en 1999).

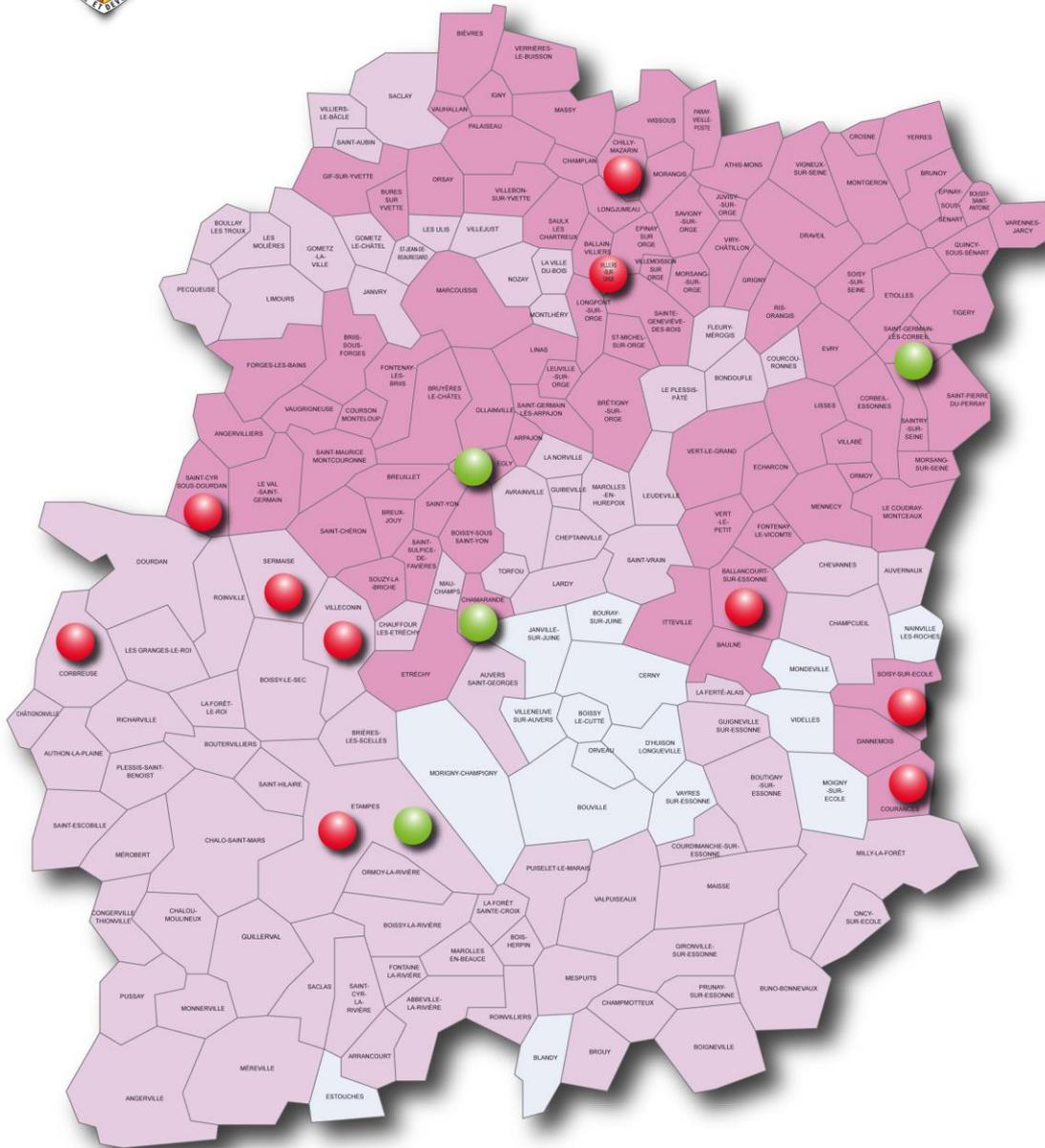
La couverture de ce risque est assurée par les moyens classiques et les Groupes Opérationnels Spécialisés tels que Cynotechnique, Sauvetage-Déblaiement...



RISQUES LIÉS AU MOUVEMENTS DE TERRAIN

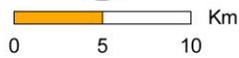


DATE D'IMPRESSION: AOUT 2011



Création SDIS 91® - Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation

ÉCHELLE



Sources : Navteq®, IGN®, BRGM® 08/2007,
CG 91 Direction de l'Environnement/Service de l'Eau / DDRM (Mai 2008).
Edition : SDIS 91 C&I G C, WB aout 2011
Réf : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/SDAC"

LÉGENDE

Retrait - gonflement

- Faible
- Moyen
- Fort

Cavité souterraine

Autres : glissement de terrain, éboulement de falaise, chute de pierres

1.6. LES AVALANCHES

Même si l'Essonne a connu quelques épisodes neigeux importants, l'absence de montagnes interdit la formation des masses neigeuses propices aux avalanches. Ce risque peut donc être exclu en Essonne.

1.7. LES SEISMES, RAZ DE MAREE ET MANIFESTATIONS DU VOLCANISME

L'Essonne n'est pas concernée par ce type de risques.

1.8. CONCLUSIONS POUR LES RISQUES NATURELS

Les risques naturels sont faibles au niveau du département de l'Essonne.

Le risque le plus important reste le risque « inondations ». Si le SDIS ne dispose pas des moyens lui permettant de faire face seul à une crue de type 1910, il est évident qu'une telle catastrophe potentielle ne peut justifier des moyens à l'usage exclusif d'un seul département. Une action de concertation serait, dans ce cas, entreprise au niveau régional, voire national, pour coordonner les moyens nécessaires. La réalisation d'un « SDACR zonal », bien que non prévue par les textes réglementaires, pourrait être une mission confiée à l'état-major de zone. Cette réalisation serait une suite logique du PSS inondation zonal.

En ce qui concerne les autres événements naturels, le niveau de couverture est adapté aux risques potentiels. Un événement du type tempête 1999 provoque cependant une surcharge d'activité dépassant le potentiel opérationnel du corps départemental.

Le dimensionnement du CDAU a été étudié avec attention. En effet, en cas de catastrophe naturelle notamment, il est en mesure d'activer une salle de « débordement » comportant 18 postes téléphoniques pour recevoir, un nombre d'appels élevé, tout en assurant correctement la gestion des secours pour les opérations courantes. En moins d'1/4 h, au moins 8 de ces postes seront activés et la totalité dans l'heure suivant l'activation. Il faut de plus constater que la multiplication des téléphones mobiles augmente, de façon significative, le nombre d'appels reçus pour une même opération, rendant ainsi plus difficile la réponse opérationnelle.

Afin d'améliorer la réponse du SDIS aux très fortes sollicitations consécutives à ce type de catastrophe, le SDIS a mis en place une procédure spécifique de crise en décentralisant, par zone d'intervention, la gestion des interventions et des moyens depuis des salles dédiées situées dans certains centres de secours.

BILAN DES MATERIELS NECESSAIRES POUR LES RISQUES NATURELS

	Actuel	Souhaité SDACR	A Acquérir
CCFS	7	7	0
CCFM	16	14	- 2
CCRM	6	8	2
Dotation des VSAV concernés par lot de sauvetage aquatique	20	79	59
Embarcations	29	30	1 (BRS 20)
une berce inondations (crue centennale)	0	1	1
Une « BEPL » (Berce Epuisement et de Protection Lourde)	0	1	1

2. LES RISQUES INDUSTRIELS

L'industrie essonnoise a connu ces dernières années un recul certain dans la production industrielle pure. Cependant quelques zones ont une expansion très importante et des projets ambitieux. Parmi celles-ci, trois sont et seront particulièrement actives :

Génopole

Lancé en 1998, le projet GENOPOLE voit le jour à EVRY-CORBEIL. C'est le premier Bioparc français dédié aux biotechnologies et aux biothérapies et ayant pour vocation de réunir, sur un même site, la recherche publique et privée, les formations universitaires et des entreprises de haute technologie.

En fin d'année 2010, GENOPOLE accueillait 67 entreprises, 21 laboratoires et 17 plateaux techniques ouverts qui se sont développés sur plus de 86 000 m² offrant ainsi près de 2 200 emplois directs. Plus de 680 brevets ont été déposés, traduisant ainsi la vivacité de cette activité.

Constitué de bâtiments aux dimensions classiques, ces activités n'engendrent pas de risques particuliers hormis quelques laboratoires. Le SDIS a élaboré un plan ETARE pour 4 de ces établissements. Un cinquième plan sera réalisé pour l'hôpital Sud Francilien qui accueillera, dans le cadre du GENOPOLE, un Centre de Recherche Clinique et Translationnelle (CRCT).

Sénart en Essonne

(Morsang-sur-Orge, Saintry-sur-Seine, Tigery et Saint-Pierre-Du-Perray)

Pour cette zone de couverture, la population actuelle de 16 000 habitants devrait s'accroître, d'après les estimations du SAN, de près de 3500 habitants en 2015 (+22%), de 6500 en 2020 (+40%) et de 10300 en 2025 (+64 %). Cette augmentation régulière d'environ 4% par an pendant 15 ans devrait se traduire par une hausse du nombre d'interventions dans les mêmes proportions. De plus, environ 70 hectares répartis sur 5 ZAC sont déjà réservés, à moyens termes, à l'activité économique. Ils s'ajouteront aux 93 hectares existants ou en cours de construction répartis sur les 6 ZAC de cette zone. Le projet de la gare TGV à Sénart (dans le 77) devrait également en favoriser le développement.

La construction d'un centre de secours sur cette zone a été envisagée depuis de nombreuses années. L'évolution du site évoquée ci-dessus, renforce donc la nécessité de ce projet. Pour autant, compte tenu du caractère classique des interventions prévisibles, ce dossier est développé dans le chapitre des « risques courants ».

l'Opération d'Intérêt National (O.I.N.)

Ce projet prend en compte les 15 prochaines années par étapes successives.

Il s'inscrit dans le cadre du Grand Paris, lui-même inclus dans le Schéma Directeur de l'Île de France.

C'est un dossier majeur, aux objectifs ambitieux, réalisé en partenariat entre l'état, les collectivités territoriales et le secteur privé.

Ce site possède déjà des atouts exceptionnels :

- 10 % du potentiel scientifique national, voir 20% dans certains domaines telle que la physique.
- Des infrastructures de recherches de niveau européen ou mondial ; Synchrotron*, CEA, ONERA, NeuroSpin, CNRS, INRA, DGA essais propulseurs (ex CEPr), ...
- Une concentration de grandes écoles ; Polytechnique, HEC, Central, Mines, SUPELEC, Paris Sud 11,

Cela représente actuellement 43 200 personnes en lien avec l'activité scientifique dont 9 500 chercheurs et enseignants (4000 doctorats) et 17 500 étudiants.

En 2020, soit dans moins de 10 ans, il est estimé que cette population évoluera d'environ 57% pour atteindre les 68 000 personnes.

Compte tenu des évolutions attendues, tant en termes de population qu'en matière de risques particuliers et d'enjeux industriels et/ou économiques, le SDIS devra étudier la future couverture opérationnelle de l'OIN. **Cela passera, probablement, par la création d'un nouveau centre de secours, certains points de ce secteur étant déjà difficilement couverts dans des délais performants.**

* Synchrotron-soleil est un accélérateur d'électrons de 3^{ème} génération possédant un anneau de 354 de circonférence. Sa source de lumière, l'une des plus performantes au monde, permet d'explorer la matière, ses mécanismes fondamentaux, son évolution en plusieurs domaines. C'est un outil de recherche fondamentale et appliquée qui possédera, à terme, 24 lignes de lumière. Le SDIS a été impliqué sur le projet de construction. Un plan ETARE a été réalisé pour ce site qui présente, évidemment, de très grandes spécificités opérationnelles.

Pour ce qui est de l'existant, le département de l'Essonne compte 812 établissements industriels de plus de 10 salariés. Les entreprises de plus de 1000 salariés sont les suivantes : (chiffres C.I.C 2011)

- CEA (environ 5090 salariés) à Saclay ;
- SOGARA France – CARREFOUR (environ 4700 salariés) à Courcouronnes ;
- SNECMA moteurs (environ 3000 salariés) à Evry - Corbeil-Essonnes ;
- SANOFI AVENTIS (siège - environ 2000 salariés) à Chilly-Mazarin ;
- CEA - DAM - IDF (environ 1882 salariés) à Bruyères le Châtel ;
- AIR France (environ 1810 salariés) à Paray-Vieille-Poste.
- RENAULT (environ 1700 salariés) à Lardy ;
- ALTIS Semi-conductor (environ 1380 salariés) à Corbeil-Essonnes ;
- SANOFI AVENTIS (environ 1300 salariés) à Massy ;
- LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT (environ 1000 salariés) aux Ulis ;

2.1. INVENTAIRE

La circulaire de la DGSCGC prévoit l'établissement d'un inventaire exhaustif des établissements relevant des activités industrielles réparties en 22 domaines par le ministère de l'environnement industriel.

La liste détaillée de l'ensemble des établissements concernés est très difficile à réaliser et ne serait pas forcément utile, car nombre d'entre eux sont couverts par les moyens prévus dans le cadre du risque courant. **Toutefois, dans le cadre de la mise en place du CDAU, le SDIS 91 a réalisé une base de données, GESIDE, de tous les établissements nécessitant une réponse opérationnelle particulière : consignes opérationnelles, plan d'intervention des secours...**

Cette liste, comportant 1424 établissements, est établie sur la base de critères propres au SDIS (base ERP et procédure I.M.P.A.C.T.E.*) et des établissements classés par la DRIEE.

* I.M.P.A.C.T.E. : fiches d'analyse élaborées par le service prévision du SDIS 91 et permettant de « quantifier » un risque bâtimentaire (ERP, industrie, IGH,...)

Au 31 Août 2011, le département comptait 311 installations classées soumises à autorisation (source DRIEE) : dont :

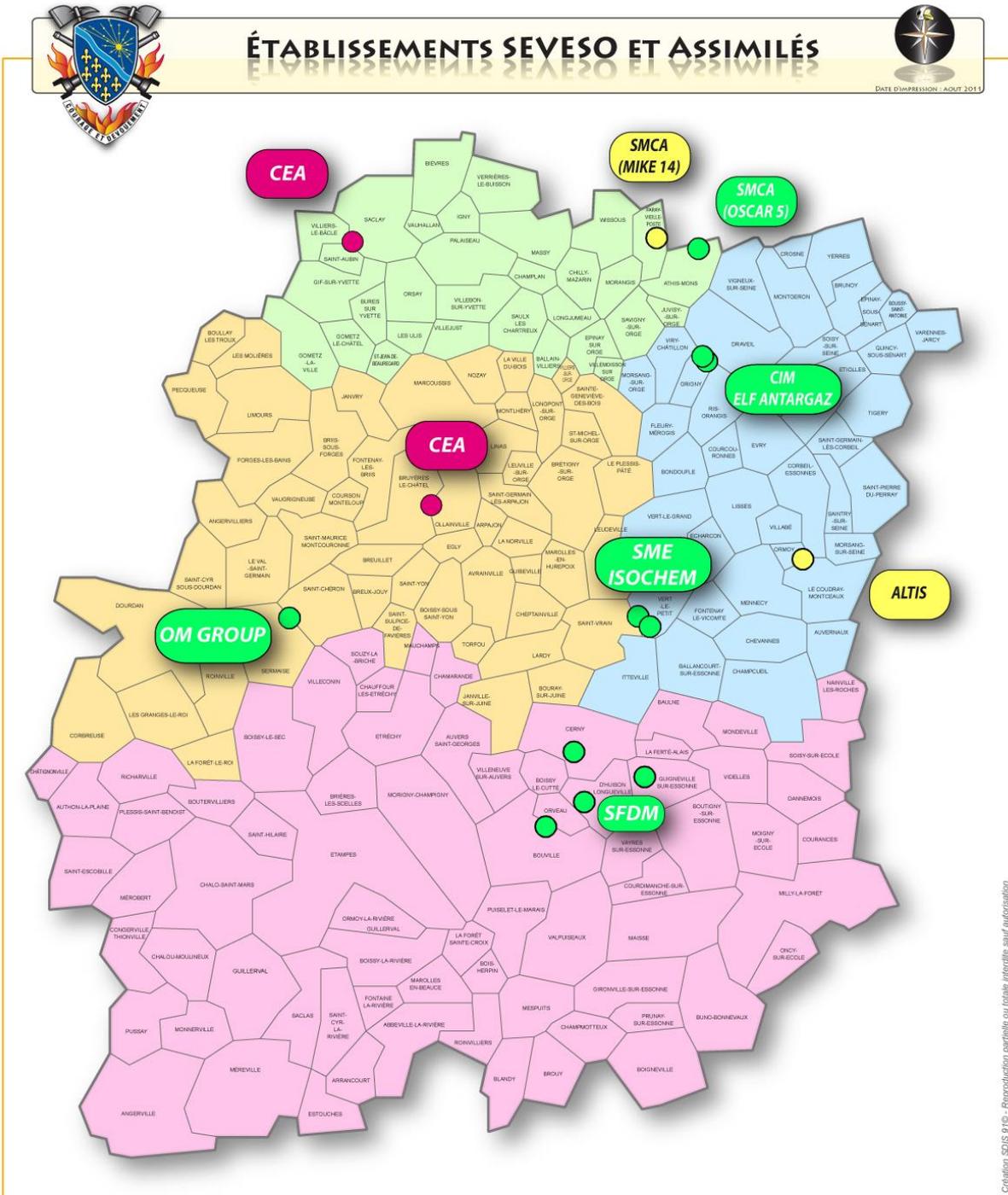
- 25 établissements relevant de la DDPP,
- 16 carrières,
- 7 établissements relevant de la DGA,
- 7 établissements de traitements de déchets.

Après l'accident industriel de l'usine chimique ICMESA de Meda, près de Seveso en Italie (nuage de dioxine), une directive européenne sur les industries dangereuses dite « directive Seveso » a été adoptée le 24 juin 1982 puis révisée en 1996. Les installations relevant de ces directives sont divisées en deux catégories : les installations Seveso seuil bas et les installations Seveso seuil haut, qui sont potentiellement les plus dangereuses.

Les mesures prises et détaillées ci-après sont adaptées aux risques réels présentés par ces établissements.

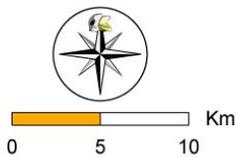
L'île de France compte 41 établissements Seveso seuil haut dont 10 sont implantés dans le département de l'Essonne :

Commune	Etablissement	Activité	Type de risques
ATHIS MONS	SMCA (OSCAR 5)	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie
GRIGNY	CIM	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie
RIS ORANGIS	ANTARGAZ	Stockage et conditionnement de GPL	Explosion-incendie
VERT LE PETIT	SAFRAN - SME	Stockage et emploi de matières explosives et explosibles	Explosion-incendie toxique
SERMAISE	OM GROUP	Stockage produits chimiques pour l'industrie et l'électronique	Explosion-incendie toxique
VERT LE PETIT	ISOCHEM	Pharmacie	Explosion-incendie toxique
GUIGNEVILLE	SFDM Parc A	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie
D'HUISON- LONGUEVILLE	SFDM Parc B	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie
ORVEAU	SFDM Parc C	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie
CERNY	SFDM Parc D	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie



Création SDIS 91D - Reproduction partielle ou totale autorisée sans autorisation

ÉCHELLE



Sources : Navteq®, IGM®, SDIS 91 © Prévision aout 2011
 Edition : SDIS 91 C&G WB aout 2011
 Réf : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/SEVESO"

LÉGENDE

- Groupement Sud
- Groupement Centre
- Groupement Est
- Groupement Nord

Etablissements SEVESO et assimilés

- Seuil haut
- Seuil bas
- Nucléaire

Ces établissements, font l'objet de mesures particulières de prévention des risques majeurs, notamment par :

- Un suivi constant de la part des services de l'état (DRIEE principalement).
- Le recensement régulier des substances dangereuses présentes dans l'établissement.
- Une politique de prévention des accidents majeurs (PPAM).
- Une révision quinquennale de l'étude de dangers.
- L'information des populations (plaquette d'information et comité local d'information et de concertation).
- La maîtrise de l'urbanisation (PPRT : plan de prévention des risques technologiques). A ce jour, seul le PPRT de la SMCA est approuvé.
- Des exercices réguliers et la réalisation de plans ETARE.

Ces établissements doivent également faire l'objet d'un P.P.I (Plan Particulier d'Intervention) et d'un P.O.I (Plan d'Opération Interne).

Le département de l'Essonne compte également 2 installations Seveso seuil bas :

Commune	Etablissement	Activité	Type de risques
CORBEIL	ALTIS	Fabrication de composants électroniques	Incendie-toxique
PARAY VIEILLE POSTE	SMCA (MIKE 14)	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion-incendie

Tous les établissements SEVESO, de l'Essonne, seuils haut ou bas, font l'objet d'un plan ETARE du SDIS 91.

2.2. METHODE D'ANALYSE DES RISQUES INDUSTRIELS (DGSCGC)

Les circulaires de la DGSCGC proposent de calculer le niveau de risque au travers d'un indice de gravité (**Ig**). Il est la combinaison de quatre paramètres :

- 1 Coefficient « C », fonction du niveau de classement de l'établissement considéré.
- 1 Coefficient « E », fonction de la concentration d'entreprises dans la zone étudiée.
- 1 Coefficient « F », fonction du flux de danger considéré pour l'analyse.
- 1 Coefficient « P », fonction de la densité de population dans le secteur d'implantation de l'entreprise considérée.

Cet indice de gravité est le résultat de la multiplication des quatre coefficients. Il peut être nuancé par un cinquième (**A**), qui concerne la possibilité éventuelle de pollution des eaux.

$$I_g = C \times E \times P \times F \times A$$

On classera donc les établissements, en fonction de leur **Ig**, dans l'un des six niveaux de couverture prévus par les ratios nationaux (fascicule 11 des circulaires DDSC). Chaque niveau de couverture définit le volume de moyens à engager en fonction de différents types de scénarii étudiés, à savoir :

- Secours à victimes
- Incendie
- Explosion
- Pollution

Le coefficient calculé, s'il permet d'établir un niveau de risque, ne tient pas compte des efforts et mesures de sécurité pris par l'entreprise. La connaissance des sites importants par les services d'incendie et de secours amènera à moduler l'indice de gravité. Les entreprises étudiées dans le SDACR sont les plus grosses en termes de quantités de produits et de densités de populations environnantes. Mais elles ne sont pas forcément les plus dangereuses car elles forment leurs personnels à la sécurité et sont équipées de nombreux systèmes de protection contre l'incendie. De plus, elles sont particulièrement suivies par les services de l'état, dont la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Ce sont néanmoins celles qui ont les plus forts potentiels de risque.

Classement de l'entreprise (C)	
Non classée	Coef.= 0.1
Soumise à déclaration	Coef.= 0.5
Soumise à Autorisation	Coef.= 2
Soumise à la directive SEVESO	Coef.= 4

Densité à proximité (P)	
Forte	Coef.= 3
Moyenne	Coef.= 1.5
Faible	Coef.= 1
Très Faible	Coef.= 0.5

Densité de l'entreprise (E)	
Forte	Coef.= 3
Moyenne	Coef.= 1.5
Faible	Coef.= 1
Très Faible	Coef.= 0.5

Flux de danger (F)	
Thermique	Coef. = 0,2
Explosif	Coef. = 1
Toxique	Coef. = 2
Radioactif	Coef.= 3

Pollution aquatique (A)	
Forte	Coef.= 2
Moyenne	Coef.= 1,5
Faible	Coef.= 1
Très Faible	Coef.= 0,5

Niveau de couverture à prendre en compte :	
Indice de gravité (I _g)	Niveaux
De 0 à 0.6	1
De 0.7 à 4	2
De 4.1 à 9	3
De 9.1 à 36	4
De 36.1 à 54	5
Sup. à 54	6

Pour l'Essonne, l'étude regroupe les risques en trois grandes familles : hydrocarbures, industries, entrepôts et stockages.

2.3. ANALYSE DU RISQUE « HYDROCARBURES »

- **2.3.1. Introduction**

L'Essonne ne possède aucune industrie pétrolière de transformation (raffineries,...). Les sites concernés par ce type de risques sont donc essentiellement des dépôts, avec ou sans opérations de transvasement. Quelques sites d'exploitation pétrolière, de faible activité, existent également.

- **2.3.2. Le dépôt pétrolier de la C.I.M. à Grigny**

Le site et son environnement

Le dépôt se trouve en bordure de Seine, à quelques centaines de mètres de la Nationale 7 et de la ligne D du RER.

Le site est relativement isolé des zones d'habitation. Cependant, dans un périmètre de 250 mètres se trouvent les sociétés ANTARGAZ (également SEVESO) et « SOUFLET AGRICULTURE ». Toutes deux, présentant des risques d'explosion non négligeables, sont soumises à Autorisation Préfectorale et incluses dans le même périmètre SEVESO II.

L'arrêté préfectoral portant projet d'intérêt général (PIG) définit 3 secteurs de protection avec des contraintes d'usage des sols spécifiques. Ces secteurs intègrent les zones d'effets des phénomènes dangereux consécutifs à un accident qui concernent aussi bien cet établissement que la CIM et « SOUFLET AGRICULTURE ». Un plan de prévention des risques technologiques est prescrit.

L'accès au site est enclavé : il peut être rendu difficile pour les moyens de secours aux heures de pointe ou bien lors d'un accident qui aurait des répercussions inévitables sur la circulation routière et sur le transport ferroviaire et fluvial. Une coupure de la circulation sur la RN7 et une interruption de trafic de la ligne D du RER provoqueraient de graves perturbations dans le sud de l'Île de France.

Sur la carte, les périmètres définis par l'arrêté préfectoral sont indiqués pour les sociétés CIM et ANTARGAZ.

Description

Le dépôt est alimenté par oléoduc du réseau TRAPIL. Il est composé de quatre cuvettes qui comptent chacune une quantité variable de bacs de stockage.

La capacité des cuves varie de 1 420 m³ à 11 800 m³ pour un total de près de 136 000 m³. Les produits stockés sont également variables d'une cuve à l'autre.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Feu de cuvette de rétention (explosions)
Flux de danger	Flux thermique, Explosion, Boil-Over "couche mince", UCVE (nuage de gaz inflammable se déplaçant et pouvant exploser).
Risques induits	Panache de fumée pouvant toucher la N7, la ligne D du RER et des habitations. Pollution des eaux de la Seine.
Densité de population	Proximité immédiate d'entreprises soumises également à autorisation et présentant des risques d'explosion non négligeables. Relatif isolement du site par rapport aux populations et aux activités commerciales.
Nature de l'intervention	Lutte contre le feu de cuvette et bacs d'hydrocarbures.
Moyens hydrauliques	Pompes incendie, nombreux poteaux incendie, bêche à eau.
Accès au site	Nationale 7, enclavement du site et risque de difficulté d'acheminement des secours par formation de bouchons sur la N 7 dus à l'épaisse fumée dégagée par le sinistre.

Classement	Densité entreprises	Densité habitations	Danger	Pollution eau
SEVESO	Forte	Moyenne	Explosion	Moyenne
4	3	1.5	1	1.5

Indice de gravité, **Ig = 27**

La couverture sera donc de **niveau 4**, selon les critères de la DGSCGC

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL	1	4		5	>5
FPT	4	4	X*	8	>8
FMOGP					
CDEM	1	2		3	>3
BEM					2
VSAV	3	10	17	30	>30
VLM	3	2	X*	5	SAMU
VSR	1	2	X*	3	>3
VPMA	1	1	X*	2	2
EMA	2	5	3	10	>10
EPS	2	2	X*	4	>4
VPCC	1	1		2	>2
VAPC			1	1	1

U. ARI (VAR)	1			1	>1
BPEV	1			1	>1
Unité SD	1			1	1
CMIC	1			1	1
Dépollution	1			1	1

* : selon demande

Mesures de prévention

La Compagnie Industrielle Maritime dispose de 2 groupes de 2 pompes incendie :

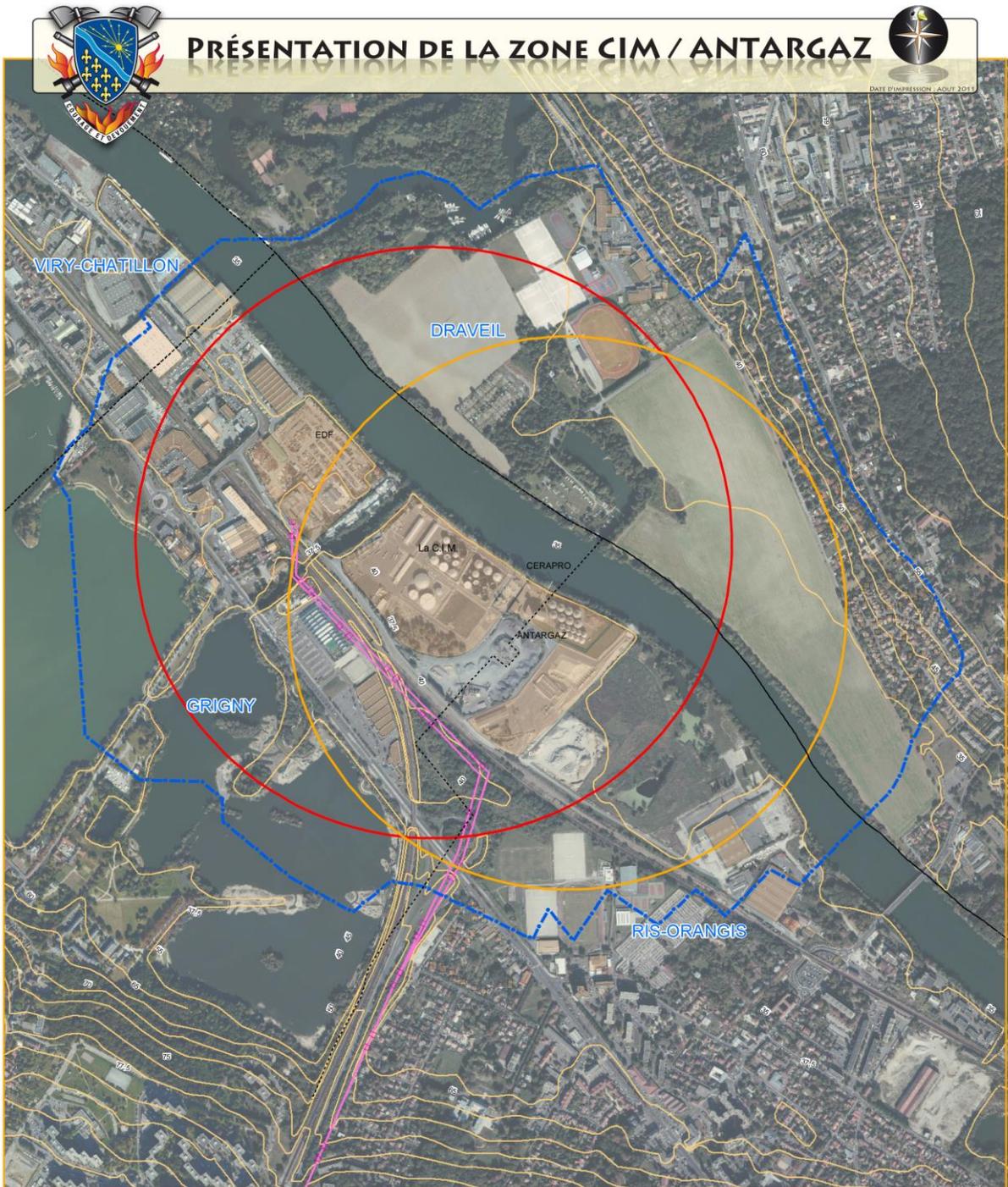
- 2 x 700 m³/h (l'un en secours) à 10 bars alimentant le réseau de prémélange (boîtes à mousse, couronnes des bacs, déversoirs, rampes de protection des postes de chargement et hydrants «rouge») à partir d'une bâche de 1000 m³ et d'une réserve d'émulseur de 38 m³.
- 2 x 350 m³/h alimentant, à partir de la Seine, le réseau eau (couronnes des bacs, 2 clarinettes pour les véhicules du SDIS et les hydrants « bleu »).

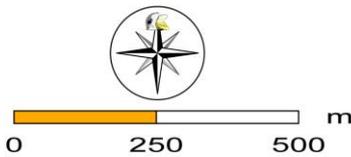
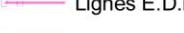
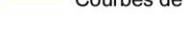
L'ensemble des moyens mis en place par l'exploitant et la dimension modeste des cuvettes font que le risque présenté peut être couvert par les moyens du SDIS de l'Essonne. Néanmoins, en fonction de l'ampleur du sinistre, il pourrait être fait appel aux départements limitrophes dans le cadre de la CIAM. L'élaboration d'un plan d'intervention, la proximité de deux centres de secours principaux et la réalisation de fréquentes manœuvres à l'intérieur de ce dépôt en font un établissement bien connu des cadres du SDIS.

Afin d'améliorer la réponse opérationnelle du SDIS face à un tel risque, un groupe de cadres spécialisés a été mis en place en 2011 sur la spécialité « hydrocarbures ». Ses « missions » sont opérationnelles (conseiller du COS, utilisation du logiciel XISTOS...) mais aussi techniques comme le conseil dans le choix des émulseurs ou autres matériels relatifs aux hydrocarbures.

Par ailleurs, en 2010, le SDIS a acquis le logiciel XISTOS spécialement adapté à ce site et pouvant fournir au COS, en temps réel, toutes les informations nécessaires à la gestion d'un feu d'hydrocarbures.

La préfecture a réalisé un Plan Particulier d'Intervention commun pour l'ensemble du site CIM/ANTARGAZ.



ÉCHELLE	LÉGENDE
 <p>Sources : Navteq®, IGN®, SDIS91 CIG aout 2011 Edition : SDIS 91 C&I G.C, WB aout 2011 Réf. : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/SDACR/AI" et : "SIG/Travaux/ETUDES/PPI_CIM_ANTARGAZ"</p>	<ul style="list-style-type: none">  zone 689 m  zone 737 m  Zone PPI  Lignes E.D.F.  Courbes de Niveau

- **2.3.3. La société ANTARGAZ à Ris–Orangis.**

Le site et son environnement

Le dépôt de distribution de GPL, Butane et Propane, se trouve en bordure de la Seine, à quelques centaines de mètres de la route nationale 7 et de la ligne D du RER.

C'est un des établissements soumis à la directive **SEVESO II** du département de l'ESSONNE.

L'arrêté préfectoral portant projet d'intérêt général (PIG) définit 3 secteurs de protection avec des contraintes d'usage des sols spécifiques. Ces secteurs intègrent les zones d'effets des phénomènes dangereux consécutifs à un accident qui concernent aussi bien cet établissement que la CIM et « SOUFLET AGRICULTURE ». Un plan de prévention des risques technologiques est prescrit.

Le site est relativement isolé des zones d'habitations. Cependant la CIM et la société « SOUFLET AGRICULTURE », qui sont également des entreprises à risques du département, se trouvent dans un périmètre de 250 mètres.

L'accès au site est enclavé et peut être rendu difficile pour les moyens de secours aux heures de pointes ou lors d'un accident qui aurait des répercussions inévitables sur la circulation.

Description

Le dépôt est alimenté en GPL par route ou par voie ferrée. Il est utilisé pour la distribution de vrac en camion. Aujourd'hui, ce site emploie 11 personnes (de 7 à 17h, 5 j/semaine).

Les réservoirs sont sous talus, pour une capacité totale de stockage de 2 100 m³. Il est également autorisé à stocker 400 t de GPL en bouteilles.

L'activité de mise en bouteille a été stoppée au seul profit de la distribution en vrac par camion. C'est pourquoi l'exploitant a aménagé un parking pour l'accueil des poids-lourds, petits et gros porteurs.

Des moyens d'extinction automatique sont développés sur les rampes de chargement/déchargement wagons et poids-lourds. Ils doivent être complétés par des moyens fixes pour l'aire de parking précitée.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Feu de gaz sur réservoir. Fuite sur une tuyauterie de 250 mm.
Flux de danger	Explosion d'un wagon citerne de 100 m ³ . UCVE.
Risques induits	z1 = 250 m ; z2 = 400 m. Surpression 689 mètres.
Densité de population	Localement isolé mais présence d'axes de communication importants, d'entreprises sensibles, et de zones commerciales et d'habitations à moins de 1.000 mètres du site.
Nature de l'intervention	Incendie, assistance aux multiples personnes blessées.
Moyens hydrauliques	Motopompes diesel et électrique, nombreux poteaux incendie, lances monitor fixes, explosimètres.
Accès au site	N 7, enclavement du site et risque de difficulté d'acheminement des secours par formation de bouchons sur la N 7. Cependant, un plan de circulation adapté peut être mis en œuvre par la police urbaine.

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
SEVESO	Forte	moyenne	Explosif	Faible
4	3	1.5	1	0,5

Indice de gravité **Ig = 9**

La couverture sera donc de **niveau 3**, selon les critères de la DGSCGC.

La couverture

Le plan d'intervention réalisé par les services d'incendie ne tient compte que du premier échelon. La montée en puissance des moyens est gérée par le C.O.S, et fait appel aux moyens du SDIS 91 et des départements voisins.

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL	1	4		5	>5
FPT	4	4	X*	8	>8
FMOGP	X*	X*	X*	X*	3
CDEM	1	2		3	>3
VSAV	3	10	17	30	>30
VLM	3	2	X*	5	SAMU
VSR	1	2	X*	3	>3
VPMA	1	1	X*	2	2
EMA	2	5	3	10	>10
EPS	2	2	X*	4	>4
VPCC	1	1		2	>2
VAPC			1	1	1
U. ARI (VAR)	1			1	>1
UE	1			1	1
Unité SD	1			1	1
CMIC	1			1	1
Dépollution	1			1	1

* : selon demande

En ce qui concerne les véhicules de commandement, le SDIS 91 dispose actuellement de 4 VPCC de niveau 2, mais d'aucun VPCC de niveau 3. En cas de besoin, une combinaison de VPCC et VAPC est réalisée.

Mesures de prévention

Des études de danger, régulièrement mises à jour, définissent les périmètres de sécurité en fonction du risque induit. Le scénario majorant est un UCVE (déplacement d'un nuage inflammable suite à une fuite) induisant une surpression significative jusqu'à 689 mètres.

Le site est bien connu des Services d'Incendie et de Secours et les moyens mis en place sont la conséquence du classement SEVESO. L'étude de danger prend en compte l'ensemble du bassin de risques de cette zone qui comprend en outre le dépôt d'hydrocarbures de la CIM et les silos de la société « SOUFLET AGRICULTURE ».

La préfecture a réalisé un Plan Particulier d'Intervention commun pour l'ensemble du site CIM/ANTARGAZ.

• 2.3.4. Le dépôt pétrolier SMCA (Oscar 5) à Athis Mons

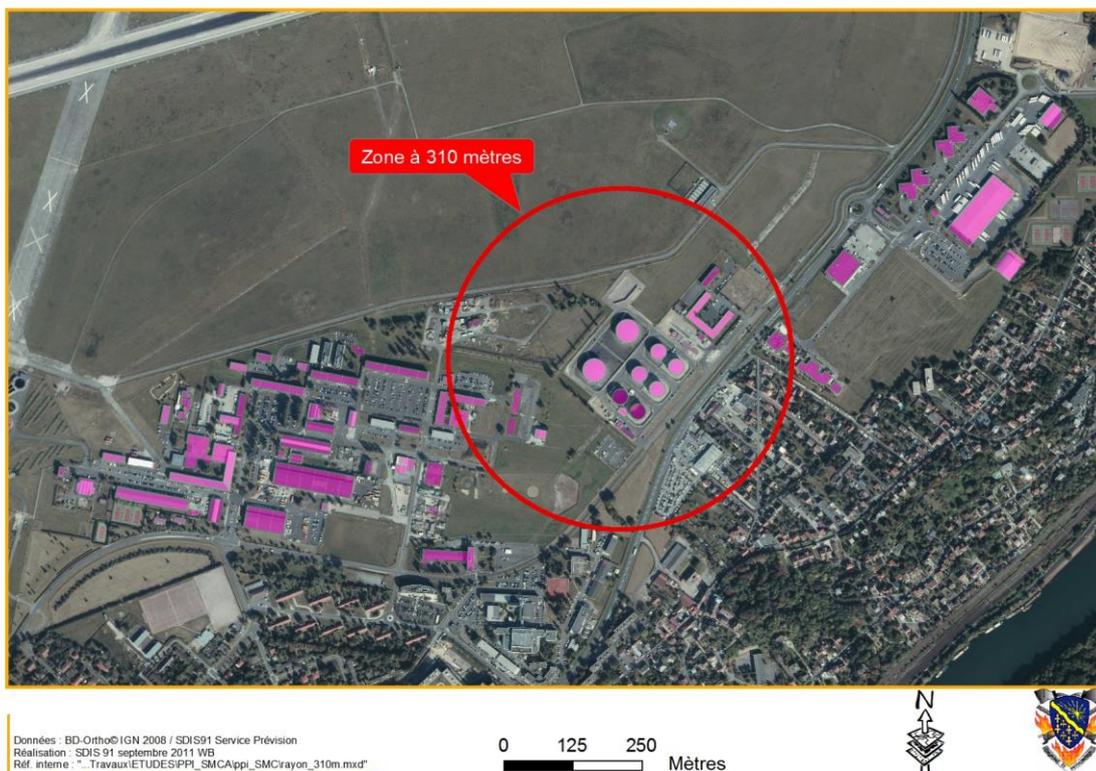
Ce dépôt, bien que placé sur le territoire de l'Essonne n'est pas dans le domaine couvert par le SDIS 91. En effet, situé sur l'emprise de l'aéroport d'Orly (ZA), il est défendu par la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP). Le DOS est le préfet de zone qui a délégué sa mission de DOS au préfet du Val de Marne. Cependant, cette ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) continue de dépendre du préfet de l'Essonne et est donc contrôlée par la DRIEE 91.

Le SDIS 91 intervient, dès le déclenchement du 1^{er} échelon du Plan d'intervention, à la demande de la BSPP.

Compte tenu de l'évolution des connaissances, le scénario de Boil-over a été remplacé par celui de Boil-over dit « couche mince ». Les effets des 920 mètres initiaux sont maintenant divisés par trois environ.

Un PPRT (Plan de Prévision du Risque Technologique) a été approuvé en juin 2011.

Un plan d'établissement répertorié a été réalisé par la BSPP, en concertation avec le SDIS 91. La préfecture du 91 a établi, en 2004, un PPI commun pour l'ensemble du site. Sa mise à jour est prévue en 2012 par la préfecture du 94.



- **2.3.5. Les 4 dépôts pétroliers de la SFDM (ex TRAPIL)**

Le site et son environnement

La Société Française Donges Metz et le Service des Essences des Armées se partagent l'exploitation de quatre dépôts d'hydrocarbures (Parcs **A** : Guigneville, **B** : D'Huison-Longueville, **C** : Orveau et **D** : Cerny), sous le contrôle du Ministère de l'Industrie et du Contrôleur Général des Armées. Les différents dépôts se situent en zone rurale moyennement boisée, à l'écart de toute habitation. L'accès se fait par des routes départementales.

Description

Chaque cuve (7 000 m³ en moyenne) est entourée d'une paroi de béton et séparée des autres par une distance d'environ 200 mètres.

Le parc B, situé sur la commune de D'Huison-Longueville (site principal, d'une superficie de 67ha.) comprend 13 réservoirs de 3 types (à contenance et caractéristiques variables) d'une capacité totale de 91 000 m³ environ. On y notera la présence du bac B 13 de 20 000 m³ de conception classique avec une cuvette de rétention de plus de 6 500 m³. Générant, en cas de sinistre, un flux thermique beaucoup plus important que les autres bacs, le SDIS rencontrerait probablement de grandes difficultés dans la lutte incendie concernant ce bac B 13.

Une dizaine de personnes travaillent sur le site. Un gardien en assure la sécurité 365 jours/an.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Feu de cuvette de rétention
Flux de danger	Flux thermique, Explosion, Boil Over couche mince
Risques induits	Panache de fumée pouvant toucher les communes environnantes
Densité de population	Zones rurales et forestières
Nature de l'intervention	Lutte contre le feu de cuvettes et bacs d'hydrocarbures
Moyens hydrauliques	Pompe incendie, nombreux poteaux incendie, bache à eau
Accès au site	Routes départementales

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
Autorisation	Très Faible	Très Faible	Explosion	Faible
4	0.5	0.5	1	1

Indice de gravité **Ig = 1**

La couverture sera donc de **niveau 2**, selon les critères de la DGSCGC

La couverture

Les dépôts des parcs A, B, C et D ne présentent pas de risque important (excepté le bac B13). En effet, leur conception assure une sécurité qui empêcherait la propagation du feu aux autres bacs de stockage. La lutte contre l'incendie serait donc limitée au feu de la cuve concernée et à la protection des sites boisés les entourant.

Type de moyens	Délais 30'	Total	Moyens du SDIS91
Moyens du SDIS selon la DGSCGC			
VL	1	1	>1
FPT	4	4	>4
FMOGP			3
CDEM	1	1	>1
VSAV	3	3	>3
VLM	3	3	SAMU
VSR	1	1	>1
VPMA	1	1	>1
EMA	2	2	>2
EPS	2	2	>2
VPCC	2	2	>2
U. ARI (VAR)	1	1	>1
CMIC	1	1	1
Dépollution	1	1	1

Mesures de prévention

Ce site possède actuellement un niveau de sécurité intrinsèque faible. Des travaux importants d'amélioration de la sécurité sont en cours ; changements des groupes pompes incendie, réfection des rétentions, installation de moyens fixes d'extinction (couronnes, boîtes à mousse et déversoirs), automatisation de mise en œuvre de ces moyens, vidéosurveillance.... Déjà réalisés pour certains, ils devraient être finalisés pour fin 2012.

Le B 13 a fait l'objet d'importants travaux de mise en sécurité. Toutefois, le SDIS n'a été consulté ni sur le dimensionnement de ces moyens ni à leur réception.

Malgré le déboisement préventif réalisé en 2010, le risque de feux de forêt demeure d'où l'engagement systématique, par le SDIS, d'un groupe feux de forêt en complément de ses moyens spécifiques.

- **2.3.6 Sites d'exploitation pétrolière**

Le département de l'Essonne comporte actuellement 6 sites d'exploitation totalisant 19 puits. La société TOTAL assure la production.

Tous les puits sont exploités par pompage, depuis une profondeur moyenne de 2 000 mètres, ce qui exclut un risque de fuite de type geyser. Cependant le risque de pollution accidentelle n'est pas à négliger.

Les puits de pétrole en exploitation sont regroupés dans 4 concessions :

- Itteville : 8 puits sur les communes d'Itteville, Ballancourt et Baulne. Production 2009 : 88 800 T.
- Vert-le-Grand : 7 puits. Production 2009 : 18 800 T.
- Vert-le-Petit : 2 puits. Production 2009 : 1 300 T.
- Le Plessis Pâté : 2 puits. Production 2009 : 15 500 T.

La production en 2009 est d'environ 124 400 t soit une baisse par rapport à 2004 (139 000 t).

Aucune disposition particulière n'est à prendre compte tenu du niveau de risque de ces installations. Les moyens de secours existants assurent une couverture suffisante. De plus des moyens de lutte contre les pollutions existent au plan départemental. (cf. les moyens prévus en cas de pollution aquatique § 3.3.5) ; Le site de regroupement des produits bruts a fait l'objet d'un plan d'intervention de la part du SDIS 91.

• 2.3.7 Conclusion

Les feux survenus dans les dépôts ou sites d'exploitation d'hydrocarbures sont relativement peu fréquents. En 30 ans, la France a connu moins de 10 grands feux de dépôts pétroliers. Cependant, ces incendies sont spectaculaires et nécessitent de puissants moyens hydrauliques et d'importantes quantités d'émulseur (l'incendie du dépôt de Saint-Herblain, en 1991, demanda un approvisionnement en eau de 28 000 l/min et une réserve d'émulseur de 80 000 l).

Il est à noter également que les grands incendies de ce type sont généralement accompagnés de violentes explosions.

Les sites de la CIM à Grigny, de la SMCA à Athis-Mons et d'ANTARGAZ à Ris-Orangis, présentent donc un danger réel dû à la proximité d'autres zones à risques, d'axes de communication importants et de populations nombreuses dans un rayon de moins de 1 km. En ce qui concerne les moyens nécessaires, la proximité des centres d'intervention du SDIS 91 et de plusieurs départements (Seine et Marne, BSPP), ainsi que le protocole d'accord entre sites pétroliers assure la disponibilité des moyens hydrauliques et des quantités d'émulseur nécessaires.

Toutefois, le SDIS possède encore 9 RLM (remorques lance à mousse) acquises dans les années 80, encombrantes, de conduite difficile pour le véhicule tracteur et de faible performance (1000 à 1400 l/mn). Pour l'ensemble de ces raisons, il est nécessaire de les remplacer par des canons mousse 3 000 l/mn avec adaptateur mousse afin d'équiper de manière identique les 5 CDEm (Camion Dévidoir Emulseur) et les 3 FMoGP (Fourgon Mousse Grande Puissance).

Les moyens spécifiques du SDIS s'avèrent adaptés au niveau de risque du département. Néanmoins, en fonction de l'ampleur du sinistre, il pourrait être fait appel aux départements limitrophes dans le cadre de la CIAM.

BILAN DES MATERIELS NECESSAIRES POUR LE RISQUE « FEUX D'HYDROCARBURES » :

	Actuel	Souhaité SDACR	A Acquérir
RLM	9	0	A réformer
LC 3000 l/mn avec adaptateur mousse	5	8	3



2.4. ANALYSE DU RISQUE INDUSTRIEL

• 2.4.1. Introduction

Les PME et PMI composent l'essentiel du tissu industriel en Essonne. Le Nord du département regroupe la majorité des entreprises et de la population.

Les zones industrielles et zones d'activités servent à regrouper, dans des infrastructures récentes et fonctionnelles, les différentes activités générées par le tissu industriel. Ainsi, dans le département, mis à part quelques exploitations plus anciennes, l'outil industriel est plutôt récent. Il se trouve en périphérie des centres urbains et à proximité des grands axes de communication.

La carte suivante présente les principales industries à risques et le nombre d'établissements soumis à autorisation par commune.

De nombreuses entreprises sont concernées par l'étude des risques technologiques. Une base de données des établissements sensibles, répertoriés à l'aide de nombreux critères, a été établie au SDIS 91. Elle comporte actuellement 1424 établissements. Parmi ceux-ci, quelques uns d'entre eux sont étudiés en détails, d'autres, en exemple, sont répertoriés dans le tableau suivant :

Entreprises	Communes	Adresses	Activités
Air Liquide	Fleury-Mérogis	ZAC des Radars	Stock de Gaz
Nobel Coatings	Ollainville	Chemin de St Arnoult	Fabrique de peinture
Anett Service	Ste Geneviève	ZAC de la Croix blanche	Blanchisserie
Arthus Bertrand	Palaiseau	Rue de la Fromenterie	Traitement de surface
Bayer Cropscience	Méréville	ZI de la Chaume	Sélection de betteraves
Champeau	Méréville	ZI de la Chaume	Traitement du bois
Daregal	Milly la Forêt	Rte de Morigny D948	Réfrigération agroalimentaire
Total TEPF	Vert le Grand	Lieu dit "Les Rochettes"	Extraction de pétrole
FAURECIA	Etampes	ZI rte de Brières les Scellés	Fabric. de sièges auto
Ferelec	Bondoufle	Rue Gutenberg	Traitement de surfaces
Grenelle Services	Brétigny	ZI de la Moinerie	Blanchisserie
Inx Internantional	Brétigny	ZI de la Moinerie	Fabrication d'encres
LABORD	St Ger. Les Arpaj.	Zone des 50 arpents	Fabrication de colles
Lyonnaise des Eaux	Morsang / Seine	Route de Saintry	Unité de Chloration
Lyonnaise des Eaux	Vigneux s/ Seine	Rue de la Longueraie	Unité de Chloration
Lyonnaise des Eaux	Viry Chatillon	Rue de Ris	Unité de Chloration
Milesi Vernis	Ste Geneviève	ZAC de la Croix blanche	Dépôt de vernis
Coop Agricole Idf Sud	Angervilliers	ZI	Dépôt d'engrais, céréales
ONERA	Palaiseau	Chemin de la Hunière	Etude et Recherche
C.T.Renault	Lardy	Allée Cornuel	Centre d'essai auto

Revival	Athis-Mons	3 quai de l'industrie	Broyage de métaux
SEPV	St Ger. les Arpaj.	Rue Palmyre Pergot	Fabrication de peintures
URBASYS	Varenes-Jarcy	Rue de Tremblay	Déchetterie
SNECMA	Evry/Corbeil	RN7	Moteurs d'avion
Sanofi Synthelabo	Chilly Mazarin	Av. Pierre Brossolette	Centre de recherche
Techniques surfaces	Lisses	1 Av du Général de Gaulle	Traitement de métaux
Thermulis	Les Ulis	Av de Provence	Chaufferie Centrale
Sherwin Williams France finish Sas	St Chéron	Rue Boileau	Fabrication de peintures
Paulstra Snc Vibrachoc	Lisses	ZI de l'Eglantier	Absorbeurs de chocs

La liste exhaustive est tenue à jour par la DRIEE qui la communique régulièrement au SDIS.

La taille de l'entreprise, le risque généré par son activité et la classification des installations (SEVESO, Autorisation, Enregistrement, Déclaration Contrôlée, Déclaration) sont des outils déterminants pour la sélection des entreprises retenues pour l'étude. Les entreprises suivantes, faisant l'objet de l'étude détaillée, sont représentatives des risques industriels actuels du département :

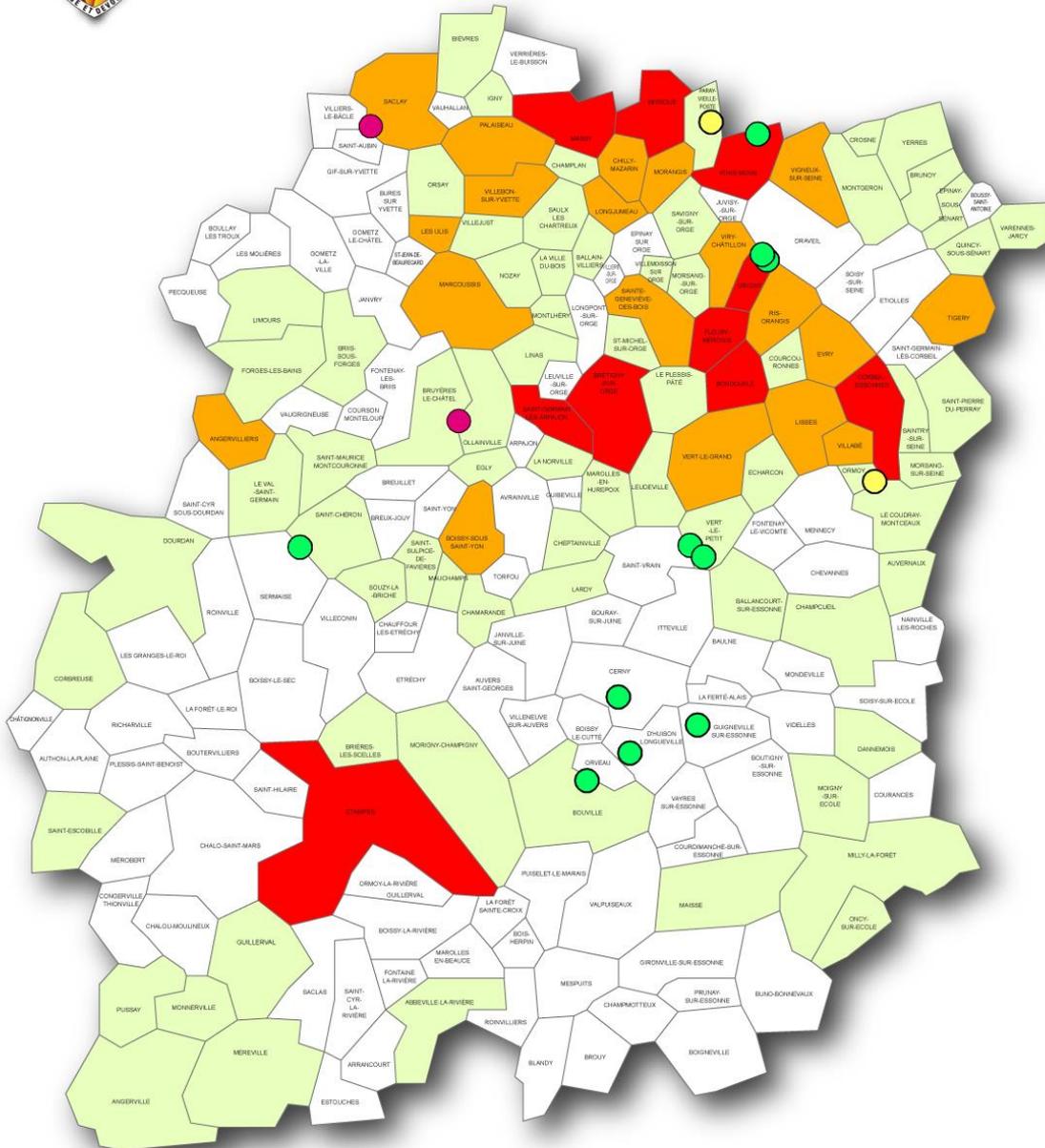
- C.E.A.de Saclay
- Société Altis à Corbeil-Essonnes
- Société ISOCEM à Vert-le-Petit
- Société SME à Vert-le-Petit
- Société OM GROUP à Saint-Chéron
- Société BOLLIG UND KEMPER à Fleury-Mérogis



RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

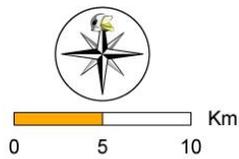


DATE D'IMPRESSION : AOUT 2011



Création SDIS 91D - Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation

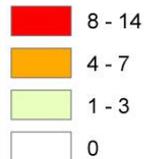
ÉCHELLE



Sources : Navteq®, IGN®, SDIS 91 © Prévision aout 2011
 Edition : SDIS 91 C&IG WB aout 2011
 Réf : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/SDACR"

LÉGENDE

Nb d'entreprises soumises à autorisation par commune



Etablissements SEVESO et assimilés



- **2.4.2. Le CEA (Site de Saclay)**

Le site et son environnement

Le centre d'études du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), situé sur le territoire des communes de Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle, occupe une surface de 220 hectares sur un plateau situé à 20 km au sud-ouest de Paris.

L'annexe "l'Orme des Merisiers", d'une superficie de 50 hectares, est située en zone rurale sur le territoire de la commune de Saint-Aubin.

L'environnement immédiat du centre est à vocation agricole, à l'exception des zones urbanisées de Saclay et de Villiers-le-Bâcle.

Les voies de communication les plus importantes sont la RN 118, les D 306, 446 et 36.



Remarque :

Le CEA possède également une installation sur la commune de Bruyères-le-Châtel dont l'activité de production nucléaire, arrêtée, est en cours de démantèlement et remplacée par des activités de recherches. Toutefois, sans représenter un risque important, il est nécessaire d'invoquer l'implantation de deux Très Grand Centre de Calcul (TGCC), l'un à usage militaire sur le site du CEA Bruyères et l'autre, pour la recherche, dans le voisinage immédiat.

Comptant parmi les plus puissants TGCC mondiaux (1 milliard de millions d'opérations/seconde), ils représentent, à ce titre, un enjeu. Le SDIS a donc réalisé une étude de risque et mis en place des consignes adaptées.

Description

Le CEA de Saclay est clos sur sa périphérie et dispose de plusieurs portes d'accès. L'effectif propre au centre est d'environ 5 100 personnes. Elles travaillent dans des domaines tels que :

- la physique nucléaire fondamentale
- les réacteurs nucléaires
- les radionucléides à usage médical et industriel
- la biologie et l'enseignement

Dans un rayon de 2,5 km, se trouve des habitations, des entreprises à vocation industrielle, des hôtels, un golf et des établissements scolaires.

Le transport des matières dangereuses se fait exclusivement par route.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Accidents sur le réacteur nucléaire
Flux de danger	Fuites de produits radioactifs dans l'atmosphère
Risques induits	Contaminations radioactives de l'environnement et des populations
Densité de population	Plus de 50 000 personnes (dont 8 000 au CEA) dans un rayon de 2,5 km. Il s'agit essentiellement du personnel des entreprises présentes dans le périmètre, la population des 3 communes (Saclay, St Aubin, Villiers-le-Bâcle) représentant environ 5 000 personnes.
Nature de l'intervention	Application des PUI et PPI
Moyens hydrauliques	
Accès au site	N118, D306, D446, D36

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
Autorisation	Forte	Forte	Radioactif	Non significatif
2	3	3	3	

Indice de gravité **Ig= 54**

La couverture demandée par la DGSCGC est donc de **Niveau 5**

La couverture et les mesures de prévention

Dès 1978, des circulaires ont prescrit des recommandations pour la préparation et la mise en œuvre des mesures de protection des populations au voisinage des centrales électronucléaires.

Un premier volet de la planification des secours a consisté, pour les responsables des entreprises, à élaborer un Plan d'Urgence Interne (PUI) en cours de réactualisation.

Sur les bases de ce PUI et en cohérence avec lui, a été réalisé, dans un second temps par les services de l'Etat, le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le Préfet met en œuvre, s'il le juge nécessaire, le PPI destiné à apporter à l'exploitant l'appui des moyens d'intervention extérieurs et à protéger les populations dans le cas où celles-ci viendraient à être menacées. Le Préfet coordonne également l'information du public.

Le PPI pour le site de Saclay fait l'objet d'exercices réguliers dont le dernier, en septembre 2009, a impliqué des moyens nationaux. Le SDIS participe essentiellement au contrôle des niveaux de contamination à l'extérieur du site et aux mesures de sauvegarde de la population. Dans ce cadre et en complément des mesures prévues par le CEA, le SDIS doit pouvoir compléter les actions d'information de la population. A ce titre, il dispose de 6 EMA (**Ensembles Mobiles d'Alerte**) :

- 1 par PC de groupement,
- 1 dans le VAPC,
- 1 dans le VABDEC.

Ces matériels peuvent être utilisés dans différentes circonstances (PPI, accident TMD,...).

Par ailleurs, le SDIS peut également mettre en œuvre, depuis 2007, les chaînes de décontamination des populations mises à disposition par l'Etat dans le cadre du Plan Piratox (cf. § 5.6).

Enfin, en partenariat avec le CEA, le SDIS a développé M²IRAGE (Management des Mesures dans le cadre d'Interventions Radiologiques Assistées Géographiquement dans l'Environnement). Cet outil permet la retranscription directe, sur une carte, des mesures de radioactivités prises sur le terrain. L'évolution d'un « nuage » pourrait ainsi être visualisée en temps réel par le directeur des opérations de secours et les autorités.

Une évolution de cette application a depuis été utilisée lors d'exercices mettant en œuvre des produits chimiques.

- **2.4.3. La Société ALTIS (Site de Corbeil-Essonnes)**

Le site et son environnement

L'entreprise ALTIS est située à proximité de la RN7, de la D191, de l'autoroute A6 et de la SEINE. Elle s'étend sur plusieurs hectares et compte une surface de planchers de 154 000 m².

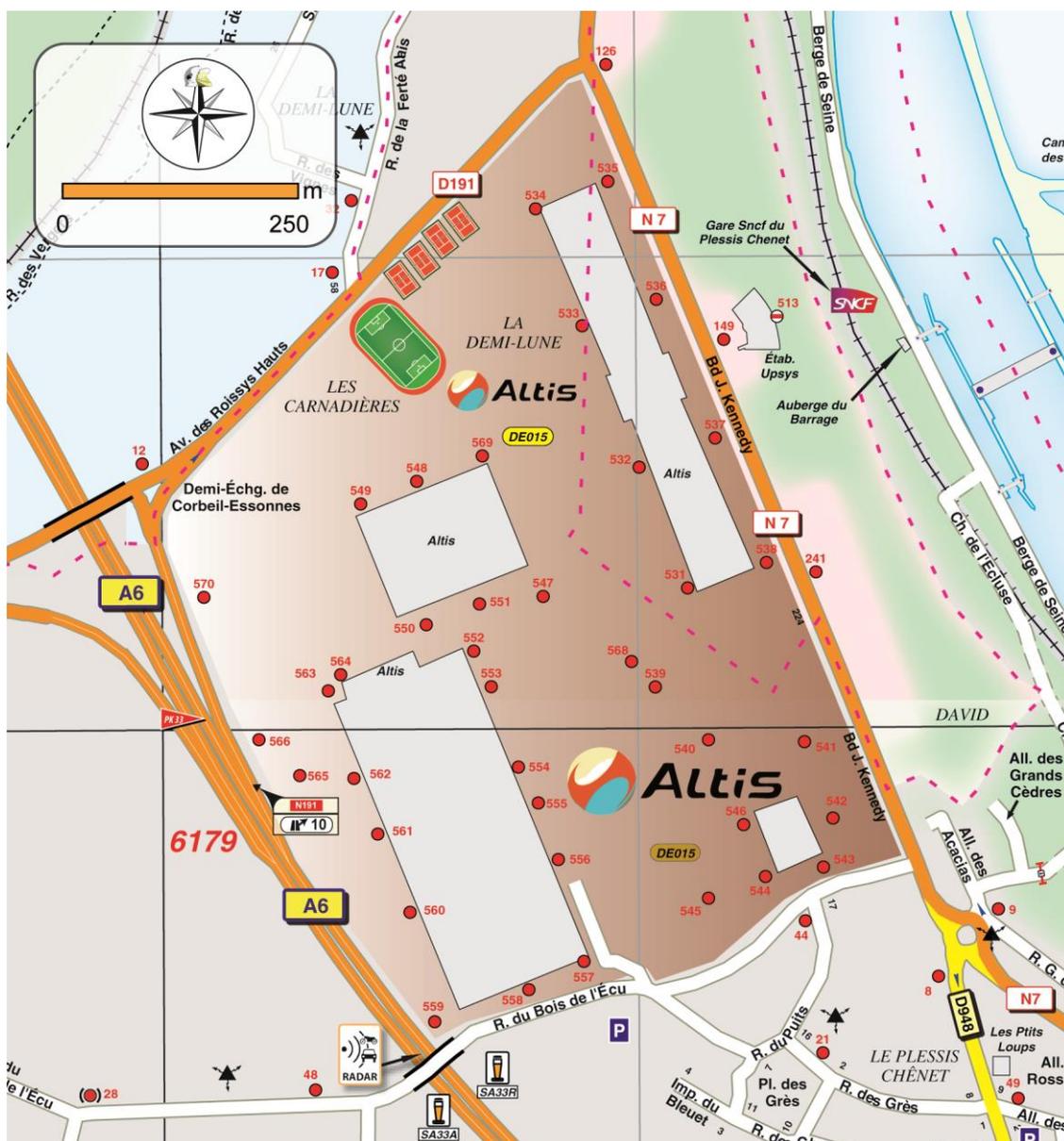
La présence de voies de communication importantes et d'habitations à proximité, en fait un des sites à risques du département.

Description

La société ALTIS est spécialisée dans la fabrication de composants électroniques de très haute technologie. Elle utilise et stocke pour cela des produits toxiques, des liquides inflammables et des radioéléments artificiels. Ce site regroupe également d'autres sociétés de pointe telle que TOPPAN.

Près de 1 400 personnes sont employées sur ce site.

Depuis 2004, un site de stockage sécurisé pour les produits chimiques, toxiques et inflammables a été installé sur place afin de regrouper, dans les meilleures conditions de sécurité, les différents produits jusqu'alors disséminés sur le site. Cette disposition a de plus l'avantage de diminuer significativement les transports routiers de matières dangereuses. Outre le risque toxique, un stockage d'hydrogène est implanté au sud du site. Ce stockage est géré par AIR LIQUIDE



Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Incendie de produits toxiques et de liquides inflammables
Flux de danger	Nuage toxique produit par l'explosion d'une bouteille de chlore de 30 kg
Risques induits	Nuage toxique limité au périmètre de l'établissement.
Densité de population	Proximité de lotissements et de l'autoroute A6 dans un rayon de moins de 1 km
Nature de l'intervention	Lutte contre l'incendie ou contre une fuite de produits toxiques. Lutte contre une pollution éventuelle du milieu aquatique
Moyens hydrauliques	43 PI Ø 100 mm (8bars) alimentés par 4 pompes et trois bâches (2000 m³). Têtes de Sprinkler en quantités très importantes
Accès au site	A6, D191, RN 7

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
SEVESO	Moyenne	Faible	Toxique	Faible
4	1,5	3	2	1

Indice de gravité **Ig = 36**

La couverture demandée par la DGSCGC est donc de **niveau 4**

La couverture

Cet indice décrit un niveau de risque. Il ne tient pas compte des mesures de prévention performantes et adaptées mises en place sur le site.

Il existe une relation de concertation entre le service de sécurité de la société ALTIS et le SDIS 91. Les locaux sont ainsi souvent visités.

Type de moyens						
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>	
VL	1	4		5	>5	
FPT	4	4	X	8	>8	
FMOGP	X	X	X	X	3	
CDEM	1	2		3	>3	
VSAV	3	10	17	30	>30	
VLM	3	2	X	5	SAMU	
VSR	1	2	X	3	>3	
VPMA	1	1	X	2	2	
EMA	2	5	3	10	>10	
EPS	2	2	X	4	>4	
VPCC	1	1		2	>2	
VAPC			1	1	1	
U. ARI (VAR)	1			1	>1	
UE	1			1	1	
Unité SD	1			1	1	
CMIC	1			1	1	
Dépollution	1			1	1	

X : selon demande du COS

Les moyens prévus au premier échelon sont inférieurs à ceux demandés en 30' par la DGSCGC. Cependant, le premier COS pourra demander tous les moyens complémentaires nécessaires. Leur délai d'intervention est court compte tenu de la densité des Unités Opérationnelles dans ce secteur.

Mesures de prévention

L'ensemble du site est couvert en permanence par un centre de sécurité incendie (3 personnes 24/24h). De nombreux moyens de détection des fumées, d'extinction automatique ainsi que des explosimètres ont été mis en place.

On dénombre 43 hydrants de Ø100 mm, alimentés par 4 pompes et trois bâches (2000 m³). L'entreprise s'est également équipée d'un VSAV, de motopompes remorquables et de lances canons.

Les eaux d'extinction peuvent être recueillies dans un bac de rétention d'une capacité de 4700m³ et sont retraitées avant leur rejet en Seine.

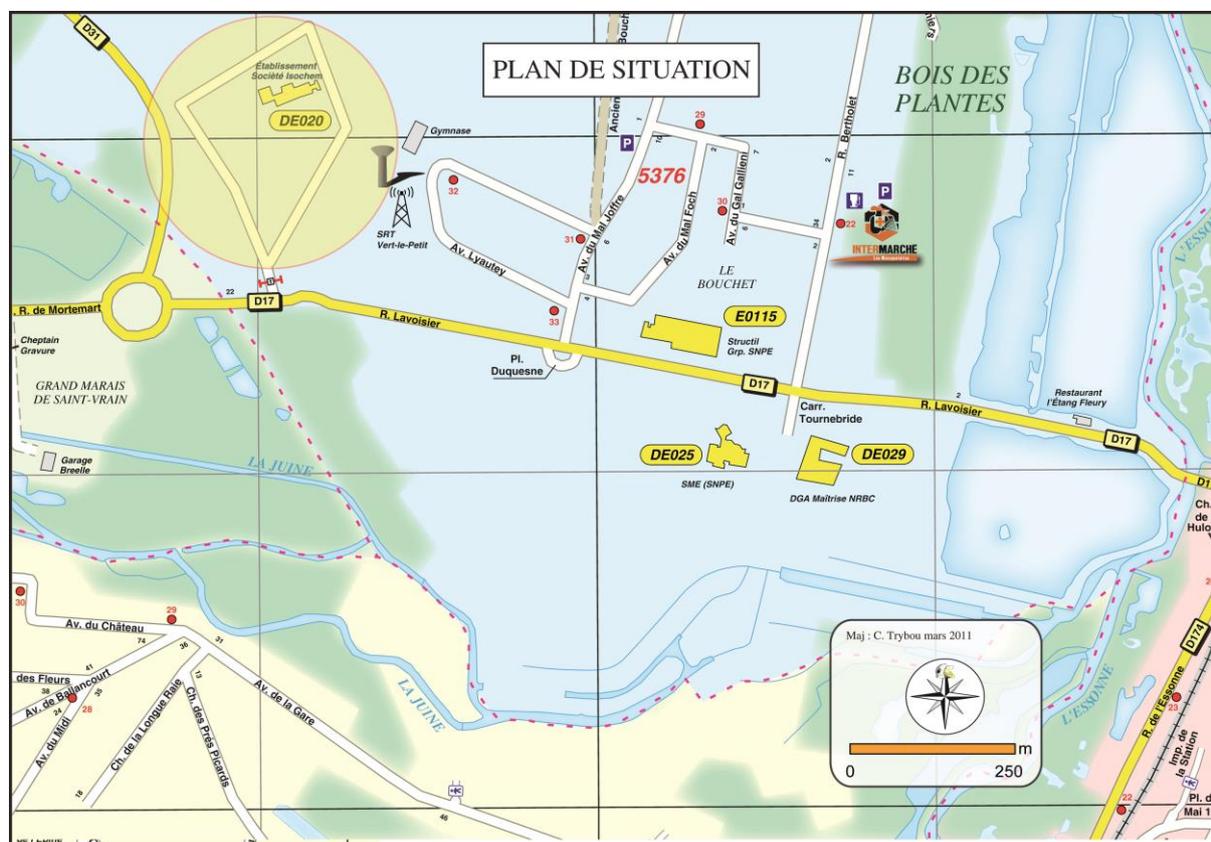
Cet établissement fait l'objet d'un plan d'intervention (ETARE) du SDIS.

• 2.4.4 La société ISOICHEM (site IRCHA)

Le site et son environnement

La société ISOICHEM VLP est implantée sur la commune de Vert-le-Petit. Ce site se situe à 40km au sud de Paris et 13km d'Evry. L'accès se fait uniquement par les départementales D17 et D31. Cette société est située dans une zone moins peuplée que le reste du département. Cependant, la proximité d'un gymnase (- de 70 m) et d'un centre aéré (350 m) est à prendre en compte dans l'étude du risque.

La Juine, petit affluent de l'Essonne se trouve à moins de 1km. Le confluent avec l'Essonne est à 3km et celui avec la Seine à 11km.



Description

La société ISOCHEM VLP, qui est soumise à autorisation préfectorale, est implantée à proximité de la SME, Société des Matériaux Energétiques (ex SNPE).

Elle stocke et utilise des produits chimiques hautement toxiques (ex : Phosgène) et des quantités de liquides inflammables non négligeables. L'approvisionnement des sites se fait uniquement par voie routière.

L'ensemble de cet établissement est concerné par la directive SEVESO II, et à ce titre un PPI a été établi en 2008. Un plan de prévention des risques technologiques est prescrit.

Calcul de l'indice de gravité.

Scénario majorant	Incendie de produits toxiques et de liquides inflammables, fuite de gaz toxiques
Flux de danger	Nuage toxique
Risques induits	Nuage toxique restant à l'intérieur de l'établissement
Densité de population	Proximité de gymnase, centre aéré et lotissement dans un rayon de moins de 1 km
Nature de l'intervention	Lutte contre l'incendie, contre une fuite de produits toxiques (Phosgène). Evacuation ou confinement. Lutte contre une pollution éventuelle du milieu aquatique
Moyens hydrauliques	12 hydrants Ø 100 mm, une centrale d'extinction par mousse à moyen foisonnement
Accès au site	D 31, D 17

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
SEVESO	Moyenne	Moyenne	Toxique	Moyenne
4	1.5	1.5	2	2

Indice de gravité **Ig = 36**

La couverture demandée par la DDSC est donc de **niveau 4**

La couverture

Les moyens d'intervention fournis par le SDIS 91 correspondent aux moyens établis par le POI. En cas d'accident important sur ce site, le COS gèrerait les demandes de moyens complémentaires.

Type de moyens	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	Moyens du SDIS91
Moyens du SDIS selon la DGSCGC					
VL	1	4		5	>5
FPT	4	4	X	8	>8
FMOGP	X	X	X		3
CDEM	1	2		3	>3
VSAV	3	10	17	30	>30
VLM	3	2	X	5	SAMU
VSR	1	2	X	3	>3
VPMA	1	1	X	2	>2
EMA	2	5	3	10	>10
EPS	2	2	X	4	>4
VPCC	1	1		2	>2
VAPC			1	1	1
U. ARI (VAR)	1			1	>1
UE	1			1	1
Unité SD	1			1	1
VCH / CMIC	1			1	1
Dépollution	1			1	1

Les moyens prévus au premier échelon sont inférieurs à ceux demandés en 30' par la DGSCGC. Cependant, le premier COS peut demander tous les moyens complémentaires nécessaires. Leur délai d'intervention est court compte tenu de la proximité des unités opérationnelles.

Mesures de prévention

L'entreprise dispose de 2 BI et 11 PI Ø100 mm, qui sont alimentés par une réserve d'eau de 700 m³ dont le débit de renouvellement est de 200 m³/h. La société ISOICHEM VLP a également installé une centrale de détection d'incendie et un système d'extinction par mousse à moyen foisonnement, d'un débit total de 2 600 l/min et disposant d'une réserve d'émulseur de 3 200 l.

Le site fait l'objet d'un plan d'intervention du SDIS.

• 2.4.5 La S.M.E Société des Matériaux Energétiques

Le site et son environnement

La SME (Société des Matériaux Energétiques) ex SNPE, est située sur la commune de Vert-le-Petit à 13 km au sud-ouest d'Evry. L'établissement, traversé par la rivière Juine, s'étend sur plusieurs hectares et se compose d'une multitude de bâtiments.



Description

Sur le site de 53 hectares travaillent près de 300 personnes dont 220 employés par la SME. Son activité principale est la recherche sur les matériaux énergétiques (poudres et explosifs). Elle utilise et stocke, pour cela, de nombreux produits inflammables et explosifs dont la manipulation est susceptible de provoquer une explosion et/ou un incendie.

L'incendie dans certains bâtiments pourrait, à l'inverse, entraîner une ou des explosions. Toutefois, en raison de l'augmentation des essais et des simulations virtuelles, ces risques ainsi que les quantités stockées tendent à diminuer.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Accident pyrotechnique, explosion, incendie de produits inflammables
Flux de danger	Onde de choc et surpression liée à une explosion
Risques induits	Onde de choc et surpression restant à l'intérieur du site
Densité de population	Lotissement et supermarché, dans un rayon de 0,7 à 1 km
Nature de l'intervention	Lutte contre un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique et aquatique
Moyens hydrauliques	2 châteaux d'eau, 41 PI Ø 100, possibilité de pompage dans la Juine
Accès au site	D17 et rue Lavoisier

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
SEVESO	Moyenne	Moyenne	Explosif	Moyenne
4	1,5	1,5	1	1,5

Indice de gravité **Ig = 13,5**

La couverture demandée par la DGSCGC est donc de **niveau 4**

La couverture

Type de moyens	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	Moyen du SDIS 91
VL	1	4		5	>5
FPT	4	4	X	8	>8
FMOGP	X	X	X		3
CDEM	1	2		3	>3
VSAV	3	10	17	30	>30
VLM	3	2	X	5	SAMU
VSR	1	2	X	3	>3
VPMA	1	1	X	2	2
EMA	2	5	3	10	>10
EPS	2	2	X	4	>4
VPCC	1	1		2	>2
VAPC			1	1	1
U.ARI (VAR)	1			1	>1
Unité SD	1			1	1
CMIC	1			1	1
Dépollution	1			1	1

Les moyens prévus au premier échelon sont inférieurs à ceux demandés en 30 par la DGSCGC. Cependant le premier COS peut demander en renfort tous les moyens nécessaires. Leur délai d'intervention est court compte tenu de la densité des unités opérationnelles.

Mesures de prévention

L'ensemble du site est surveillé en permanence par une équipe de gardiens.

Un service de sécurité incendie, doté d'un matériel spécifique, est présent sur les lieux 24/24h.

Le site dispose de nombreux PI et présente 6 points possibles de mise en aspiration dans la Juine.

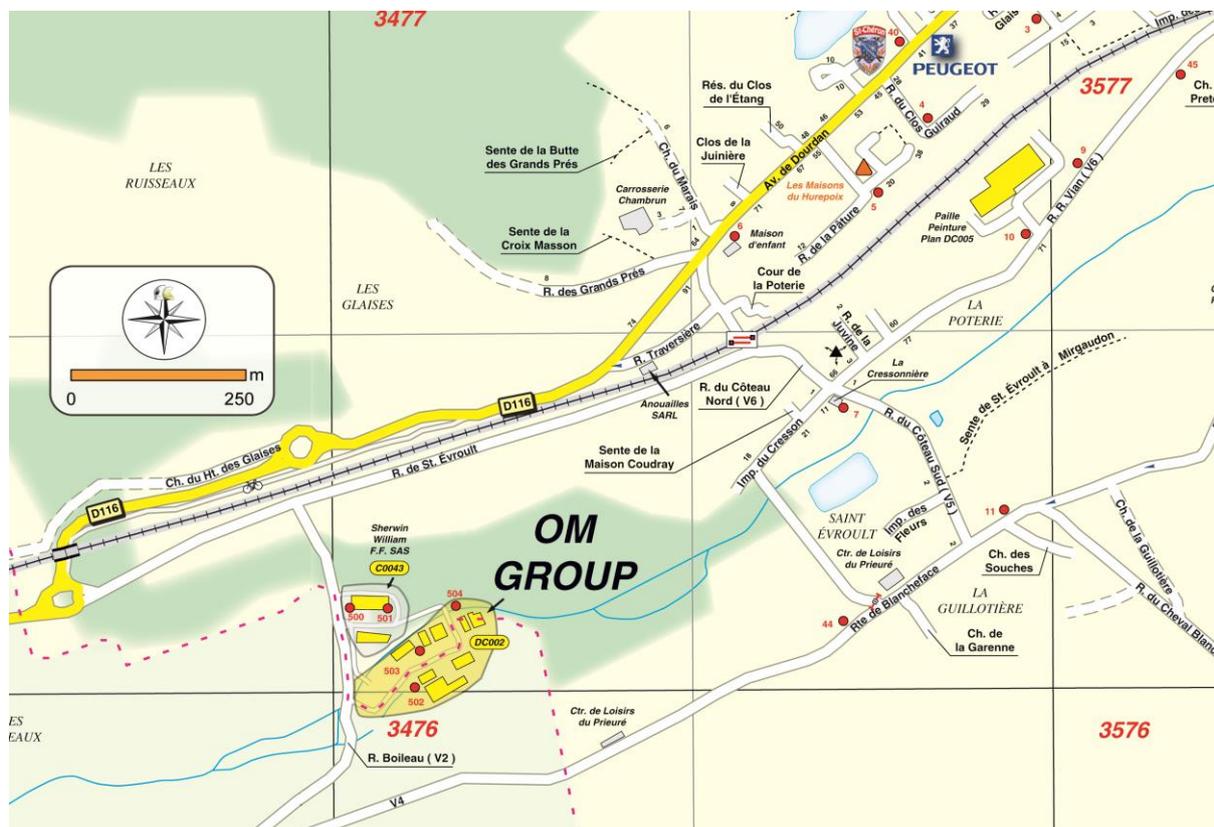
Les différents stockages de produits pyrotechniques sont dispersés dans des casemates entourées de merlons destinés à limiter les effets d'une explosion.

Cette société, soumise à la directive Seveso, fait l'objet d'un PPI (2008) et d'un plan d'intervention élaboré par le SDIS. Un plan de prévention des risques technologiques est prescrit.

- 2.4.6 La société OM GROUP (ex société Rockwood)

Le site et son environnement

La société OM GROUP est située sur un site de type « zone industrielle », sur la commune de Saint-Chéron. Le milieu environnant est rural. Cependant, il est important de noter la proximité de la société Sherwin Williams, d'un centre aéré (moins de 200 mètres), de la voie SNCF de la ligne C du RER, de la rivière l'Orge et de la route D 116 qui est l'unique voie d'accès.



Description

La société OM GROUP travaille au conditionnement des acides et solvants pour diverses sociétés. Cette entreprise utilise et stocke des produits et gaz très toxiques. Elle emploie 19 personnes aux heures ouvrables. Le transport de matières dangereuses se fait par route uniquement, d'où un risque accru en terme de TMD.

Cette société, soumise à la directive Seveso, fait l'objet d'un PPI et d'un plan d'intervention élaboré par le SDIS. Un plan de prévention des risques technologiques est prescrit.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Incendie, explosion, pollution de l'air et de l'eau, fuite de produits chimiques
Flux de danger	Nuage toxique
Risques induits	Nuage toxique pouvant atteindre l'extérieur du site et toucher des populations sensibles
Densité de population	Zone rurale + Centre aéré
Nature de l'intervention	Lutte contre un incendie, contre la formation d'un nuage de produits toxiques, contre la pollution. Nécessité de munir les secours d'appareils

	isolants et de faire intervenir le GOS RCH
Moyens hydrauliques	3 PI, possibilité d'aspiration dans l'Orge
Accès au site	D116. Relatif isolement du site, ce qui pourrait augmenter les délais d'intervention des moyens spécialisés

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution eau
SEVESO	Moyenne	Moyenne	Toxique	Forte
4	1.5	1.5	2	2

Indice de gravité **Ig = 36**

La couverture demandée par la DDSC est donc de **Niveau 4**

La couverture

Type de moyens						
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>	
VL	1	4		5	>5	
FPT	4	4	X	8	>8	
FMOGP	X	X	X	X	3	
CDEM	1	2		3	>3	
VSAV	3	10	17	30	>30	
VLM	3	2	X	5	SAMU	
VSR	1	2	X	3	>3	
VPMA	1	1	X	2	>2	
EMA	2	5	3	10	>10	
EPS	2	2	X	4	>4	
VPCC	1	1		2	>2	
VAPC			1	1	1	
U. ARI (VAR)	1			1	>1	
UE	1			1	1	
Unité SD	1			1	1	
CMIC	1			1	1	
Dépollution	1			1	1	

Description

L'entreprise Bollig und Kemper emploie 80 personnes qui ont un rythme d'activité régulier. Cette société fabrique différents types de peintures et de diluants à destination de l'industrie. Elle utilise pour cela de grandes quantités de solvants, résines et pigments. Ces produits sont très inflammables. Un incendie important se traduirait par une pollution atmosphérique non négligeable dont l'impact serait très difficile à estimer compte tenu de la complexité des mélanges gazeux obtenus.

Toutefois, les peintures hydrodiluable sont en constante évolution au détriment de celles à base de solvants. Les quantités de solvants tendent donc à diminuer avec pour conséquence une baisse du niveau de risque incendie.

Le transport de matières dangereuses entrant ou sortant se fait par route uniquement, soit environ 8 000 tonnes /an (2010) comparées aux 20 000 tonnes /an de 2003.

Cette société a l'obligation réglementaire de supprimer, à moyen terme, la cuve de butane qui constitue le risque majorant. Elle a donc pour objectif de déménager et de libérer ce site enclavé et non adapté à l'évolution de son activité.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Incendie de produits inflammables (possibilité d'explosion localisée)
Flux de danger	Thermique, explosion
Risques induits	Incendie généralisé du site. Dégagement de fumées toxiques
Densité de population	La densité de population dans ce secteur est une des plus élevées du département de l'Essonne
Nature de l'intervention	Lutte contre un incendie, contre une pollution atmosphérique, contre un risque d'explosion
Moyens hydrauliques	Nombreux PI Ø 100 mm, réserve d'émulseur
Accès au site	D445, centre de secours de Viry-Chatillon à moins de 1 km

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution aquatique
Autorisation	Moyenne	Forte	Thermique/Explosion	Faible
2	1,5	3	1	1

Indice de gravité **Ig = 9**

La couverture demandée par la DGSCGC est donc de **niveau 3**

La couverture

Type de moyens	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	Moyens du SDIS91
VL	1	4		5	>5
FPT	4	4	X	8	>8
FMOGP	X	X	X		3
CDEM	1	2		3	>3
VSAV	3	10	17	30	>13
VLM	3	2	X	5	SAMU
VSR	1	2	X	3	>3
VPMA	1	1	X	2	>2
EMA	2	5	3	10	>7
EPS	2	2	X	4	>4
VPCC	1	1		2	>2
VAPC			1	1	1
U. ARI (VAR)	1			1	>1
UE	1			1	1
Unité SD	1			1	1
CMIC	1			1	1
Dépollution	1			1	1

Mesures de prévention

L'ensemble du site est surveillé en permanence par un gardien et des systèmes d'alarmes. Le site dispose de moyens de première intervention et d'une réserve d'émulseur de 3 200 litres. On dénombre également de nombreux poteaux d'incendie ainsi qu'une capacité de rétention des eaux d'extinction de 2500 m³. La pollution par les eaux d'extinction est donc, a priori, maîtrisée.

Le CSP de Viry-Chatillon se trouve à moins de 1 km du site. Les services d'incendie et de secours connaissent bien cette entreprise où ils effectuent régulièrement des manœuvres.

Cette société fait l'objet d'un plan d'intervention du SDIS.

2.5. ANALYSE DU RISQUE DEPOTS ET STOCKAGES

• 2.5.1. Dépôts d'explosifs et de munitions

Concernant ce risque, le 91 possède deux sociétés majeures :

- La S.M.E située à Vert-le-Petit est un site de recherche et de développement des poudres et explosifs et matériaux énergétiques soumis à la directive SEVESO (Traité en § 2.4.5 ci-dessus).
- Le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP) situé sur la commune de Bièvres. Cette activité était jusqu'ici peu ouverte sur l'extérieur et donc mal connue du SDIS. Les choses ayant évolué, le SDIS a réalisé un plan d'intervention.

• 2.5.2. Les silos à grains

Les grands silos du département se trouvent majoritairement dans les zones rurales ou industrielles. La connaissance des risques, les mesures de prévention (détection, recoupement des volumes) et l'évolution de la législation doivent permettre une limitation du risque.

L'explosion des silos de Blaye le 20 août 1997, d'une capacité de 130 000 t de céréales, a entraîné le déclenchement du plan rouge par le Préfet, l'intervention des cellules de sauvetage-déblaiement et risques chimiques. La montée en puissance rapide des moyens médicaux et la réquisition de matériels spécialisés provenant de sociétés privées ont complété le dispositif.

Description

Les silos servent au stockage des céréales, oléagineux et des farines. Ils sont localisés sur les lieux de production de farines, à proximité des lieux de récolte, des coopératives agricoles et des principaux axes de circulation ou voies navigables.

Certains silos sont en activité pendant les périodes de récolte et ne présentent de risques que le temps du stockage. Les coopératives agricoles peuvent posséder des activités multiples et stockent souvent des engrais et des produits phytosanitaires sur leurs lieux d'activités. En cas d'incendie, ils présentent un risque supplémentaire pour les intervenants et l'environnement.

On dénombre plus de cinquante silos dans l'Essonne dont la capacité varie de 15 à 48 000 tonnes dont 7 silos soumis à autorisation (DRIEE 2011) qui sont :

- Les silos SOUFFLET AGRICULTURE (ex CERAPRO) dans la zone industrielle de la plaine basse à Grigny. Cette zone est la plus remarquable du département car elle regroupe deux sites classés SEVESO (CIM et ANTARGAZ) et cette société, établissement soumis à autorisation présentant des risques très importants. Sa capacité de stockage est de 36 000 m³.

Néanmoins, la défense en eau de cette société est déficiente.

Un plan ETARE a été établi par les Services d'incendie et de Secours.

- Les moulins SOUFFLET (ex moulins de Corbeil) exploitent, sur la commune de Corbeil, une installation classée soumise à autorisation comprenant des silos de stockage de céréales d'une capacité totale de 64 100 m³ (soit environ 46 000 tonnes) répartie pour moitié dans un silo constitué de cellules en béton, et pour l'autre moitié dans 3 bâtiments à charpente métallique. Compte tenu du risque lié au stockage de céréales dans le silo béton à proximité du centre ville, le site a été classé sensible par l'administration.

Un plan ETARE a été établi par les Services d'incendie et de Secours.

- La société AXERREAL (ex AGRALYS) est un silo d'une capacité de 22 000 m³ sur la commune d'Auvernaux. Elle stocke 5 500 t d'engrais, 75 t de phytosanitaire et des semences réparties en cellules.

Un plan ETARE est en cours de finalisation.

- La Coopérative Agricole Ile-de-France Sud à Morigny-Champigny, qui possède deux silos de stockage d'une capacité totale de 68 000 m³ avec de nombreux avis d'autorisation préfectorale pour le stockage de produits agro-pharmaceutiques, de substances très toxiques et d'engrais.

Un plan ETARE a été établi par les Services d'incendie et de Secours.

- La société AGRALYS située à Limours, qui possède une capacité de stockage supérieure à 32 000 m³ au voisinage direct d'un quartier résidentiel.

Les céréales sont réparties dans cinq silos, les engrais dans deux hangars.

Un plan ETARE a été établi par les Services d'incendie et de Secours.

- La société AXERREAL à Corbeil stocke des céréales pour un maximum 61 650 m³.

Elle est composée d'un silo tour béton de cinquante cellules, de deux silos plats et d'un bâtiment de stockage de produits phytopharmaceutiques.

Un plan ETARE a été établi par les Services d'incendie et de Secours.

- La Coopérative Agricole Ile-de-France Sud, située à Corbreuse, contient 22 615 m³ destinés aux stockages de céréales, engrais et produits phytosanitaires.

Le stockage est reparti dans trois bâtiments pour les grains, un hangar pour l'engrais et un commun pour le phytosanitaire et les semences.

Un plan ETARE a été établi par les Services d'incendie et de Secours.

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Explosion d'une cellule du silo à grains entraînant un incendie de céréales et de produits phytosanitaires ou Incendie entraînant une explosion.
Flux de danger	Explosif, (Nuage).
Risques induits	Incendie de la structure détruite et des céréales libérées.
Densité de population	En général ces grands silos sont localisés loin de toute habitation et ne compte que quelques employés. Font exception à cet isolement les moulins Soufflet et Axereal à Corbeil et les silos « SOUFLET AGRICULTURE » à Grigny. (voir cartes CIM)
Nature de l'intervention	Recherche de personnes ensevelies, lutte contre l'incendie et risque de pollution aérienne et aqueuse.
Moyens hydrauliques	Utilisation d'hydrants publics ou privés. Point d'aspiration dans les fleuves ou rivières attenants au site.
Accès au site	De grands axes facilitent généralement l'accès.

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution aquatique
Autorisation	Faible	Variable	Explosif / Toxique	Faible
2	1 à 3	De 0.5 à 1.5	1 à 2	1

Indice de gravité compris entre : $1 < I_g < 18$

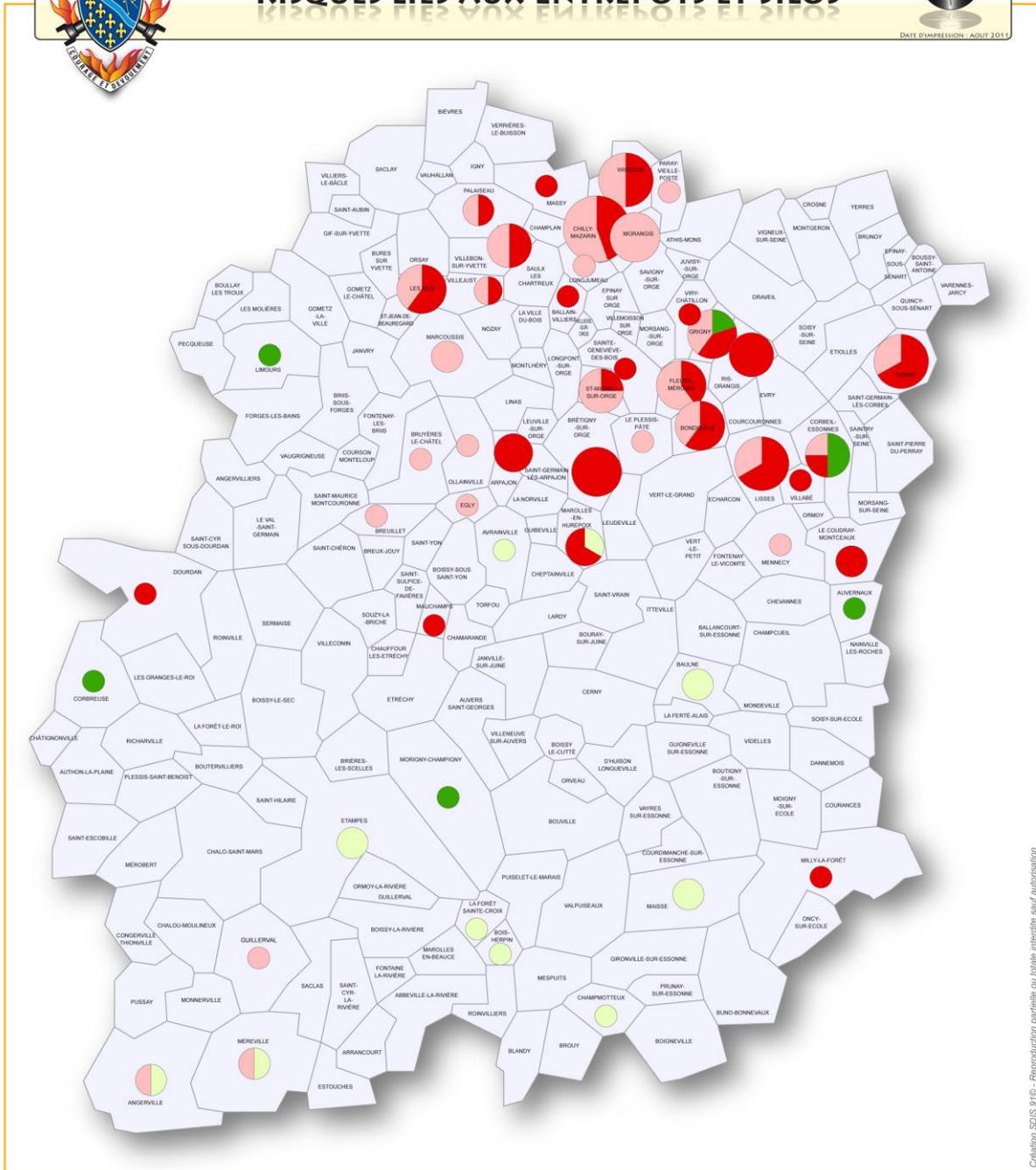
La couverture demandée par la DDSC est donc de **niveau 4**



RISQUES LIÉS AUX ENTREPÔTS ET SILOS

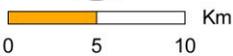


DATE D'IMPRESSION: AOUT 2011



Création SDIS 91® - Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation

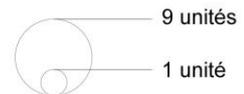
ÉCHELLE



Sources : Navteq®, IGN®, SDIS 91® Prévission aout 2011
Edition : SDIS 91 C&G WB aout 2011
Réf : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/SDACR"

LÉGENDE

- Silo soumis à autorisation
- Silo soumis à déclaration
- Entrepôt soumis à autorisation
- Entrepôt soumis à déclaration



Mesures de prévention

Le danger présenté par ces silos est dû à la poussière qu'ils peuvent générer et/ou à la fermentation lors de stockages humides prolongés avec le risque d'auto-inflammation. En effet, au cours des opérations de chargement et de déchargement, les céréales génèrent de grosses quantités de poussières. Constituées en nuage, elles peuvent exploser au contact d'une très faible source de chaleur. Il suffit qu'une petite partie du nuage soit portée localement à une température de 500° C avec une énergie de l'ordre de 5 à 10 milli-joules pour générer une explosion.

Pour ce qui est des silos récents, la législation impose désormais l'installation de dispositifs afin de prévenir tous risques d'explosion et d'incendie. L'arrêté ministériel du 29 mars 2004 complète et améliore les mesures de prévention des risques applicables aux silos soumis à autorisation.

La couverture

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 30'	Délai 60'	Délai 180'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL	1	4		5	>5
FPT	4	4	X*	8	>8
FMOGP					3
CDEM	1	2		3	>3
BEM					2
VSAV	3	10	17	30	>30
VLM	3	2	X*	5	SAMU
VSR	1	2	X*	3	>3
VPMA	1	1	X*	2	2
EMA	2	5	3	10	>10
EPS	2	2	X*	4	>4
VPCC	1	1		2	>2
VAPC			1	1	1
U. ARI (VAR)	1			1	>1
BPEV	1			1	>1
Unité SD	1			1	1
CMIC	1			1	1
Dépollution	1			1	1

Les moyens prévus au premier échelon sont inférieurs à ceux demandés en 30' par la DGSCGC. Cependant, le premier COS pourra demander tous les moyens complémentaires nécessaires et leur délai de disponibilité est faible compte tenu de la proximité des unités opérationnelles. De plus le SDIS possède des Groupes Opérationnels Spécialisés tels que le sauvetage-déblaiement et les équipes cynotechniques.

Lors d'une explosion de silo, les recherches et les opérations menées par les services d'incendie et de secours peuvent être longues (plusieurs jours), pénibles et nécessitent bien souvent l'appui de moyens extérieurs (grues de levage...).

Conclusion

Dans ce type d'accident, la couverture nécessaire est fonction de la gravité. **Le SDIS 91 possède les moyens requis pour ce type d'intervention. Il devrait cependant faire appel aux départements limitrophes dans le cadre de la CIAM pour assurer une relève de ses équipes spécialisées et aux entreprises publiques ou privées pour la fourniture de matériels très spécialisés (grues lourdes, azote liquide...).**

En Essonne, suite à l'intervention en 2009 sur l'un des silos de SOUFLET AGRICULTURE, le SDIS a observé certaines difficultés dans la gestion de l'intervention. **Aussi, en janvier 2011, ses services ont travaillé en vue d'apporter les évolutions nécessaires par la :**

- **Mise en place d'actions de formations par un expert extérieur à l'attention des cadres.**
- **Création d'une fiche opérationnelle « silo ».**
- **Elaboration d'un document type adapté aux silos et annexé aux plans ETARE existants.**
- **Systématisation des visites et des manœuvres pour les silos soumis à autorisation.**

• 2.5.3. Les grands entrepôts

Description

L'activité de stockage est en perpétuelle évolution dans l'Essonne, Sa proximité de Paris ainsi que la densité de ses réseaux routiers et autoroutiers sont des atouts importants pour l'activité logistique qui voit, depuis quelques années, la construction de très grands entrepôts logistiques.

Les grands entrepôts implantés dans l'Essonne (*voir carte en B.3.2*) se situent majoritairement dans les zones industrielles et à proximité immédiate des grands axes de communication.

Le danger représenté par ces entrepôts réside dans le stockage de matières, produits ou substances combustibles en grande quantité. Le risque d'y voir se déclarer un incendie est faible mais augmente avec le vieillissement des installations. Cependant, dans le cas d'entrepôts de grandes dimensions, la capacité d'intervention des services d'incendie et de secours restera fortement limitée.

C'est pourquoi, le groupement Prévision/Cartographie en relation avec la DRIEE, travaille à limiter la largeur des entrepôts à la portée des lances des sapeurs-pompiers, soit 70 mètres pour le SDIS 91.

Le tableau suivant liste les entrepôts de plus de 150 000 m³ soumis à autorisation.

Entrepôts autorisés en Essonne	Ville	Volume m ³
CUSHMAN & WAKEFIELD (6 bâtiments)	Villabé	1 800 000
PANHARD DEVELOPPEMENT (en construction)	Le Coudray-Monceaux	1 000 000
NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTIC	Le Coudray-Monceaux	914 000
Syndicat Coprop. Bures-Orsay-Les Ulis	Villejust	523 998
FNAC	Massy	508 000
CB Richard Ellis Property Management	Ris-Orangis	490 640

Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques – Les risques particuliers

GEC 4	St-Germain-lès-Arpajon	450 000
KUEHNE NAGEL	Bondoufle	428 904
GEODIS LOGISTICS BEVERAGE	Saint-Michel-sur-Orge	420 000
DIAPAR	Chilly-Mazarin	405 880
ANTALIS (ex.Distripole Bât. B - C)	Tigery	397 630
JM BRUNEAU	Villebon-sur-Yvette	393 823
LOG LIBRIS	Ballainvilliers	339 754
ND LOGISTICS	Corbeil-Essonnes	330 000
PROLOGIS bât G	Lisses	314 523
ND LOGISTICS	Brétigny-sur-Orge	290 000
PARC LOGISTIQUE MAISONNEUVE 3	Brétigny-sur-Orge	288 000
PARC LOGISTIQUE MAISONNEUVE 4	Brétigny-sur-Orge	288 000
ATAC	Brétigny-sur-Orge	285 780
JM BRUNEAU	Villebon-sur-Yvette	280 000
FNAC LOGISTIQUE	Wissous	256 300
Ed	Le Plessis-Pâté	249 000
PROLOGIS bât F	Lisses	228 944
DECATHLON	Brétigny-sur-Orge	228 000
DISTRIPOLE PARISUD Bât. E	Tigery	221 200
SIMASTOCK	Viry-Châtillon	209 600
MISTER GOOD DEAL X 2	Chilly-Mazarin	206 814
PROLOGIS PLESSIS PATE	Le Plessis-Pâté	201 600
PROLOGIS bât H	Lisses	199 525
TOYS'R US	Lisses	198 800
TOYS'R US	Lisses	198 800
DU PAREIL AU MEME	Ris-Orangis	198 000
SNC RIS	Ris-Orangis	190 430
WINCANTON	Bondoufle	189 000
PROLOGIS LE PLESSIS PÂTE 2	Le Plessis-Pâté	185 000
ND LOGISTICS	Fleury-Mérogis	184 087
ITM Logistique Equipement Maison Intern	Marolles-en-Hurepoix	177 460
IMMOBILIERE MENELAS	Les-Ulis	174 326
ND LOGISTICS	Tigery	168 864
PUBLIDISPATCH	Bondoufle	165 927
ITM LOGISTIQUE INTERNATIONAL	Mauchamps	160 000
CINRAM LOGISTICS FRANCE	Bondoufle	155 165
ECF	Grigny	155 000
MORY TEAM LOGISTIC 77	Brétigny-sur-Orge	154 290
KUEHNE+NAGEL X 2	Wissous	151 681

Calcul de l'indice de gravité

Scénario majorant	Incendie généralisé (explosions mineures pouvant gêner la progression des secours)
Flux de danger	Thermique (cependant pour certains entrepôts, existence d'un risque d'explosion de certains produits stockés, et pour d'autres de fuite de gaz toxiques avec formation de nuage)
Risques induits	Pollution éventuelle de l'environnement (EU, EP) par les eaux d'extinction, pertes économiques et financières non négligeables
Densité de population	Les zones industrielles sont en général éloignées des habitations et seule la population de l'entreprise pourrait être touchée en cas d'incident. Cependant on dénombre des zones industrielles en milieu péri-urbain
Nature de l'intervention	Lutte contre l'incendie et la pollution
Moyens hydrauliques	Utilisation d'hydrants publics ou privés mis en place par l'exploitant lors de la demande d'autorisation
Accès au site	L'accès aux zones industrielles est en général facilité par la présence de grands axes routiers

Classement	Densité entreprises	Densité population	Danger	Pollution aquatique
Autorisation	Moyenne	variable	Thermique	Variable
2	1.5	0.5 à 1,5	0.2	1à2

Indice de gravité **Ig = 0.3 à 1.8**

La couverture demandée par la DGSCGC sera donc de **niveau 1 ou 2**

Mesures de prévention

Les entrepôts stockent en général des matières de tous types et le turn-over de celles-ci y est fréquent. Ainsi, mis à part les entrepôts soumis à autorisation et suivi très régulièrement par la DRIEE, il est difficile de connaître exactement la nature des produits qui s'y trouvent. Toutefois, la réglementation oblige, de plus en plus, l'exploitant à tenir à jour un inventaire quotidien devant être tenu à disposition des services de secours.

La sécurité dans ces établissements passe par une prévention du risque. La réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, a considérablement évolué dans le domaine des entrepôts. Ainsi, ces 3 dernières années, 6 nouveaux arrêtés types ont été édités pour les dépôts de bois et entrepôts classiques ou frigorifiques. Cette réglementation conforte les dispositions préconisées auparavant par le SDIS 91.

Les moyens en eau d'extinction sont maintenant clairement définis. Favorisés par la réglementation, les nouveaux entrepôts sont maintenant souvent munis de systèmes d'extinction automatique.

La couverture

Type de moyens							
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 10'	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>	
VL		1		5	6	>6	
FPT	RC+1		3	8	RC+12	>RC	
FMOGP						>1	
CDEM			1	3	4	>1	
VSAV	RC	1	1	10	RC+12	>RC+12	
VLM	1	1	1	5	8	SAMU	
VSR	RC			3	RC+3	RC	
VPMA			1	1	2	>1	
EMA			2	5	7	>7	
EPS	1	1		3	5	>5	
VPCC			1	1	2	>2	
FLP			1	1	2	1	
VAR			1	1	2	>2	
UE			1	1	2	1	
Unité SD			1		1	1	
CMIC			1		1	1	

Les moyens indiqués dans le tableau s'ajoutent à ceux déjà prévus dans la partie 1 de l'étude (Risques Courants).

Le SDIS 91 est aujourd'hui capable d'intervenir sur n'importe quel feu d'entrepôt en moins de 30 minutes. Ces incendies demandent l'engagement de nombreux engins d'incendie. De nombreux exemples montrent qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de puissants moyens hydrauliques lors de feux de grandes surfaces (au moins 10 Lances Q3 de 500 l/mn).

Le SDIS 91 dispose des moyens hydrauliques (FPT, FMOGP) et des échelles (EPS) nécessaires pour maîtriser ce type de sinistre et peut, en cas de besoin, faire appels aux renforts des SDIS voisins ou de la BSPP dans le cadre de la CIAM.

Devant la très forte extension des entrepôts et à la demande de la DRIEE, le SDIS a consacré sa traditionnelle « journée des industrielles » 2011 aux gestionnaires de cette activité.

Conclusion

Si les conséquences matérielles atteignent fréquemment plusieurs dizaines de millions d'euros, les conséquences humaines et environnementales ne seraient aggravées que par la présence de produits ayant une action nocive sur l'environnement (ex : glucose ou métaux lourds dans l'eau, avec des conséquences importantes sur l'environnement). Cependant un document technique, appelé D9 A, et la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), permettent d'imposer aux entrepôts qui y sont soumis, un volume de rétention d'eau d'incendie calculé suivant des règles communes.

Dans certaines zones industrielles ou commerciales, l'action des sapeurs-pompiers peut être limitée par l'existence de lignes haute tension passant au-dessus des bâtiments.

Les entrepôts les plus importants font l'objet d'un plan d'intervention de la part du SDIS.

2.6. CONCLUSION POUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Les moyens dont dispose le SDIS permettent, en principe, une bonne maîtrise des sinistres liés aux différents risques industriels. Les possibilités de renfort offertes par les départements voisins et dans le cadre zonal apportent une garantie supplémentaire.

Le problème majeur reste toutefois celui de la connaissance la plus exhaustive possible des risques présents dans les zones industrielles et les zones d'activités du département. Cette difficulté est également rencontrée par les autres services ou organismes concernés (DRIEE, Chambre de Commerce, Prévention). Chacun a sa propre base de données. Celle du service Prévision a été établie à partir des informations fournies par les différents partenaires mais est difficilement tenue à jour. Elle regroupe actuellement 1424 établissements.

Le service prévision poursuit son travail relationnel auprès des industriels afin de les conseiller en vue de :

- limiter les risques et conséquences (murs coupe-feu, désenfumage...) de leur activité
- développer les moyens de protection interne (RIA, Extinction Automatique...)
- faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers (hydrants, accès, exercices...)

C'est pourquoi le SDIS 91 a réalisé un guide à l'attention des industriels (2^{ème} édition) donnant des conseils de prévision et diffusé à l'ensemble des industriels essonniers par la chambre du commerce et de l'industrie de l'Essonne.

L'alerte des populations constitue un élément important pour leur protection. Les entreprises relevant de la directive SEVESO ont l'obligation de posséder des moyens d'alerte. Il n'en est pas de même pour les autres entreprises, certaines pouvant néanmoins générer des risques nécessitant des mesures de précaution du type « confinement ». Le SDIS dispose donc d'Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) (voir § B2.4.2).

La prévision constitue un autre axe pour la réussite d'une opération de lutte contre un sinistre en milieu industriel. La méthodologie employée doit être parfaitement préparée, ce qui est fait avec les plans d'intervention (ETARE) et les fiches de classification de niveau de risque « IMPACTE ». Une importance toute particulière doit être donnée à la lutte contre les conséquences induites liées à un sinistre (pollutions aérienne et aquatique notamment).

Au plan des matériels, la densité des centres de secours du département permet d'assurer la couverture du risque industriel, sans obérer les capacités opérationnelles pour le risque courant, grâce à des équipements et un maillage adapté des centres de secours. La couverture ne nécessite donc pas de matériels de base complémentaires. Au-delà du premier échelon d'intervention, situation d'occurrence exceptionnelle, il est procédé à un redéploiement des moyens restant disponibles pour assurer au mieux le niveau de couverture du risque courant.

Pour les grands feux, le SDIS dispose de 3 VAR (Véhicules d'Assistance Respiratoire transportant des bouteilles d'air) permettant d'assurer le maintien de la protection respiratoire des intervenants. Ces matériels engagés systématiquement sur les feux importants sont répartis sur les groupements NORD (CIS Palaiseau), EST (CIS Viry-Châtillon) et CENTRE (CIS Arpajon), ce dernier engin assurant la couverture du Groupement Sud.

BILAN DES MATERIELS NECESSAIRES POUR LES RISQUES INDUSTRIELS

	Actuel	Souhaité SDACR	A Acquérir
RLM	9	0	A réformer
LC 3000 l/mn avec adaptateur mousse	5	8	3

3. LES RISQUES LIES AUX TRANSPORTS

Ce chapitre regroupe les rubriques « Transports de matières dangereuses » et « Transports collectifs », ainsi que les « sites à risques » liés à ces moyens de transport. Les rubriques étudiées sont les suivantes :

- transport aérien
- transport ferroviaire
- transport fluvial
- transport routier
- transport par canalisations.

3.1. LE TRANSPORT AERIEN

Dans le cadre du risque transport aérien, il convient de distinguer :

- le danger représenté par les infrastructures d'accueil du trafic aérien, aéroports et aérodromes, où la probabilité de voir s'écraser un aéronef reste la plus élevée et la plus grave du fait de la concentration très importante de populations en ces lieux.
- le danger que représente le passage d'aéronefs au-dessus du département, même si la probabilité de voir s'écraser un avion hors phase de décollage ou d'atterrissage demeure faible.

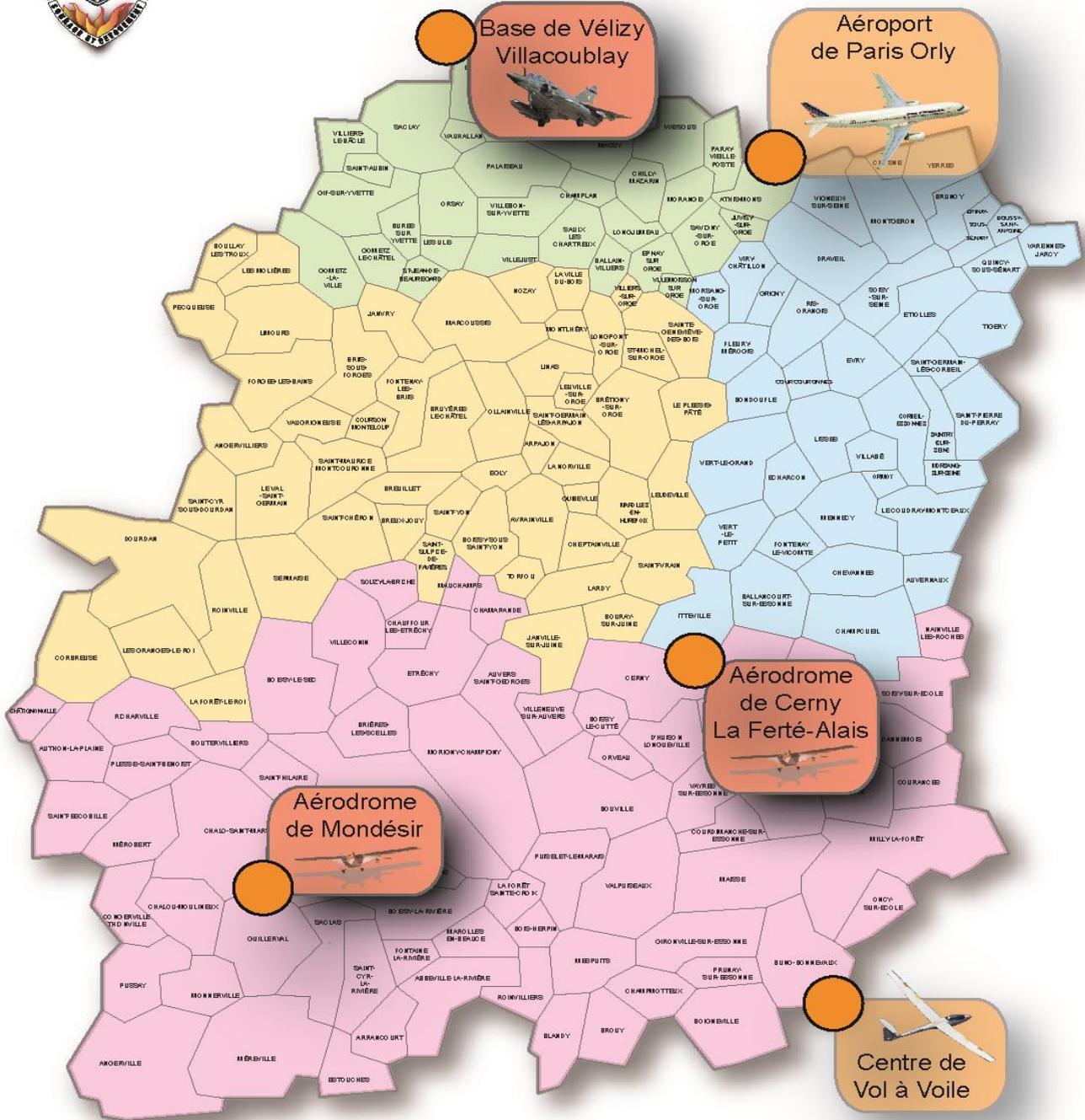
Pour ce qui est de l'Essonne, ces deux risques sont présents du fait de la proximité des aéroports d'Orly et de Vélizy-Villacoublay à la lisière nord du département.



RISQUES LIÉS AU TRANSPORT AÉRIEN

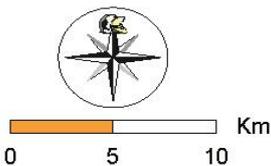


DATE D'IMPRESSION : OCTOBRE 2011



Création : SDIS 91 - Reproduction partielle ou totale interdite, sauf autorisation

ÉCHELLE



Sources : SDIS91, Service C&I
 Édition : SDIS 91 C&I GC - WB Octobre 2011
 Réf : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/Risque_aerien"

LÉGENDE

- | | | | |
|--|----------------|--|---------------|
| | Aéroport | | Groupe Sud |
| | Aérodrome | | Groupe Centre |
| | Vol à Voile | | Groupe Est |
| | Base Militaire | | Groupe Nord |

- **3.1.1. Description des infrastructures**

Aéroport d'Orly

Situé dans la banlieue sud à une dizaine de kilomètres de Paris, il est géré par un établissement public autonome placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'aviation civile : Aéroports de Paris (A.D.P) exerce sa compétence sur 14 aérodromes civils dans un rayon de 50 Km autour de Paris.

L'aéroport d'Orly s'étend sur une superficie de 1530 hectares répartis entre les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne. Cependant, le décret n° 74-78 du 1er février 1974 confie au préfet du Val de Marne l'exercice des pouvoirs prévus à l'article L. 213-2 du code de l'aviation civile.

L'aéroport d'Orly, qui a vu le jour en 1945, est issu d'un terrain occupé par les militaires depuis 1919. Au total, les deux terminaux d'Orly ont une capacité maximale de 30 millions de passagers : Orly Ouest (18 M) et Orly Sud (12 M).

26 000 personnes travaillent directement pour l'aéroport, dont 3535 pour ADP, mais aussi pour les compagnies aériennes, les services au sol, les services publics, le fret, la maintenance aéronautique, etc... Un pôle économique dynamique est également situé autour de l'aéroport, comprenant le Marché d'Intérêt National de Rungis, la SOGARIS, les parcs d'activités de la SILIC et le centre commercial de Belle-Epine.

Au total, 223 787 mouvements ont été enregistrés pour 26,4 millions de passagers entre juin 2010 et juin 2011 et 102 619 tonnes de fret en 2010 (commercial et postal).

L'aéroport possède trois pistes opérationnelles :

- 2 pistes principales orientées est-ouest (n°3 : 3300 m et n°4 : 3600 m) spécialisées, selon la direction du vent, pour les atterrissages ou les décollages
- 1 piste secondaire de 2400 m (n°2) orientée nord-sud, utilisée en cas de fort vent traversier
- 1 piste (n°1) actuellement plus en service

La plate-forme d'Orly possède son propre réseau routier (environ 70 km) réservé à la circulation interne. Pour accéder à l'aéroport il est possible d'emprunter :

- les axes routiers : RN 7, A 6, A 106, A 186,
- le rail avec le VAL (Plan ETARE réalisé par le SDIS)
- les transports en commun (bus, R.A.T.P)

Aérodrome d'Etampes Mondésir

Le terrain est situé sur la commune de Guillerval. L'aménagement et l'exploitation sont également assurés par ADP. Cet aéroport couvre une superficie de 153 hectares dont 40 sont utilisés par les militaires.

Il possède 2 pistes, une en dur de 700 m et l'autre en gazon de 1 230 m. 127 avions y sont basés, répartis en 1 société et 13 aéro-clubs pour un nombre annuel (2010) de 64 000 mouvements (atterrissages ou décollages).

Cet établissement fait l'objet d'un plan ETARE du SDIS.

Aérodrome de Buno-Bonneveaux

Le terrain couvre une superficie d'environ 30 hectares. Il possède deux pistes en gazon, longues de 800 m, et 620 m.

Principalement axé sur le vol à voile, il est exploité par un seul aéro-club possédant 4 avions et 57 planeurs pour un nombre annuel d'environ 18 000 mouvements (atterrissages ou décollages).

Cet établissement fait l'objet d'un plan ETARE du SDIS.

Aérodrome de Cerny / La Ferté-Alais

Implanté sur la commune de Cerny, ce site présente une superficie d'environ 50 hectares. L'aérodrome possède une piste en gazon longue de 1 000 m. Sept associations ou aéro-clubs sont regroupés sur le site pour une flotte aérienne d'environ 100 appareils, dont la plupart sont des pièces de collection en état de vol. L'activité annuelle se situe aux alentours de 1 400 mouvements (atterrissages ou décollages).

Cet aérodrome présente la particularité d'organiser chaque année (week-end de Pentecôte) un meeting aérien de renommée mondiale, attirant sur les deux jours près de 32.000 visiteurs, mais aussi un nombre certain d'appareils en démonstration. Un plan de secours spécialisé (PSS) est actualisé chaque année.

Aérodrome de Brétigny sur Orge

Cet aérodrome abritait le Centre d'Essais en Vol de Brétigny-sur-Orge (CEV) et la base aérienne 217. Implanté sur les communes de Brétigny-sur-Orge, Vert-le-Grand et Plessis-Pâté, il possède deux pistes en dur, une orientée nord-est / sud-ouest longue de 3 000 m et l'autre est / ouest longue de 2 200 m. L'occupation de ce site par le CEV a pris fin récemment et le site ne présente plus aucune activité aérienne. De plus, il est prévu le déménagement total des activités militaires fin 2012. Ce site fera l'objet d'un suivi particulier du SDIS en fonction de son évolution.

Aérodromes de Villacoublay et Toussus le Noble

En périphérie du département de l'Essonne se trouve également un aérodrome situé à Toussus-le-Noble et une base aérienne à Villacoublay (78) dont une partie des installations se trouvent sur la commune de Bièvres, en Essonne.

Centre Expérimental Eurocontrôle et Initial integrated Flight Processing Unit 2 (IFPU2)

Ces deux établissements mitoyens constituent une décentralisation du siège social de la société Eurocontrôle située à Bruxelles. Leurs activités, exclusivement tertiaires, ont pour objet d'organiser la sécurité aérienne et de contrôler, 24h sur 24h, la totalité des plans de vol concernant la partie sud de l'espace aérien européen. Environ 500 personnes sont employées sur le site.

Cet établissement fait l'objet d'un plan ETARE du SDIS.

- **3.1.2. Analyse du risque**

Concernant l'aéroport d'Orly, l'instruction ministérielle du 27 juillet 1976, relative à l'organisation et à la coordination des secours en cas d'accident d'aéronefs survenant sur un aérodrome ou dans son voisinage ainsi que la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile permettent de définir 3 secteurs distincts d'intervention des secours dans le cadre d'un accident d'aéronef :

La **ZA ou Zone d'aéroport** correspond à l'emprise aéroportuaire et à l'ensemble de ses infrastructures. C'est aussi le lieu de décollage et d'atterrissage des avions. La responsabilité de la direction des opérations de secours incombe au Préfet du Val-de-Marne.

La **ZVA ou Zone de Voisinage d'Aérodrome** correspond au périmètre limitrophe de l'emprise de l'aérodrome définie par le Préfet du département et l'autorité aéronautique compétente. C'est dans cette zone, dont l'étendue est fonction de l'aérodrome et des avions qui y transitent, que se situent les phases de montée ou d'approche. C'est une zone où les moyens d'intervention aéroportuaires peuvent utilement être intégrés au dispositif opérationnel, compte tenu des voies d'accès et des performances de ces moyens. La direction des opérations de secours incombe au Préfet du département intéressé. Elle s'assimile plus ou moins à un disque de 6 km de rayon autour de l'aéroport d'ORLY.

La zone **hors ZVA** correspond au reste du territoire du département.

En Essonne, les zones à risques, liées aux passages d'aéronefs, sont limitées aux zones urbanisées situées dans la ZVA de l'aéroport d'Orly, à savoir principalement les communes d'Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morangis, Wissous, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Champlan et Massy.

La probabilité de voir un avion s'écraser sur les communes les plus exposées, c'est à dire celles situées dans la ZVA ainsi définie, est estimée à 2.26×10^{-3} impact par an (source ADP), soit un avion tous les 442 ans en moyenne (fréquence théorique portée à 885 ans sur le reste du département). Ces valeurs " théoriques " doivent être mises en perspective avec les accidents survenus dans le département ou à proximité immédiate :

- le 25 juillet 2000 à Gonesse, chute d'un concorde d'Air France au décollage (113 morts dont 4 au sol)
- le 11 juillet 1973, un Boeing 707 de la VARIG a fait un atterrissage d'urgence à Saulx-les-Chartreux (123 morts et 11 survivants)
- en 1962, un Boeing 707 s'est écrasé, au décollage, à Villeneuve-le-Roi (94).

Par ailleurs, chaque année, des accidents surviennent à de petits aéronefs, nécessitant parfois des recherches assez longues (hélicoptère dans le bois de Bièvres en 1997). Enfin, des catastrophes ont été évitées de justesse (Airbus au dessus de Villeneuve-Saint-Georges ou Boeing 747 arrachant des balises en bout de piste à Orly)

Il est donc possible de dire que le risque de chute d'aéronef entraînant des conséquences pour des personnes situées au sol est très faible, mais qu'il existe, notamment pour les zones les plus urbanisées situées à proximité immédiate des pistes.

- **3.1.3. Couverture du risque**

Proposition de la DGSCGC

Les ratios nationaux ne proposent qu'un seul scénario, à savoir : « *recherches terrestres d'un avion de transport collectif avec suspicion de nombreuses victimes* ».

Type de moyens	Délai 20'	Délai 45'	Délai 90'	Total	Moyens du SDIS91
VL / VLHR	2	2		2	>2
FPT	1		2	3	>3
VSAV	2	5	3	10	>10
VLM	1		4	5	3+SAMU
VSR	1	2		3	>3
VPMA		1	1	2	>2
VPCC		1		1	>1
VTU		1	2	3	>3
Hélicoptère Sanitaire	1			1	SAMU
UE	1			1	1
Unité Cynophile		1		1	1

Cette grille est conforme à la circulaire de la DGSCGC. Toutefois, le Plan SATER modifié prévoit, dès localisation de l'épave, que la mission soit confiée à un Commandant des opérations de recherches (Police ou Gendarmerie), et l'engagement des moyens du Plan Rouge.

Couverture prévue par le SDIS 91

Couverture à l'intérieur des ZA

Les aérodromes classés (Aéroport d'Orly) doivent disposer d'un PSS (Plan de Secours Spécialisé) et d'un SSLIA (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs) dont la mission première est d'assurer la défense de la ZA contre le risque de chute ou d'incendie d'aéronef, mais aussi le secours à personnes et la protection incendie des biens, ceci conformément au décret du 9 janvier 2001.

Aéroport d'Orly : à l'intérieur de la ZA, le Directeur des Opérations de Secours étant le préfet du Val-de-Marne, la fonction de Commandant des Opérations de Secours est de la responsabilité de la BSPP. Le SDIS 91 n'assurerait donc que des missions de renfort dans le cadre de la Convention Interdépartementale d'Aide Mutuelle (CIAM).

Autres aérodromes de l'Essonne : ils ne sont pas classés et ne sont donc pas tenus à un plan de secours spécialisé. Ils ne disposent pas de SSLIA. Le SDIS de l'Essonne intègre les aérodromes du département dans son dispositif opérationnel quotidien. Les moyens susceptibles d'être engagés sont alors déterminés par la nature et la gravité du sinistre à traiter, sachant que le trafic aérien local se limite à de petits avions de tourisme, transitant essentiellement le week-end. Pour les exhibitions spéciales comme le meeting aérien de Cerny, des moyens particuliers et adaptés sont engagés sur zone en préventif.

Couverture du risque transports aériens en ZVA

La couverture du risque en ZVA concerne exclusivement la chute ou la perte d'un aéronef. Elle n'appartient plus à la compétence de l'exploitant de la plate-forme aéroportuaire considérée mais à l'autorité préfectorale du lieu où se situe l'accident.

Couverture du risque transports aériens hors ZVA

La couverture du risque hors ZVA concerne la surface du territoire la plus importante. Les accidents recensés se sont produits dans cette zone. Ce dispositif mis en place pour la couverture du risque transports aériens relève de la gestion quotidienne des interventions qui est prévue par l'organisation des secours.

- **3.1.4. Conclusion**

La couverture du risque « transports aériens » mise en place par le SDIS de l'Essonne est supérieure à celle proposée par les ratios nationaux. Ce choix s'explique par la présence de l'aéroport d'Orly à proximité de zones fortement urbanisées.

En effet, une chute d'aéronef de transport sur une zone urbanisée aurait des conséquences importantes en terme de nombre de victimes, d'où la nécessité de prévoir un dispositif conséquent. Toutefois, il est impératif de revoir le plan rouge de l'Essonne afin de le transformer en plan ORSEC NOVI (Nombreuse victimes) et de le faire évoluer par rapport au document existant.

3.2. LE TRANSPORT FERROVIAIRE

- **3.2.1. Le réseau en Essonne**

Le réseau ferroviaire situé en Essonne est long de plus de 791 km et comprend 59 gares. Il est découpé en deux parties dépendant de directions distinctes :

- SNCF Paris Rive Gauche (Siège à Paris Montparnasse) : Ligne RER B et C, ligne TGV Atlantique (Massy-Dourdan) et ligne Paris-Austerlitz/Bordeaux/Toulouse
- SNCF Paris Sud-Est (Siège à Paris Gare de Lyon) : Lignes RER D, ligne TGV Sud-Est (Montgeron-Boussy) et ligne Paris-Lyon /Clermont Ferrand

Le transport de voyageurs représente plus d'1 million de personnes quotidiennement (lignes RER C (460 000) + ligne D + ligne B + RATP + TGV

La ligne Corbeil/La-Ferté-Alais/Malesherbes est particulièrement concernée par le transport de matières dangereuses.

De plus, les gares où sont effectuées des manipulations de wagons, génératrices de risques sont :

- gare de triage de Juvisy-Athis
- gare de Brétigny (fractionnement)
- gare de Corbeil (stationnement)
- gare de Ris-Orangis (wagons GPL liés à Antargaz)

• **3.2.2. Analyse du risque**

Chaque jour, ce sont plus de 2000 trains qui circulent sur le réseau essonnien. Le trafic ferroviaire se compose de deux éléments :

- Le transport de voyageurs a représenté en 2009 une moyenne de 172 000 personnes prenant quotidiennement le train dans une gare de l'Essonne. Ce trafic connaît ses affluences record les jours ouvrables de 7h00 à 9h00, les pointes de la soirée ayant tendance à s'étaler.
- Plus de 80 000 tonnes de fret transitent par jour sur le réseau essonnien dont environ 15% de transport de matières dangereuses.

Le risque de collision de trains transportant des passagers est faible, mais il existe, et deux accidents survenus dans la région le mettent en évidence :

- La catastrophe de la Gare de Lyon le 27 juin 1988 (56 morts et 32 blessés).
- La collision en gare de Melun, le 17 octobre 1991 (16 morts et 55 blessés).

De même, les passages à niveau qui subsistent dans l'Essonne constituent autant de risques potentiels de collision entre un train et un véhicule.

Les points suivants présentent les risques les plus importants :

- La densité du trafic voyageur avec une interconnexion importante à Juvisy-sur-Orge : près de 60 000 personnes par jour utilisent cette gare. Ce volume a une conséquence directe sur les activités liées au risque courant, puisque la commune enregistre deux fois plus de sorties VSAV que la moyenne des communes urbanisées. Cette gare a fait l'objet d'un plan ETARE du SDIS 91. L'ensemble des lignes RER a fait l'objet d'un recensement précis, de la part du service prévision, de tous les accès possibles aux secours. Ces informations sont consignées dans plusieurs documents tenus à disposition du CODIS. Elles ont fait l'objet d'un plan ETARE en cours de refonte.

- Le projet de **Grand Pôle Intermodal de Juvisy-sur-Orge** inscrit au contrat de Plan entre l'Etat et la Région Ile-de-France. En centre ville, le site actuel constitue un pôle d'échange entre 3 gares routières (1500 bus/jour) et les lignes C et D du RER (608 trains/jour). Le projet prévoit le réaménagement de l'ensemble des espaces du pôle (gare RER, gares routières, espaces publics, espaces d'échange et voies attenantes) pour favoriser l'utilisation des transports en commun, l'intermodalité entre les différents modes et les échanges entre les quartiers de la ville. Il sera compatible avec le projet de tramway Villejuif-Athis-Juvisy. Les travaux ont débuté en 2009 pour une mise en service envisagée en 2014.

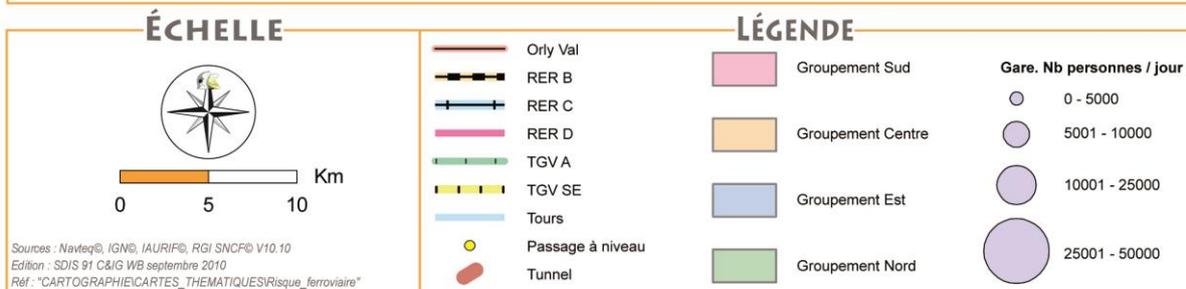
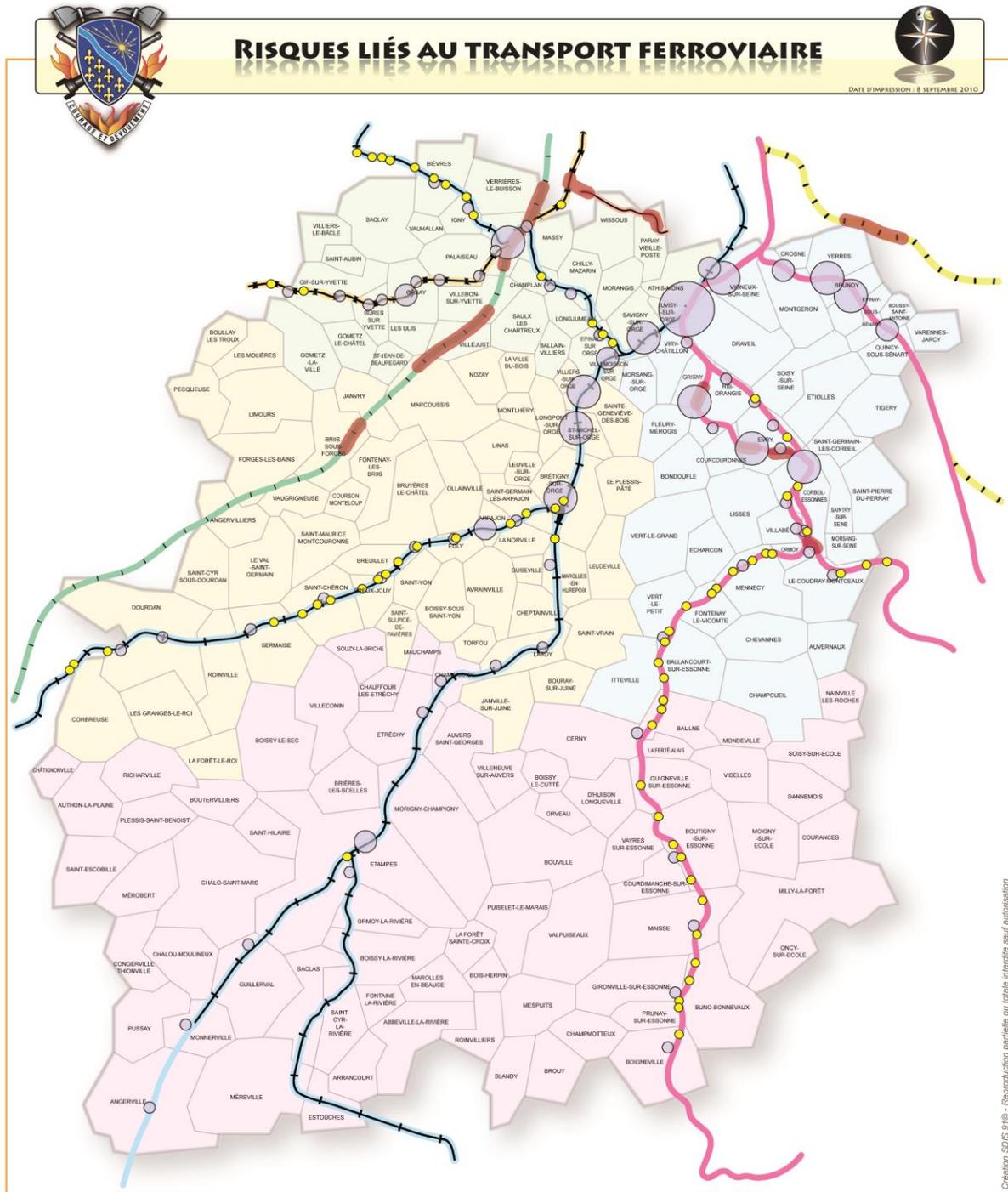
- La gare de Brétigny-sur-Orge est un passage important pour le trafic voyageurs et marchandises (matières dangereuses).

- la gare TGV de Massy ainsi que celle d'Evry / Courcouronnes ont fait l'objet d'un plan ETARE du SDIS 91.

- le tunnel TGV de VILLEJUST (voir 3.2.3.).

- l'interconnexion TGV Ile de France Sud Est sur la commune d'Yerres. Ce tunnel de 800 mètres possède son entrée dans l'Essonne et sa sortie dans le Val-de-Marne.

- la ligne ORLY-VAL automatique et donc sans conducteur. Elle dessert notamment l'aérogare d'ORLY et a fait l'objet d'un plan ETARE.



- **3.2.3. Couverture du risque**

Un accident mettant en cause un train transportant des matières dangereuses doit être envisagé compte tenu du tonnage transporté et de la densité de population.

Transports de matières dangereuses

Fuite de liquides menaçant l'environnement

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 45'	Délai 90'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1	1		2	>2
FPT	1	1		2	>2
VSAV	1	1		2	>2
VPCC		1		1	>2
CMIC	1			1	1
EMA		1		1	>1
FLP			1	1	1
VTU		2		2	>2
UE		1		1	1

Incendie d'un ou plusieurs wagons citerne de liquides inflammables

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1	1		2	>2
FPT	1	2	2	5	>5
FMOGP			1	1	>1
CREM			1	1	>1
CDHR			1	1	>1
CCGC			1	1	
VPCC		1		1	>1
VSAV	2	2	6	10	>10
VLM	1		4	5	3+SAMU

VPMA		1	1	2	>2
VSR		1		1	>1
CMIC	1			1	1
EMA		1		1	>1
FLP			1	1	1
VTU		1	1	2	>2
VAR			1	1	>1
UE		1		1	1

Fuite gazeuse toxique menaçant la population

Type de moyens					
Moyens du SDIS selon la DGSCGC	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	Moyens du SDIS91
VL / VLHR	1	1		2	>2
FPT	1	2	2	5	>5
VSAV	2	2	6	10	>10
VPMA		1	1	2	2
VLM	1		4	5	3+SAMU
VPCC		1		1	>1
VAR			1	1	>1
CMIC	1			1	1
EMA		1	4	5	>5
FLP			1	1	1
VTU		1	1	2	>2
GER			1	1	>1

Fuite de GPL (enflammée ou non)

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1	1		2	>2
FPT	1	1	3	5	>5
FMOGP		1		1	>1
VSAV	2	2	6	10	>10
VLM	1		2	3	3+SAMU
VPMA		1	1	2	>2
VPCC		1		1	>1
CMIC	1			1	1
EMA		1		1	>1
VAR			1	1	>1
FLP			1	1	1
VTU		1	1	2	>2
UE		1		1	1

Contamination radioactive

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1	1		2	>2
FPT	1		1	2	>2
EMA		1	1	2	>2
VSAV	2	2	6	10	>10
VLM	1		4	5	3+SAMU
VPMA		1	1	2	>2
VPCC		1		1	>1
VRAD			1	1	1
VAR			1	1	>1
VTU			1	1	>1

Transports collectifs

Collision frontale entre deux trains

Type de moyens	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	Moyens du SDIS91
VL / VLHR	2	2		4	>4
FPT	1		2	3	>3
VSAV	2	2	6	10	>10
VPMA		1	1	2	>2
VLM	1		4	5	SAMU
VPCC		1		1	>2
VTU		1	1	2	>2
VTP					>1
VAT					>1
VAR			1	1	>1
VSR	1	1	1	3	>3
Hélicoptère sanitaire		1	1	2	SAMU
GER			1	1	>1

Cas particulier du tunnel de VILLEJUST

Le tunnel de Villejust est emprunté par le T.G.V. Atlantique. Au titre des 32 tunnels ferroviaires français présentant le plus de danger, il a fait l'objet d'un diagnostic national en septembre 1999. Cet ouvrage de 4800 mètres de long est composé de deux tubes d'environ 8 mètres de diamètre. Deux rameaux d'interconnexion des tubes, permettant le passage de piétons, sont implantés à 1500 m des extrémités.

Ce tunnel présente des insuffisances importantes au regard des risques présentés :

- absence de désenfumage
- alimentation en eau insuffisante (1 PI à proximité d'une des entrées)
- difficultés de transmissions radio à l'intérieur du tunnel

Afin d'améliorer la capacité opérationnelle des sapeurs-pompiers dans un tel ouvrage, le SDIS a procédé aux avancées suivantes :

- Acquisition d'appareils respiratoires à circuit fermé offrant une autonomie supérieure à 1 heure.
- Acquisition de 2 portes-lorries avec lorries motorisés.
- Création d'un plan ETARE adapté.
- Réalisation d'exercices départementaux.

Tout accident dans ce tunnel conduirait à une mobilisation importante de matériels et de personnels, qui perturberait la couverture simultanée des risques courants.

De plus, RFF a donné une suite défavorable aux demandes officielles pour l'amélioration de la défense incendie en intégrant une colonne sèche dans chacun des tubes du tunnel.

L'absence d'eau dans l'ouvrage, additionnée aux contraintes générées en cas d'incendie (fort gradient de température, fumées...) et à l'absence de désenfumage interdirait aux secours d'apporter une assistance rapide aux voyageurs n'ayant pu s'éloigner du sinistre par leurs propres moyens. Par conséquent, tout incendie serait de nature à entraîner des conséquences humaines très importantes.

- **3.2.4. Conclusion**

La couverture du risque transports ferroviaires est assez bonne sur l'ensemble du département de l'Essonne en ce qui concerne la quantité de moyens disponibles.

L'exercice du 29 mars 2008 dans le tunnel TGV de Villejust a confirmé l'intérêt des lorries motorisés. Le SDIS est en mesure de faire face à un accident au sein du tunnel avec nombreuses victimes.

Toutefois, RFF, gestionnaire du réseau ferré français, a clairement indiqué, dans un courrier du 21 septembre 2010 sa volonté de ne pas engager de travaux de sécurisation supplémentaires dont, notamment, l'installation de colonne sèche dans chacun des tubes de cet ouvrage particulier. L'absence d'eau dans ce tunnel entrainerait, en cas de sinistre incendie, des difficultés auxquelles le SDIS ne pourrait pas faire face dans des conditions acceptables.

S'agissant des interventions réalisées par le SDIS dans les gares ou à proximité d'un train, seules quelques unes de celles-ci sont très spécifiques et nécessitent la mise en œuvre de compétences particulières (ex : dégagement d'une personne sous un train, ou fuite sur un wagon). Pour le reste, les interventions entrent généralement dans le cadre de la couverture du risque courant (secours à personnes pour l'essentiel).

Les missions du SDIS sont facilitées par la structure de commandement hiérarchisée que possède la SNCF, qui permet, entre autres, la retransmission rapide de l'alerte et sa localisation exacte.

3.3. LE TRANSPORT FLUVIAL

• 3.3.1. Généralités

La voie navigable constitue l'un des modes de transport les plus sûrs. Elle est particulièrement adaptée au transport de gros volumes d'hydrocarbures, de gaz liquéfiés, de matériaux de construction et de céréales. Cependant, pour ce qui est des matières dangereuses, les volumes embarqués peuvent représenter en eux-mêmes un danger en cas d'accident, en particulier aux points où s'effectuent les chargements et déchargements.

• 3.3.2. Description

Premier fleuve navigable en France, la Seine relie la région d'Ile de France aux deux grands ports maritimes de Rouen et du Havre. Voie à grand gabarit, elle accueille des convois, constitués généralement d'un pousseur et de deux à quatre barges de 5 000 tonnes environ, mais aussi des péniches et des bateaux de plaisance.

La Seine, qui compte 26 kilomètres de voie navigable dans la traversée du département de l'Essonne, est régulée par trois écluses (le Coudray-Montceaux, Evry et Ablon). On y trouve quelques ports de manutention (Athis-Mons, Port St.Nicolas à Corbeil, coopérative agricole de Corbeil, les Grands Moulins de Corbeil, Evry, Port Viry et Port Longuet à Viry-Chatillon, ainsi que la C.I.M à Grigny, port d'hydrocarbures qui n'est en principe plus utilisé).

Plus de 15 000 mouvements de bateaux ont été enregistrés (à l'écluse d'Evry) en 2010.

Entre 2009 et 2010 le département de l'Essonne a enregistré une augmentation de 28.5% de son trafic fluvial.

a) Activité de plaisance et de tourisme.

Cette activité représente environ 10% du trafic sur la Seine, soit pour 2010 près de 1600 mouvements de bateaux de plaisance ou à passagers.

b) Trafic marchandises.

En 2010, près de 4 800 000 tonnes de marchandises ont transité sur la Seine en Essonne dont 49 000 tonnes d'engrais, ce qui représente environ 1% du tonnage total (pour mémoire une péniche peut transporter entre 300 et 3 000 tonnes). Plus de 99% des marchandises chargées ou déchargées dans les ports de l'Essonne, soit 1 258 000 tonnes, sont des matériaux inertes (minerais, charbons, matériaux de construction) ou des produits agricoles et alimentaires.

• 3.3.3. Analyse du risque

Le trafic fluvial peut générer différents types de sinistres :

- *Collision, entre deux bateaux ou avec un obstacle* : le trafic fluvial étant faible, ce risque reste limité. Il n'est pourtant pas à écarter. Pour mémoire, le 10 décembre 2010, une collision entre deux péniches s'est produite sur la Seine à hauteur de la commune d'Athis-Mons. Le choc a provoqué le naufrage de la première, longue de 38 mètres et chargée de terre de remblais, à proximité de l'écluse d'Ablon-sur-Seine côté Vigneux-sur-Seine. 2 700 litres de fioul se sont alors échappés des réservoirs provoquant une pollution importante. D'importants moyens du SDIS ont été déployés sur cette intervention de longue durée : 2 CCF, 1 BPEV, 1 BRS 130, 2 VPL, 1 FLP, le SSSM, l'officier sécurité, un module commandement avec l'engagement du chef de site. Des moyens extra-départementaux ont également été mobilisés (plongeurs de la BSPP).

- *Incident ou accident lors d'opérations de transbordement* : les quantités de produits polluants transbordés étant faibles, ce risque reste limité. Cependant, les manipulations augmentant sensiblement la probabilité d'accident, il doit tout de même être considéré comme étant le risque significatif.
- *Naufrage d'un bateau transportant des passagers ou des marchandises* : mis à part les opérations de sauvetage des victimes éventuelles qui peuvent être nombreuses (bateaux de passagers), ce risque ne représente pas de spécificité particulière. Le nombre de bateaux de transport de passagers est très faible en Essonne et il n'existe aucune ligne régulière.

Dans tous les cas, le risque peut être aggravé par une pollution provoquée par la perte du carburant contenu dans les réservoirs du bateau sinistré, ou par les produits transportés.

- **3.3.4. Couverture du risque**

Risque matières dangereuses

- *Fuite de liquides menaçant l'environnement*

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 30'	Délai 60'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1	1		2	>2
FPT	1	1	2	2	>2
VSAV	1			2	>2
VPCC		1		1	>2
CMIC	1			1	1
EMA			1	1	>1
FLP			1	1	1
VPL		1		1	>1
VTU + BRS		1	1	2	>2
VTU + Barrages flottants			1	1	>1
Ventilation			1	1	>1
Barge automotrice			1	1	0
UE			1	1	1

L'absence de barge automotrice dans le département peut ne pas être considérée comme essentielle dans la mesure où il serait possible, compte tenu du trafic important, de requérir l'intervention d'un autre bateau de fret qui se situerait à proximité.

Transport collectif

- *Naufrage au milieu d'un fleuve*

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 45'	Délai 90'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1	2		3	>3
FPT	1		2	3	>3
VSR		1	1	1	>2
VSAV	2	5	3	10	>10
VLM	1	2	2	5	3+SAMU
VPMA		1	1	2	>2
VPCC		1		1	>1
VPL		1	1		>1
EMA		1		1	>1
VAR		1		1	>1
VTU		2		2	>2
VTU + BRS		3		3	>3
VTP		1			>1
UE		1		1	1

Pollution par hydrocarbures

En tant que site à risque, la Seine justifie l'étude d'un scénario « pollution ».

Type de moyens					
<i>Moyens du SDIS selon la DGSCGC</i>	Délai 20'	Délai 45'	Délai 60'	Total	<i>Moyens du SDIS91</i>
VL / VLHR	1		1	2	>2
VPL		2		2	2
FPT / CCF		1		2	>2
VSAV	1	1		2	>2
VPCC		1		1	>2
VRCH		1		1	1
VTU + Barrages			1	1	>1
Bateau Lutte Pollution			1	1	0
FLP			1	1	1

• **3.3.5. Lutte contre les pollutions**

Définition

La pollution de l'eau est une altération qui rend son utilisation dangereuse et/ou perturbe l'écosystème aquatique. Elle peut concerner les eaux superficielles (rivières, plan d'eau) ou les eaux souterraines (nappes aquifères, phréatiques).

Elle a pour origines principales l'activité humaine, les industries et l'agriculture.

Evaluation du risque

Ce risque ne faisait pas l'objet d'un développement spécifique dans les anciennes versions du SDACR. Or dans le département, c'est le risque technologique dont l'occurrence est la plus importante. En effet, le réseau hydrographique quadrille, dans un maillage serré, l'ensemble du département. Si l'on ajoute la forte activité humaine, notamment au Nord du département, on compte une intervention environ toutes les quinze jours pour une pollution de cours d'eau. De plus, la société est de plus en plus sensibilisée aux problèmes de l'environnement, c'est pourquoi les sapeurs-pompiers se doivent d'apporter une réponse à cette problématique faisant, par ailleurs, partie intégrante de ses missions.

Les interventions les plus marquantes en date sont :

- le 5 août 2011, à Athis-Mons, les Sapeurs-Pompiers sont intervenus pour un déversement d'environ 2000 litres de fioul dans la Seine. La pollution provenait d'une cuve fuyarde d'une capacité de 3000 litres appartenant à une société située en bordure de cours d'eau. Les sapeurs-pompiers, après avoir installé un barrage flottant, ont effectué le pompage du produit.
- le 26 août 2011, à Dourdan, les Sapeurs-Pompiers sont intervenus pour une pollution de l'Orge provoquée par une fuite accidentelle sur un réservoir poids lourd. Environ 200 litres de fioul ont été déversés dans le réseau, provoquant une irisation sur environ 5 kilomètres. Trois barrages ont été mis en place et une société de pompage s'est déplacée pour mener à bien la mission.

Ces interventions ont des conséquences au niveau de la faune et de la flore mais également au niveau de la couverture opérationnelle, puisque lorsqu'une pollution est avérée, le CODIS déclenche à minima: 1 VLCG, 1 VTU, 1 unité SAL, 1 FLP, 1 BRS et 1 VLMS.

Pour lutter contre le risque de pollution de surface, le SDIS dispose des moyens de 6 lots dépollution (1 Grpt Centre – 2 Grpt Est – 1 Grpt Nord – 2 Grpt Sud) comprenant chacun les matériels nécessaires à la pose d'un barrage sur un affluent de la Seine, soit :

- 3 barrages flottants de 10m
- des matériels d'ancrage (fiches, commandes, manilles,...)
- 1 lot de produits absorbants (boudins, feuilles, sac de produit en vrac)

Toutefois, compte tenu de la rapidité de diffusion d'un polluant sur un cours d'eau, un meilleur maillage est nécessaire afin d'accélérer la mise en place des barrages. Pour ce faire, les CIS de Sainte-Geneviève-des-Bois, Lardy et Dourdan doivent en être équipés ce qui nécessite l'acquisition de 3 lots de dépollution supplémentaires.

Des contacts étroits avec les syndicats gestionnaires des cours d'eau ont conduit à la mise en place, le long des principales rivières du département (Orge, Yerres, Essonne, Juine, Yvette), d'ouvrages fixes d'ancrage de barrage, associés à un plan d'intervention ETARE du SDIS.

Ce dispositif permet la mise en œuvre rapide et efficace d'un barrage, y compris dans des conditions difficiles (nuit,...) sur des sites adaptés (accès, faible courant...) et parfaitement répertoriés.

En cas de pollution importante, ou si une récupération du produit polluant s'avère nécessaire, le COS peut à tout moment solliciter le fourgon de lutte contre les pollutions (FLP) basé au CIS Corbeil. Cet engin dispose :

- de matériel d'ancrage (bouée d'ancrage, tire-fort,...)
- de matériel de pompage (tête ESKA, écrémeuse,...) et de récupération (citernes souples)
- de produits absorbants (boudins, feuilles, produit en vrac) et dispersants
- de matériels d'éclairage et de balisage
- de 2 nouveaux barrages totalisant 40m chacun pour la récupération d'hydrocarbures en mouvement.

Pour les pollutions de la Seine, le SDIS dispose également de :

- 1 BRS 130 (bateau de reconnaissance et de sauvetage)
- 1 remorque barrages (RBAR) comprenant 15 barrages de type Rhin-Rhône (150 m) sur un dévidoir pouvant être tractés par la BRS 130.

Avec l'acquisition des 2 nouveaux barrages pour la récupération d'hydrocarbures en mouvement il est souhaitable d'investir sur un deuxième engin nautique de forte puissance afin de procéder de manière efficace à ce genre de missions.

De plus, l'investissement dans ce moyen aquatique semble justifié par l'évolution des risques qui touchent cette zone sud du bassin de la Seine et des délais d'acheminement de la BRS 130 stationnée au niveau de Draveil (environ 1h30 dues aux passages de plusieurs écluses). Enfin il convient d'anticiper sur l'accroissement des interventions déjà constaté ces dernières années, qui pourrait s'amplifier du fait de l'augmentation du trafic fluvial.

Sur le même principe que pour les rivières, 3 ouvrages fixes ont été aménagés par le service de navigation de la Seine pour l'ancrage d'un barrage de grande longueur (écluses du Coudray-Montceaux, d'Evry et quais de Juvisy).

• 3.3.6. Conclusion

La couverture du risque transport fluvial est satisfaisante sur tout le département de l'Essonne.

Toutefois, l'accès à une part importante des berges (Seine et affluents) reste parfois impossible aux moyens. L'entretien des chemins de halage (Seine) permettrait de pallier cette difficulté d'accès, tout en offrant d'autres perspectives (activités de loisirs,...).

Pour le risque de pollution, la couverture du risque devra être complétée par l'acquisition de 3 lots de dépollution.

	Actuel	Souhaité SDACR	A Acquérir
Lot dépollution	3	6	3
BRS 130 (bateau de reconnaissance et de sauvetage)	1	2	1 de forte puissance

3.4. LE TRANSPORT ROUTIER

• 3.4.1 Généralités

En 2009, l'Essonne comprenait :

- 138 km de réseau routier d'état.
- 1 386 km de réseau routier départemental.
- 5 015 km de réseau routier communal.

Le pourcentage de véhicules poids-lourds inclus dans le flux routier en Essonne est d'environ 12%, mais peut atteindre 14% sur certains tronçons de la Francilienne (au passage du pont sur la Seine).

Les informations actuellement disponibles permettent d'évaluer à plus de 10% du trafic poids-lourds, le pourcentage de Transports de Matières Dangereuses (TMD) circulant chaque jour en Essonne. Le Dossier départemental des risques Majeurs (DDRM) recense 91 communes concernées par le risque majeur TMD par voies routières.

Un rapprochement avec l'activité des sites traitant des matières dangereuses, telles que la CIM, etc., permet d'évaluer à plus de 4 000 000 tonnes/an le volume de matières dangereuses transportées.

La gravité de l'intervention est très souvent sans rapport avec son incidence économique : en 1992, la coupure, dans les deux sens pendant près de 8 heures, de l'autoroute A6 au niveau de Savigny-sur-Orge, a très fortement perturbé le trafic routier de toute la région, alors qu'heureusement l'incident, qui impliquait un camion transportant des sphères de trifluorure de bore, n'a fait aucune victime.

Le 21 décembre 2011, un feu de VL s'est propagé à un camion stationné et chargé de matières dangereuses. 53 sapeurs-pompiers et 10 véhicules ont été mobilisés pour cette intervention ayant entraîné la coupure de la RN20 pendant plus de 12 heures.

• 3.4.2. Localisation du risque

L'ensemble du réseau routier du département avec des ouvrages comme :

- Le tunnel de Gometz-la-Ville, de type tranchée couverte, de 740 m de long, situé sur la déviation entre la RD 988 à l'ouest et la RD 35 à l'est.
- Le tunnel d'Orly au passage de la RN 7 sous les pistes.

Les grands axes routiers desservant la capitale, A6, A10, RN6, RN7, RN20 et Francilienne (RN104, RN118), dépassent tous, les 15 000 véhicules / jour dans leurs portions les moins fréquentées pour atteindre des valeurs dépassant les 50 000, voire les 100 000 véhicules / jour pour les sections les plus proches de Paris.

La moitié nord du département présentant le flux de circulation le plus important.

Débit moyen journalier des principaux axes de circulation, points de comptage fixes VL et PL

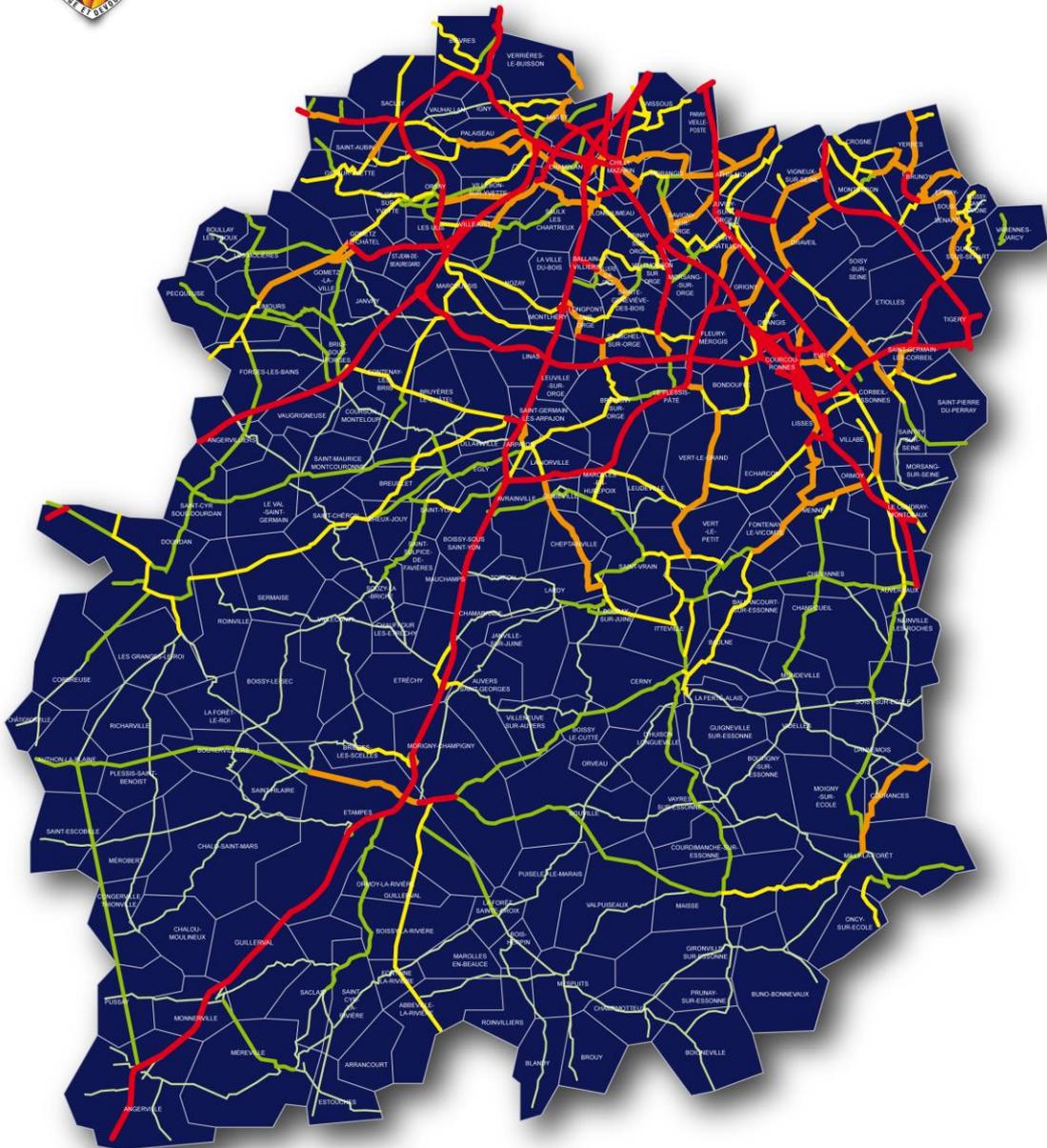
Voie	Trafic : Chiffres de décembre 2009 CG 91
A 6	174 200 à Savigny-sur-Orge, 12 900 à Villabé et 135 200 à Massy
A 10	86 100 aux Ulis et 119 200 à Longjumeau
N 20	54 500 à Longjumeau, 52 100 à Linas, 37 400 à Etampes et 75 900 à Arpajon
N 7	66 500 à Orly-Athis et 24 800 à Evry
N 6	36 000 à Montgeron
N 104	80 200 à Tigery et 103 600 à Corbeil
D 191	13 700 à Mennecy et 20 00 à Morigny-Champigny
D 188	23 100 à Massy
D 118	28 500 aux Ulis



RISQUES LIÉS AU TRANSPORT ROUTIER

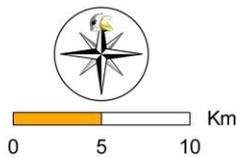


DATE D'IMPRESSION : AOUT 2011



Création SDIS 91® - Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation

ÉCHELLE



Sources : Navteq®, IGN®, CG91 2009, DIRIF-2009
Edition : SDIS 91 C&G GC, WB août 2011
Réf : "CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/DACR"

LÉGENDE

TRAFIC JOURNALIER MOYEN - CIRCULATION MOTORISÉE
(tous sens confondus, tous les véhicules sauf les deux-roues)

- + de 15 000
- 10 000 à 15 000
- 5000 à 10 000
- 2500 à 5000
- - de 2500